

Désignation des secrétaires de séance

Rapporteur	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
M. Patrice KERMORVANT	1. Procédure de concession de service public relative à la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de VANNES : choix du concessionnaire
M. Patrice KERMORVANT	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2. Procédure de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du réseau câblé de télédistribution de SAINT-AVE : choix du délégataire
M. Le Président	DIRECTION GENERALE 3. Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de GMVA
M. Patrice KERMORVANT	RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DSI 4. Parcours de cybersécurité du Plan France Relance - Demande de subvention
M. Patrice KERMORVANT	THD 5. Antennes relais : harmonisation Conventions d'occupation du domaine public
M. Le Président M. Le Président M. Le Président M. Le Président	Ressources Humaines 6. Tableau des emplois et des effectifs 7. Règlement d'astreintes 8. Dispositif d'action sociale - Titres restaurant 9. Volontariat territorial en administration (VTA)
M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET	Finances 10. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Principal 11. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Déchets 12. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Eau Potable DSP 13. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Assainissement DSP 14. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe SPANC 15. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Aéroport 16. Admission en non-valeur 2021 17. Approbation et transfert des soldes de clôture des ex. SIAEP de la région de GRAND-CHAMP et de SAINT-AVE-MEUCON 18. Budget 2022 - Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses 19. Budget 2022 - Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses pour trois partenaires 20. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Marchés publics

M. Thierry EVENO

21. Accord-cadre à bons de commande pour des missions de coordination et protection de la santé (SPS) pour le suivi des chantiers liés à la compétence Eau du secteur Est du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

22. Accord-cadre à marchés subséquents pour des missions topographiques et de bornage pour les chantiers liés à la compétence Eau sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

23. Accord-cadre à marchés subséquents pour des missions d'étude géotechnique pour les chantiers liés à la compétence Eau sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

24. Accord-cadre à bons de commande pour des prestations portant sur la réalisation de diagnostics de réseaux d'assainissement par inspection télévisée - secteur urbain et périurbain de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

25. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable - secteur urbain et périurbain de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Alain LAYEC

26. Travaux de requalification de la zone de Kerollaie - Commune de SARZEAU : lancement des travaux

DSP

M. Thierry EVENO

27. Délégation de service public par affermage du service d'assainissement collectif de la commune d'ELVEN : avenant N° 4 (sous réserve avis de la CDSP du 10/12/2021)

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT**Urbanisme**

M. Pierre LE RAY

28. Renouvellement des conventions ADS

Habitat - Logement

M. Jean- Marc DUPEYRAT

29. Approbation de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Vannes Golfe Habitat

M. Jean- Marc DUPEYRAT

30. Avis sur le principe d'une fusion entre les trois Offices Publics de l'Habitat (OPH) du Morbihan : Vannes Golfe Habitat, Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat

M. Jean- Marc DUPEYRAT

31. Adaptation du dispositif d'aide aux accédants

M. Jean- Marc DUPEYRAT

32. Aires d'accueil des gens du voyage : tarifs 2022

Eau

M. Thierry EVENO

33. Contrat territorial des bassins-versants côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf » feuille de route 2022-2024 Stratégie 2022-2027

M. Michel GUERNEVE

34. Breizh Bocage 2 : Animation 2022 - Travaux 2021-2022 - Périmètre de la stratégie territoriale bocage

M. Thierry EVENO

35. Eau potable : Convention tri-partite EPTB Vilaine - Eau du Morbihan - GMVA

M. Thierry EVENO

36. Modification du périmètre de Eau du Morbihan - Demande d'adhésion

M. Thierry EVENO

37. Tarifs 2022 eau potable

M. Thierry EVENO

38. Tarifs 2022 assainissement

M. Thierry EVENO

39. Tarifs 2022 PFAC

Environnement

M. Christian SEBILLE

40. Proposition de tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour la redevance spéciale, les redevances appliquées aux campings, parcs résidentiels de loisirs et les prestations diverses

M. Christian SEBILLE

41. Proposition de tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour l'accès aux déchèteries pour les professionnels

M. Christian SEBILLE

42. Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA)

M. Thierry EVENO

43. Nantissement de la participation de GMVA à la SAS Métha'Elven

M. Thierry EVENO

44. Prise de participation de la SAS « GMVA Energie Positive » dans le projet éolien situé à LOCQUeltas et PLAUDREN

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT

Mobilités

M. Denis BERTHOLOM

45. Aménagement cyclable entre Botquelen et Vincin

M. Denis BERTHOLOM

46. Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports publics urbains - avenant N°15 DSP KICEO-RATP DEV

Economie - Emploi - Formation - Innovation

M. Jean-Pierre RIVERY

47. Aéroport Vannes Golfe du Morbihan : approbation du guide de redevances tarifaires 2022 proposé par le concessionnaire

M. Jean-Pierre RIVERY

48. Transfert du stock foncier dans les Parcs d'Activités de SAINT-AVE

Tourisme

M. Jean-Pierre RIVERY

49. Appel à projets « Mise en accessibilité des locations meublées de tourisme et des chambres d'hôtes »

M. Jean-Pierre RIVERY

50. Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : convention de mise à disposition des locaux

SERVICES A LA POPULATION

Solidarités

Mme Marylène CONAN

51. Financement 2022 et conventionnement des chantiers d'insertion

Mme Marylène CONAN

52. Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) à temps partagé - Renouvellement du dispositif

Culture

Mme Nathalie LE LUHERNE

53. Médiathèques du Golfe - Adaptation des Espaces Publics Numériques (EPN) médiathèques de Vannes

Mme Nathalie LE LUHERNE

54. Conservatoire de Rhuys - Abattement de cotisations

Sports et loisirs

Mme Noëlle CHENOT

55. Aquagolfe SURZUR - Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public (sous réserve avis de la CDSP du 10/12/2021)

Mme Noëlle CHENOT

56. Opération de Construction d'Aquagolfe ELVEN : transaction Surcoûts COVID - lot gros œuvre

Mme Noëlle CHENOT

Communication

Décisions prises par le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales

Désignation des secrétaires de séance

Rapporteur	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
M. Patrice KERMORVANT	1. Procédure de concession de service public relative à la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de VANNES : choix du concessionnaire
M. Patrice KERMORVANT	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2. Procédure de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du réseau câblé de télédistribution de SAINT-AVE : choix du délégataire
M. Le Président	DIRECTION GENERALE 3. Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de GMVA
M. Patrice KERMORVANT	RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DSI 4. Parcours de cybersécurité du Plan France Relance - Demande de subvention
M. Patrice KERMORVANT	THD 5. Antennes relais : harmonisation Conventions d'occupation du domaine public
M. Le Président M. Le Président M. Le Président M. Le Président	Ressources Humaines 6. Tableau des emplois et des effectifs 7. Règlement d'astreintes 8. Dispositif d'action sociale - Titres restaurant 9. Volontariat territorial en administration (VTA)
M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET M. François MOUSSET	Finances 10. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Principal 11. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Déchets 12. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Eau Potable DSP 13. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Assainissement DSP 14. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe SPANC 15. Décision modificative de décembre - exercice 2021 - Budget Annexe Aéroport 16. Admission en non-valeur 2021 17. Approbation et transfert des soldes de clôture des ex. SIAEP de la région de GRAND-CHAMP et de SAINT-AVE-MEUCON 18. Budget 2022 - Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses 19. Budget 2022 - Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses pour trois partenaires 20. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Marchés publics

M. Thierry EVENO

21. Accord-cadre à bons de commande pour des missions de coordination et protection de la santé (SPS) pour le suivi des chantiers liés à la compétence Eau du secteur Est du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

22. Accord-cadre à marchés subséquents pour des missions topographiques et de bornage pour les chantiers liés à la compétence Eau sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

23. Accord-cadre à marchés subséquents pour des missions d'étude géotechnique pour les chantiers liés à la compétence Eau sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

24. Accord-cadre à bons de commande pour des prestations portant sur la réalisation de diagnostics de réseaux d'assainissement par inspection télévisée - secteur urbain et périurbain de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Thierry EVENO

25. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable - secteur urbain et périurbain de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : lancement du marché

M. Alain LAYEC

26. Travaux de requalification de la zone de Kerollaie - Commune de SARZEAU : lancement des travaux

DSP

M. Thierry EVENO

27. Délégation de service public par affermage du service d'assainissement collectif de la commune d'ELVEN : avenant N° 4 (sous réserve avis de la CDSP du 10/12/2021)

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT**Urbanisme**

M. Pierre LE RAY

28. Renouvellement des conventions ADS

Habitat - Logement

M. Jean- Marc DUPEYRAT

29. Approbation de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Vannes Golfe Habitat

M. Jean- Marc DUPEYRAT

30. Avis sur le principe d'une fusion entre les trois Offices Publics de l'Habitat (OPH) du Morbihan : Vannes Golfe Habitat, Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat

M. Jean- Marc DUPEYRAT

31. Adaptation du dispositif d'aide aux accédants

M. Jean- Marc DUPEYRAT

32. Aires d'accueil des gens du voyage : tarifs 2022

Eau

M. Thierry EVENO

33. Contrat territorial des bassins-versants côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf » feuille de route 2022-2024 Stratégie 2022-2027

M. Michel GUERNEVE

34. Breizh Bocage 2 : Animation 2022 - Travaux 2021-2022 - Périmètre de la stratégie territoriale bocage

M. Thierry EVENO

35. Eau potable : Convention tri-partite EPTB Vilaine - Eau du Morbihan - GMVA

M. Thierry EVENO

36. Modification du périmètre de Eau du Morbihan - Demande d'adhésion

M. Thierry EVENO

37. Tarifs 2022 eau potable

M. Thierry EVENO

38. Tarifs 2022 assainissement

M. Thierry EVENO

39. Tarifs 2022 PFAC

Environnement

M. Christian SEBILLE

40. Proposition de tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour la redevance spéciale, les redevances appliquées aux campings, parcs résidentiels de loisirs et les prestations diverses

M. Christian SEBILLE

41. Proposition de tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour l'accès aux déchèteries pour les professionnels

M. Christian SEBILLE

42. Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA)

M. Thierry EVENO

43. Nantissement de la participation de GMVA à la SAS Métha'Elven

M. Thierry EVENO

44. Prise de participation de la SAS « GMVA Energie Positive » dans le projet éolien situé à LOCQUeltas et PLAUDREN

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT

Mobilités

M. Denis BERTHOLOM

45. Aménagement cyclable entre Botquelen et Vincin

M. Denis BERTHOLOM

46. Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports publics urbains - avenant N°15 DSP KICEO-RATP DEV

Economie - Emploi - Formation - Innovation

M. Jean-Pierre RIVERY

47. Aéroport Vannes Golfe du Morbihan : approbation du guide de redevances tarifaires 2022 proposé par le concessionnaire

M. Jean-Pierre RIVERY

48. Transfert du stock foncier dans les Parcs d'Activités de SAINT-AVE

Tourisme

M. Jean-Pierre RIVERY

49. Appel à projets « Mise en accessibilité des locations meublées de tourisme et des chambres d'hôtes »

M. Jean-Pierre RIVERY

50. Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : convention de mise à disposition des locaux

SERVICES A LA POPULATION

Solidarités

Mme Marylène CONAN

51. Financement 2022 et conventionnement des chantiers d'insertion

Mme Marylène CONAN

52. Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) à temps partagé - Renouvellement du dispositif

Culture

Mme Nathalie LE LUHERNE

53. Médiathèques du Golfe - Adaptation des Espaces Publics Numériques (EPN) médiathèques de Vannes

Mme Nathalie LE LUHERNE

54. Conservatoire de Rhuys - Abattement de cotisations

Sports et loisirs

Mme Noëlle CHENOT

55. Aquagolfe SURZUR - Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public (sous réserve avis de la CDSP du 10/12/2021)

Mme Noëlle CHENOT

56. Opération de Construction d'Aquagolfe ELVEN : transaction Surcoûts COVID - lot gros œuvre

Mme Noëlle CHENOT

Communication

Décisions prises par le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

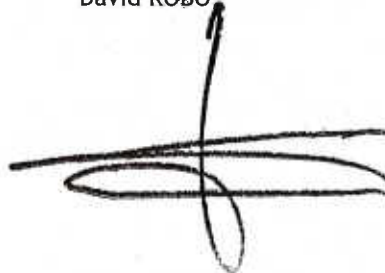
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
012	Charges de personnel	64111	Rémunération principale	020 Administration générale	- 95 200,00
67	Charges exceptionnelles	674412	BUDGET ANNEXE AERODROME	90 Interventions économiques	95 200,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement					0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement					0,00
Total des Dépenses de fonctionnement					0,00
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
Total des Recettes de fonctionnement					0,00

Section d'investissement

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
204	Subventions d'équipement	2041412	Bâtiments et installations	815 Transports urbains	- 65 000,00
4581	Opérations sous mandat	458113	Parking PORT BLANC	815 Transports urbains	65 000,00
POLE NUM	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	23 Enseignement supérieur	50 000,00
POLE NUM	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	23 Enseignement supérieur	- 50 000,00
Total dépenses réelles d'investissement					0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement					0,00
Total des Dépenses d'investissement					0,00
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
Total des Recettes d'investissement					0,00

Commentaires :

Une subvention complémentaire du budget principal vers le budget annexe Aéroport est nécessaire pour compenser la hausse de rémunération du délégataire. Elle est financée par le retrait de crédits non nécessaires prévus en charges de personnel.

Un complément de prévision de 65 000 € est nécessaire sur l'opération sous mandat du parking de Port Blanc. Elle est financée par le retrait de crédit excédentaire sur le fonds de concours abris bus.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget principal ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

POUR : 68 VOIX

CONTRE : 8 VOIX

ABSTENTIONS : 5 voix

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

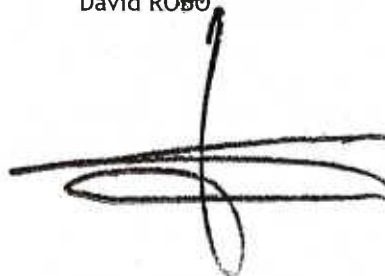
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 -
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE DECHETS

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
022	022	Dépenses imprévues	-8 400,00
65	6541	Admission en non valeur	8 400,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement			0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00
Total des Dépenses de fonctionnement			0,00
Total recettes réelles de fonctionnement			0,00
Total recettes ordre de fonctionnement			0,00
Total des Recettes de fonctionnement			0,00

Section d'investissement

Total dépenses réelles d'investissement		0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00
Total des Dépenses d'investissement		0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		0,00
Total des Recettes d'investissement		0,00

Commentaires :

Une dépense de 8400 € pour admission en non-valeur est demandée par la trésorerie municipale. Elle est financée par un prélèvement du montant correspondant en dépenses imprévues.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget annexe Déchets*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSEGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

Affiché le 22/12/2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL12B-DE

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

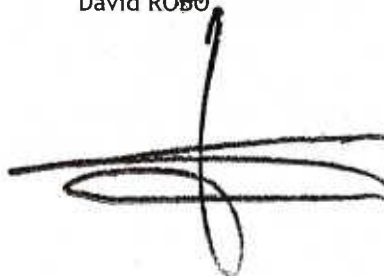
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 -
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
			0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement			0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00
Total des Dépenses de fonctionnement			0,00
			0,00
Total recettes réelles de fonctionnement			0,00
Total recettes ordre de fonctionnement			0,00
Total des Recettes de fonctionnement			0,00

Section d'investissement

10	1068	Excédent de fonctionnent capitalisé (déficit transféré)	237 000,00
Total dépenses réelles d'investissement			237 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement			0,00
Total des Dépenses d'investissement			237 000,00
10	1068	Excédent de fonctionnent capitalisé (Excedent transféré)	237 000,00
Total recettes réelles d'investissement			237 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement			0,00
Total des Recettes d'investissement			237 000,00

Commentaires :

Le besoin de crédits pour financer le déficit transféré est équilibré par un autre excédent transféré.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Affiché le 22/12/2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL12B-DE

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget annexe eau potable DSP ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO
 SULNIAC : Marylène CONAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
 MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

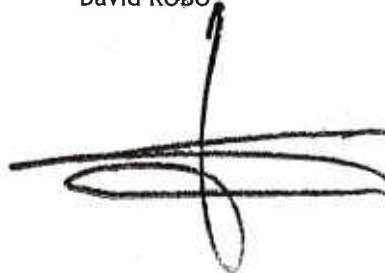
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
Total Dépenses réelles de fonctionnement			0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00
Total des Dépenses de fonctionnement			0,00
Total recettes réelles de fonctionnement			0,00
Total recettes ordre de fonctionnement			0,00
Total des Recettes de fonctionnement			0,00

Section d'investissement

10	1068	Excédent de fonctionnent capitalisé (déficit transféré)	175 000,00
Total dépenses réelles d'investissement			175 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement			0,00
Total des Dépenses d'investissement			175 000,00
10	1068	Excédent de fonctionnent capitalisé (Excedent transféré)	175 000,00
Total recettes réelles d'investissement			175 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement			0,00
Total des Recettes d'investissement			175 000,00

Commentaires :

Le besoin de crédits pour financer le déficit transféré est équilibré par un autre excédent transféré.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL13-DE

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget annexe Assainissement DSP ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

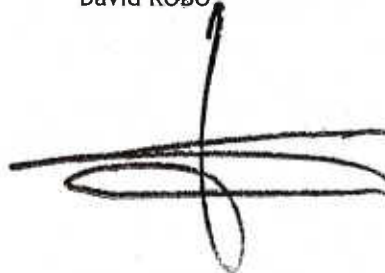
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE SPANC

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
022	022	Dépenses imprévues	-1 000,00
65	6541	Admission en non valeur	320,00
67	678	Autre dépenses exceptionnelles (déficit transféré)	2 450,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement			1 770,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00
Total des Dépenses de fonctionnement			1 770,00
77	778	Autres recettes exceptionnelles	1 770,00
Total recettes réelles de fonctionnement			1 770,00
Total recettes ordre de fonctionnement			0,00
Total des Recettes de fonctionnement			1 770,00

Section d'investissement

Total dépenses réelles d'investissement			0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement			0,00
Total des Dépenses d'investissement			0,00
Total recettes réelles d'investissement			0,00
Total recettes d'ordre d'investissement			0,00
Total des Recettes d'investissement			0,00

Commentaires :

Une dépense de 320 € supplémentaire pour admission en non-valeur est demandée par la trésorerie municipale. Elle est financée par un prélèvement du montant correspondant en dépenses imprévues. Le complément de déficit transféré est financé par les excédents transférés.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL14-DE

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget annexe SPANC ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSEGER (départ à 20h15)
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO
 SULNIAC : Marylène CONAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
 MEUCON : Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL15-DE

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

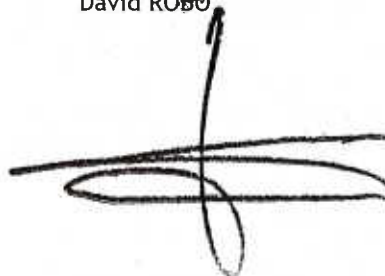
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2021 -
BUDGET ANNEXE AEROPORT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
65	658	Rémunération exploitants, compensation transports scolaires-tarification sociale-titres intermodaux	95 200,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement			95 200,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00
Total des Dépenses de fonctionnement			95 200,00
77	774	Subvention exceptionnelle du budget principal	95 200,00
Total recettes réelles de fonctionnement			95 200,00
Total recettes ordre de fonctionnement			0,00
Total des Recettes de fonctionnement			95 200,00

Section d'investissement

Total dépenses réelles d'investissement		0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00
Total des Dépenses d'investissement		0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		0,00
Total des Recettes d'investissement		0,00

Commentaires :

Une subvention complémentaire du budget principal vers le budget annexe Aéroport permet de compenser la hausse de rémunération du délégataire.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL15-DE

Il vous est proposé :

- *d'approuver cette décision modificative de décembre de l'exercice 2021 pour le budget annexe Aéroport ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.*

POUR : 67 VOIX

CONTRE : 8 VOIX

ABSTENTIONS : 5 VOIX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO
 SULNIAC : Marylène CONAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
 MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

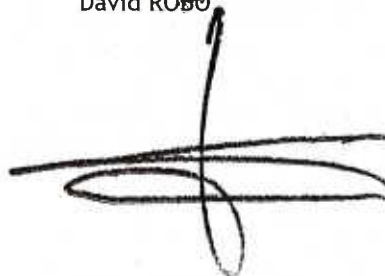
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-16-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

ADMISSION EN NON VALEUR 2021

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale a présenté une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 44 132,92 € TTC.

Ces propositions en non-valeur concernent des créances à effacer pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire.

Trois budgets sont concernés :

Budget principal	35 197,53 €
BA Déchets	8 322,20 €
BA SPANC	613,19 €

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Il vous est proposé :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances de 44 132,92 € TTC ;
- de prélever les crédits correspondants à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) sur les trois budgets concernés ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

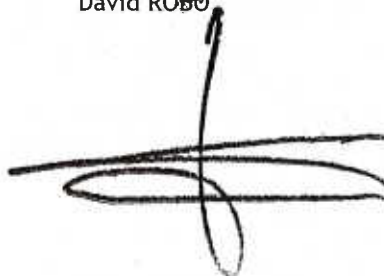
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

**APPROBATION ET TRANSFERT DES SOLDES DE CLOTURE
DES EX. SIAEP DE REGION DE GRAND-CHAMP ET DE SAINT-AVE MEUCON**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales

Une première délibération en date du 17 décembre 2020, puis une seconde en date du 22 avril dernier et une troisième le 1^{er} juillet dernier ont autorisé le transfert des résultats de budget annexe de communes, et des ex. SIAEP de la région d'Elven et de la Presqu'île de Rhuys, dans le prolongement du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'agglomération.

En accord avec la Trésorerie Principale de Vannes Municipale, une nouvelle délibération est proposée pour valider le transfert des excédents des ex. SIAEP de la Région Grand-Champ et de Saint-Avé Meucon.

Pour le SIAEP de la région de Grand-Champ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-25 et L. 5212-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 1962 autorisant la création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Grand-Champ ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres du Syndicat approuvant la dissolution du SIAEP de la Région de Grand-Champ au 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissous à la demande de la majorité des conseils municipaux intéressés ;

Considérant que la dissolution du SIAEP de la Région de Grand-Champ a été approuvée par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se voit attribuer, à titre obligatoire, les compétences « EAU », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;

Considérant qu'il est admis que les résultats budgétaires, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie ;

Il est rappelé que toutes les communes membres de l'ex. SIAEP Région de Grand-Champ ont délibéré et approuvé le transfert intégral à l'issue de la clôture, des excédents ou des déficits à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les montants à transférer à l'agglomération sont répertoriés dans le tableau ci-dessous avec une répartition sur un budget annexe :

- Eau Potable Régie

COMMUNE	BUDGET DESTINATAIRE	EXCEDENT / DEFICIT INVESTISSEMENT	EXCEDENT / DEFICIT FONCTIONNEMENT	DELIB COMMUNE
BRANDIVY	13110 EAU REGIE	- €	235 365,45 €	11/03/21
GRAND-CHAMP	13110 EAU REGIE	- €	235 365,45 €	17/02/21
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	13110 EAU REGIE	- €	235 365,45 €	02/02/21
LOCQUeltas	13110 EAU REGIE	- €	235 365,45 €	08/02/21
PLESCOP	13110 EAU REGIE	- €	235 365,45 €	26/01/21

Pour le SIAEP de Saint-Avé Meucon

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-25 et L. 5212-33 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 1984 autorisant la création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Avé Meucon (SIAEP) ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres du Syndicat approuvant la dissolution du SIAEP Saint-Avé Meucon au 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissous à la demande de la majorité des conseils municipaux intéressés ;

Considérant que la dissolution du SIAEP Saint-Avé Meucon a été approuvée par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se voit attribuer, à titre obligatoire, les compétences « EAU », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;

Considérant qu'il est admis que les résultats budgétaires, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie ;

Il est rappelé que toutes les communes membres de l'ex. SIAEP de Saint-Avé Meucon ont délibéré et approuvé le transfert intégral à l'issue de la clôture, des excédents ou des déficits à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les montants à transférer à l'agglomération sont répertoriés dans le tableau ci-dessous avec une répartition sur un budget annexe :

- Eau Potable Régie

COMMUNE	BUDGET DESTINATAIRE	EXCEDENT / DEFICIT INVESTISSEMENT	EXCEDENT / DEFICIT FONCTIONNEMENT	DELIB COMMUNE
SAINT-AVE	13110 EAU REGIE	241 922,08 €	476 570,91 €	18/12/20
MEUCON	13110 EAU REGIE	46 080,40 €	90 775,41 €	15/12/20

Il vous est proposé :

- *d'approuver les transferts des excédents mentionnés ci-dessus pour les ex. SIAEP de la Région de Grand-Champ et de Saint-Avé/Meucon ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

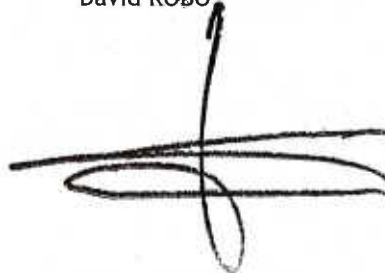
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-18-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

BUDGET 2022 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Je vous rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits relatifs aux autorisations de programme faisant l'objet d'une délibération particulière de répartition des crédits de paiement, ne sont pas repris dans cette autorisation.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	103 000,00	25 750,00
Total 21	Immobilisations corporelles	3 323 000,00	830 750,00
Total 23	Immobilisations en cours	4 310 000,00	1 077 500,00
Total 26	Participation	357 000,00	89 250,00
Total 204	Subvention d'équipements versée	7 031 000,00	1 757 750,00
Total 4581	Opération sous mandat	1 005 000,00	251 250,00
Total des dépenses d'équipement		16 129 000,00	4 032 250,00

BUDGET ANNEXE DECHETS

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	116 000,00	29 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	3 127 000,00	781 750,00
Total 23	Immobilisations en cours	662 000,00	165 500,00
Total des dépenses d'équipement		3 905 000,00	976 250,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	103 000,00	25 750,00
Total 21	Immobilisations corporelles	3 323 000,00	830 750,00
Total 4581		1 005 000,00	251 250,00
Total des dépenses d'équipement		4 431 000,00	1 107 750,00

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 000,00	250,00
Total 21	Immobilisations corporelles	27 000,00	6 750,00
Total 23	Immobilisations en cours	50 000,00	12 500,00
Total des dépenses d'équipement		78 000,00	19 500,00

BUDGET TRES HAUT DEBIT

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 21	Immobilisations corporelles	62 000,00	15 500,00
Total des dépenses d'équipement		62 000,00	15 500,00

BUDGET SPANC

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	3 000,00	750,00
Total 21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500,00
Total des dépenses d'équipement		5 000,00	1 250,00

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	128 000,00	32 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	472 000,00	118 000,00
Total 23	Immobilisations en cours	4 310 000,00	1 077 500,00
Total des dépenses d'équipement		4 910 000,00	1 227 500,00

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	24 000,00	6 000,00
Total 23	Immobilisations en cours	4 371 000,00	1 092 750,00
Total des dépenses d'équipement		4 395 000,00	1 098 750,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	236 000,00	59 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	710 000,00	177 500,00
Total 23	Immobilisations en cours	13 144 000,00	3 286 000,00
Total des dépenses d'équipement		14 090 000,00	3 522 500,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Chapitre	Libellé	Total crédits votés en 2021	Montant à prévoir en autorisation
Total 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	92 000,00	23 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	110 000,00	27 500,00
Total 23	Immobilisations en cours	13 144 000,00	3 286 000,00
Total des dépenses d'équipement		13 346 000,00	3 336 500,00

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

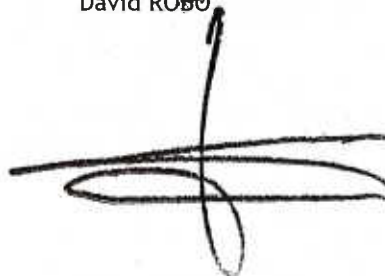
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

**BUDGET 2022 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES POUR TROIS
PARTENAIRES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à l'article L 1612-1, que le Président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, et de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Cependant, par souci de lisibilité et de sincérité budgétaire, et pour assurer le bon fonctionnement de l'Echonova, de 47° Nautik, et de l'Office de Tourisme de Vannes - Golfe du Morbihan, il apparaît nécessaire de verser un acompte à ces trois partenaires, avant le vote du budget primitif 2022.

Imputation	Gestionnaire	Libellé	Montant
657364 314	Culture	Acompte contribution à l'Echonova avant détermination du montant global	165 000 €
657364 4141	Sport	Acompte contribution à 47° Nautik avant détermination du montant global	220 000 €
739118 95	Tourisme	Acompte d'avance à l'Office de Tourisme de Vannes - Golfe du Morbihan sur la perception de la Taxe de séjour	525 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 9 décembre 2021,

Il vous est proposé,

- *d'autoriser Monsieur le Président à verser un premier acompte à ces trois partenaires avant le vote du budget primitif 2022, ainsi qu'à signer chacune des conventions avec l'Echonova, 47° Nautik et l'Office de Tourisme de Vannes - Golfe du Morbihan ;*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL20-DE

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

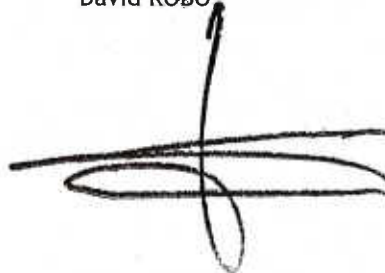
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015 (article 107), le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Vous trouverez en annexe le Rapport d'orientation budgétaire 2022, le Rapport de Développement Durable 2021, ainsi que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2021.

Il vous est proposé :

- *de prendre acte de la présentation du Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, du Rapport de Développement Durable 2021, ainsi que du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2021, tels que joints en annexe.*

Le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

L'année 2021 fut une année de transition et de structuration. Année de transition car il aura fallu faire face aux aléas provoqués par la situation sanitaire, adapter le fonctionnement des services et anticiper les effets de cette crise sur la trajectoire financière de l'agglomération. Année de structuration car les travaux engagés sur le Pacte de Gouvernance permettent d'avancer sur la construction d'un projet partagé et que la réorganisation des services, menée en 2021, s'inscrit en cohérence avec cette dynamique.

L'étude prospective sur les finances de l'agglomération, présentée lors du bureau du 12 mars 2021, l'avait clairement identifié : 2022 sera une année particulièrement compliquée sur le plan financier. Si notre territoire a plutôt mieux surmonté la crise sanitaire que d'autres régions françaises, nous subissons cependant des effets financiers liés aux impacts de cette dernière.

En effet, entre aboutissement des nouveaux projets au cours de l'année et recettes fiscales 2022, perçues auprès des entreprises en 2020, l'augmentation des dépenses sera supérieure à celle des recettes.

Néanmoins, les efforts renouvelés sur la maîtrise des charges de fonctionnement et la poursuite d'une dynamique d'investissement volontaire et réaliste permettront, dans le cadre de ce deuxième budget du mandat, de faire face à cette difficulté conjoncturelle sans retarder les évolutions indispensables au territoire.

PLAN

I. - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
II. - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION	5
L'ENDETTEMENT	5
A. - Dette réelle	
B. - Dette garantie	
LE BUDGET PRINCIPAL	7
A. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	7
A.1. - Les recettes fiscales	
A.2. - L'évolution des dotations	
A.3. - Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales	
A.4. - Synthèse des ressources fiscales et des dotations du budget principal	
B. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8
B.1. - La politique des ressources humaines	
B.2. - Les charges de fonctionnement à caractère général	
B.3. - Les autres charges de fonctionnement	
B.5. - Les reversements (AC, DSC et FNGIR)	
C. L'EPARGNE BRUTE	9
LES INVESTISSEMENTS	10
ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET BUDGETS ANNEXES	11
A. - LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	11
A.1. - Développement économique et touristique du territoire	
A.2. - Logement et habitat	
A.3. - Foncier & Urbanisme	
A.4. - Environnement	
A.5. - Politique de l'eau	
A.6. - Développement culturel	
A.7. - Développement sportif	
A.8. - Mobilités du territoire	
A.9. - Solidarités	
A.10. - Système d'information et aménagement numérique	
B. - LES BUDGETS ANNEXES	15
B.1. - Le budget annexe Déchets	
B.2. - Le budget annexe Transports	
B.3. - Le budget annexe Très Haut Débit	
B.4. - Le budget annexe Aéroport	
B.5. - Le budget annexe Zones d'Activités	
B.6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols	
B.7. - Les 5 budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	

I. - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Projet Loi de Finances 2022

Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2022

Prévisions économiques 2021 - 2022	2019	2020	2021	2022
Indice des prix à la consommation en France	1,1 %	0,5 %	1,5 %	1,5 %
PIB en France (en volume)	1,5 %	-11,5 %	6,25 %	4,0 %

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes serait revalorisé de l'ordre de 2,5 % (à confirmer).

Au 1^{er} janvier 2021, on comptait 1253 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), et 223 communautés d'agglomération regroupant 23,492 millions d'habitants, soit 34 % de la population totale de la France.

Sur les 93 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se classe en 31^{ème} position en termes de population.

Mesures du Projet Loi de Finances ayant un impact pour notre agglomération

Sources :

- Séminaire présentation du Projet Loi de finances 2021 par le CNFPT
- Articles de la revue La Gazette
- Dossiers Mairie Info - Dossiers ADCF

Dotations stables

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera maintenue à son niveau des années précédentes soit près de 26,8 milliards d'euros, tandis que les concours financiers à destination des collectivités progresseront de 525 millions d'euros.

DSIL : abondement de 350 millions d'euros

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) sont maintenues à hauteur de 2 milliards d'euros. En plus, un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros de cette dernière viendra soutenir l'investissement local afin de financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.

Indicateurs financiers réformés

Le gouvernement a finalement décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers suivant les recommandations du Comité des finances locales.

Le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, **le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé**. Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Le PLF reprend à ce titre les propositions du CFL adoptées en juillet, à savoir :

- une **intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de DMTO et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)**. En revanche, certaines taxes dites « affectées » comme la taxe de séjour restent exclues. Ainsi que les dotations de péréquation communale, comme la DSU et la DSR.
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

Pas de réforme de l'Ifer

Le gouvernement a également décidé de ne pas inscrire la réforme annoncée de l'Ifer (imposition forfaitaire des entreprises de réseau). C'est un sujet qui comporte une certaine complexité technique.

Pour notre agglomération, l'Ifer représente une recette annuelle de l'ordre de 672 K€.

Les contrats de Cahors ne seront pas réactivés

Le sujet n'est pas d'actualité, car on sort d'une période de crise selon le message de Bercy. L'agglomération n'est pas encore contrainte à ce jour à ce dispositif.

Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Recette fraction de TVA

Côté fiscalité, depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu. On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,5 %.

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2021

<i>Population DGF</i>	197 462
<i>Population INSEE</i>	174 638
<i>Nombre de communes</i>	34
<i>Superficie</i>	807,4 km²
<i>Budget global consolidé</i>	310 M€
<i>Dépenses d'équipement consolidées</i>	76 M€
<i>Dette consolidée en capital au 01/01/2021</i>	77 M€
<i>Nombre d'agents au 01/01/2021</i>	529
<i>Nombre d'élus</i>	88



II. - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMÉRATION

L'ENDETTEMENT

A. - DETTE REELLE

La dette consolidée de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'élèvera à **79,239 M€** au 1^{er} janvier 2022 contre **77,034 M€** au 1^{er} janvier 2021. La dette issue du transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, représente près de 70 % de la dette en capital.

Afin de bien comprendre la situation de l'agglomération, il faut donc distinguer cette dette, transférée depuis les anciennes maîtrises d'ouvrage, et équilibrée par les ressources propres des budgets annexes, de la dette du budget principal et des autres budgets annexes.

Pour le budget principal et les autres budgets annexes, le capital de dette est de 23,873 M€, soit l'équivalent de 137 € par habitant. La moyenne 2019 pour les agglomérations (dernières données connues avant le transfert des compétences Eau et Assainissement) était de 369 € par habitant.

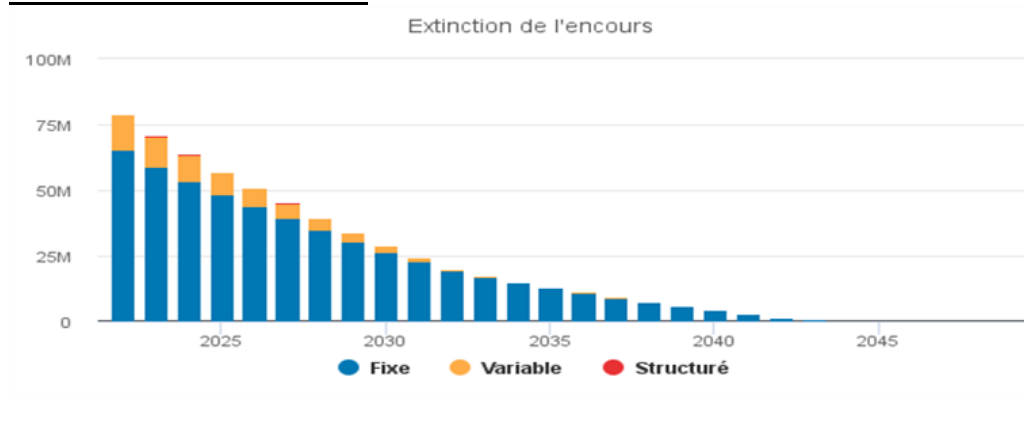
Un nouvel emprunt de 10 M€ a été mobilisé au cours de l'année 2021 sur le budget principal, mais l'endettement de l'agglomération reste très faible, du fait qu'aucun emprunt n'avait été mobilisé depuis 2017. Cela se traduit par une capacité de désendettement de 2,6 ans en 2021 (pour le budget principal avant reprise des résultats), très loin de la moyenne pour les agglomérations de même strate.

La dette est composée à 82.77 % de taux fixe, de 16.75 % de taux variable, et de 0,48 % de taux structurés. Elle est classée A (c'est-à-dire le risque le moins élevé) pour 99,38 % dans la classification de la **Charte Gissler**.

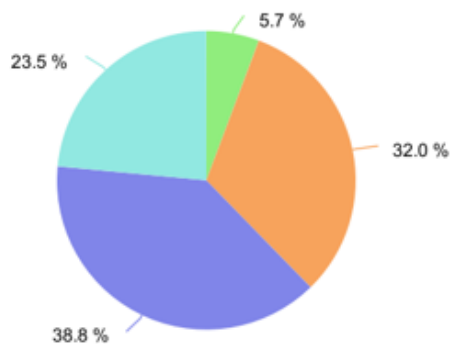
Etat de la dette en capital au 1^{er} janvier 2021

Budget Annexe Assainissement DSP	30 879 616 €	39,0%
Budget Principal	20 746 965 €	26,2%
Budget Annexe Eau Potable DSP	20 305 384 €	25,6%
Budget Annexe Eau Potable Régie	2 459 910 €	3,1%
Budget Annexe Assainissement Régie	1 721 479 €	2,2%
Budget Annexe Déchets	1 456 322 €	1,8%
Budget Annexe ZAE	931 614 €	1,2%
Autres Budgets Annexes	738 227 €	0,9%
TOTAL ENCOURS	79 239 518 €	100,0%

Plan d'extinction de la dette



Répartition de la dette par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	4 533 988,65
5 - 10 ans	25 339 497,40
10 - 20 ans	30 745 414,85
20 - 30 ans	18 620 616,90
TOTAL	79 239 517,80

B. - DETTE GARANTIE

A noter qu'à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, Vannes agglo se substituait aux communes à 100 % pour apporter sa garantie d'emprunt aux opérateurs dans le financement du logement social. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif de garanties d'emprunts s'applique sur les 34 communes. Au 31/12/2021, l'encours global en garantie s'élève à **252 M€**.

LE BUDGET PRINCIPAL

Pour la deuxième année consécutive, les ressources fiscales de l'agglomération subissent les conséquences de la crise sanitaire.

Dans le même temps, la baisse des contraintes sanitaires permet d'ouvrir de nouveau les équipements et de relancer l'activité des associations. Les dépenses de l'agglomération retrouvent donc un niveau mécaniquement plus élevé que pendant la crise. S'ajoutent à cela l'aboutissement d'un certain nombre de projets lancés lors du précédent mandat, qui viennent là aussi augmenter les besoins en fonctionnement

Pour la première fois depuis 2017, le budget de l'agglomération fait donc face à une augmentation des dépenses plus importante que celle des recettes. Cette situation conjoncturelle, issue du décalage entre perception des recettes et mobilisation de dépenses nouvelles, renforce l'exigence de maîtrise des charges de fonctionnement.

A. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

A.1.- Les recettes fiscales

Pour 2022, la crise sanitaire continue d'avoir un impact sur les recettes fiscales notamment sur la CVAE, dont le produit 2022 correspond à l'activité des entreprises en 2020 (décalage de deux ans entre perception et reversement).

Cependant, les reversements d'Etat (fraction de TVA) devraient permettre de retrouver une légère augmentation de ressources globales pour l'agglomération (+ 2 %)

	CA 2020	CA 2021 (prévisionnel)	BP 2022 (prévisionnel)	Evol. BP2022/CA2021	
				€	%
CFE	13 715 940 €	13 069 060 €	13 461 132 €	392 072 €	3,0%
CVAE	10 755 426 €	10 314 404 €	9 695 540 €	-618 864 €	-6,0%
IFER	695 147 €	671 150 €	677 862 €	6 712 €	1,0%
TASCOM	3 380 968 €	3 274 609 €	3 241 863 €	-32 746 €	-1,0%
Allocations compensatrices CFE	421 183 €	1 561 917 €	1 561 917 €	0 €	0,0%
Total fiscalité "Economique"	28 968 664 €	28 891 140 €	28 638 314 €	-252 826 €	-0,9%
TH résidences Principales	24 196 000 €			0 €	0,0%
TH résidences Secondaires + TFNB	6 620 326 €	6 597 264 €	6 663 237 €	65 973 €	1,0%
Allocations compensatrices TH	2 114 166 €	26 477 105 €	27 933 346 €	1 456 241 €	5,5%
Autres	53 550 €			0 €	0,0%
Total fiscalité "Ménages"	32 984 042 €	33 074 369 €	34 596 583 €	1 522 214 €	4,6%
TOTAL FISCALITE (1)	61 952 706 €	61 965 509 €	63 234 897 €	1 269 388 €	2,0%

Nb : le tableau identifie la « fraction de TVA » comme ressource de fiscalité « ménages » pour faciliter la comparaison avec les précédents exercices.

A.2. - L'évolution des dotations et du fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales

Après une baisse de 4,15% entre 2020 et 2021, compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019, cette dotation devrait être stable en 2022.

La Dotation de compensation diminuerait de - 2 %, comme entre 2020 et 2021.

Concernant le FPIC, le positionnement de l'agglomération au niveau du potentiel fiscal fait que le territoire communautaire ne perçoit plus de FPIC depuis 2021, la situation ne devrait pas évoluer en 2022.

	CA 2020	CA 2021 (prévisionnel)	BP 2022 (prévisionnel)	Evol. BP2022/CA2021	
				€	%
FPIC	55 283 €	0 €	0 €	0 €	0,0%
Dotation d'intercommunalité	4 414 948 €	4 232 374 €	4 232 374 €	0 €	0,0%
Dotation de compensation	7 081 172 €	6 941 713 €	6 802 879 €	-138 834 €	-2,0%
TOTAL DOTATIONS (2)	11 551 403 €	11 174 087 €	11 035 253 €	-138 834 €	-1,2%

B. - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2022 intégrant de nombreuses augmentations de périmètres, que ce soit par la prise en compte de nouveaux équipements ouverts en 2021 (Piscine, France Service, Ostréapolis...), les dépenses de fonctionnement vont subir une augmentation importante, de l'ordre de 6%, soit près de 4,5 M€.

B.1. - La politique des ressources humaines

La masse salariale du Budget Principal connaîtra une augmentation de 14 %, soit 2 M€, par rapport au BP 2021. Cette augmentation est due pour 20 % aux contraintes réglementaires (GVT, revalorisation des catégories C, ...), pour 30 % à la prise en compte en année pleine des évolutions 2021 et 50 % à l'aboutissement des projets prévus en 2022.

B.2. - Les charges de fonctionnement à caractère général

Après une réduction de 5% en 2021, les charges à caractère général seront maintenues au niveau de l'année dernière pour 2022, et ce malgré les nombreuses augmentations de périmètre.

L'augmentation des charges de fonctionnement, induite par ces nouveaux périmètres (Piscine, France Service, CIAP, GEMAPI, Ostréapolis...) est estimée à plus de 700 000 €.

L'objectif de maintenir un niveau global de charges de fonctionnement impose donc diminuer d'autant les montants alloués aux périmètres antérieurs, soit une nouvelle baisse de ces crédits de l'ordre de 7%.

B.3. - Les autres charges de fonctionnement

► Contributions aux budgets annexes

Les contributions aux budgets annexes sont estimées comme suit :

- BA transports : 3 620 700 € (contre 2 132 000 € au BP 2021).
- BA aéroport : 507 000 € (contre 376 000 € en au BP 2021).
- BA très haut débit : 325 000 € (identique aux crédits inscrits au BP 2021).

► Contributions aux satellites

L'Echonova : La contribution de l'agglomération est projetée à 565 500 € par an.

47° Nautik : Le versement de 400 000€ est fléché sur les prestations de nautisme scolaire et celui 60 000€ correspond à la subvention d'investissement annuelle récurrente, pour le renouvellement de ses équipements.

► Principaux partenaires

Notre participation au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** s'est élevée à 5,360 M€ en 2021. L'évolution serait de + 1 % pour 2022 soit **5,384 M€**.

B.4. - Les reversements (FNGIR, AC et DSC)

FNGIR : Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** issue de la réforme fiscale de 2010 est un montant figé qui représente **14,007 M€**.

AC : Les **attributions de compensations** évoluent lors de transferts de compétences.

En 2020, le transfert de la compétence « *Eaux pluviales urbaines* » a provoqué un premier transfert de charges vers l'agglomération.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira le 17 décembre 2021 pour étudier la mise à jour de ces charges transférées, dans l'attente de la définition du schéma directeur des Eaux Pluviales.

DSC : Une étude est en cours, dans le cadre de la conception d'un pacte fiscal et financier, concernant la nature et la pondération des critères de DSC. Des propositions seront faites d'ici le vote du budget. L'enjeu concerné serait de l'ordre de 350 k€ de baisse de l'enveloppe, sous réserve des décisions des instances à venir.

Synthèse de l'évolution des reversements communautaires au profit des communes

	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation - <i>fonctionnement</i> (AC)	18 026 145€	17 405 433€	16 739 280€	16 739 280€
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	8 496 431€	7 646 783€	7 778 927€	7 778 927€
Reversements communautaires (AC + DSC)	26 522 576€	25 052 216€	24 518 207€	24 518 207€

Attribution de compensation - <i>investissement</i> AC)	542 651€	750 094€	2 278 052€	2 278 052€
---	----------	----------	------------	------------

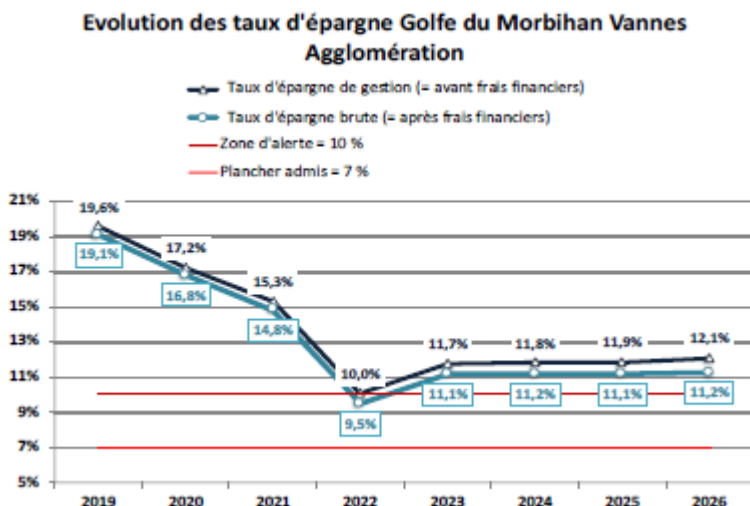
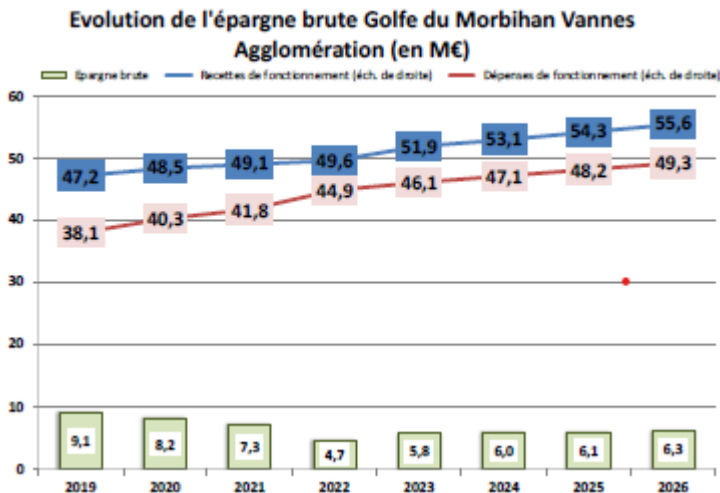
C. - L'EPARGNE BRUTE

Différence **entre** recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, cette épargne brute était de 6.5 M€ au BP 2021. Elle est consacrée prioritairement au remboursement du capital d'emprunt, puis au financement des dépenses d'équipement.

Compte tenu de la faible dynamique des recettes de fonctionnement et des recherches d'optimisation de dépenses, cette épargne brute devrait atteindre 4.5 M€ en 2022.

Cette projection s'inscrit en cohérence avec l'étude financière prospective menée par l'agglomération et présentée au Bureau Communautaire du 12 mars 2021, qui identifiait déjà 2022 comme une année particulièrement difficile au point de vue financier, et estimait l'Epargne Brute à 4.7 M€.

Extrait de l'étude de Mme Verrier concernant le budget principal (Cabinet Michel Kloepfer) :



LES INVESTISSEMENTS

Afin d'afficher un niveau d'investissement cohérent avec nos capacités de financement et d'endettement, un certain nombre d'arbitrages restent nécessaires d'ici le vote du Budget Primitif. Le changement de méthode initié en 2021, consistant à inscrire des montants d'investissement réalisables dans l'année et cohérent avec les capacités d'emprunt de l'agglomération, se poursuit en 2022.

Ainsi les montants proposés à cette étape du DOB représentent des enveloppes globales par budget, issues du croisement entre estimations des réalisations possibles dans l'année et préservation d'un niveau d'endettement réaliste et raisonnable et identiques, au niveau global, aux montants votés au BP 2021.

Les arbitrages à venir d'ici le vote du Budget Primitif seront rendus dans le respect de ces enveloppes.

	rappel BP 2021	Cadrage DOB 2022
Budget Principal	28 000 000 €	28 000 000 €
Budget Annexe Déchets	4 000 000 €	4 200 000 €
Budget Annexe Transports	4 400 000 €	3 600 000 €
Budget Annexe ZAE	9 200 000 €	9 000 000 €
Budget Annexe Aéroport	80 000 €	90 000 €
Budget Annexe Très Haut Débit	60 000 €	30 000 €
Budget Annexe Eau (Régie)	5 000 000 €	8 000 000 €
Budget Annexe Eau (DSP)	4 400 000 €	4 700 000 €
Budget Annexe Assainissement (Régie)	10 100 000 €	10 500 000 €
Budget Annexe Assainissement (DSP)	13 400 000 €	10 500 000 €
Budget Annexe Assainissement Non Collectif	10 000 €	30 000 €
TOTAL	78 650 000 €	78 650 000 €

Les principaux projets d'investissement 2021 seront les suivants :

➤ Aménagements Cyclables	2 700 000 €
➤ Travaux GEMAPI	2 530 000 €
➤ Pôle d'Echange Multimodal	2 160 000 €
➤ Ostréapolis	2 140 000 €
➤ Travaux de renouvellement ZAE	1 190 000 €
➤ Pôle Numérique	1 000 000 €
➤ Centre de Secours de l'Ile d'Arz	480 000 €

Projection de réalisation des investissements votés au sein du Budget Principal, concernant l'exercice 2021. (Anticipation du compte administratif 2021)

Concernant l'exercice 2021, le niveau de réalisation des investissements du budget principal devrait s'établir à **27 M€**, soit **56 %** des 48 M€ votés à l'occasion du BP (28 M€), des reports 2020 (14 M€) et des différentes décisions modificatives intervenues pendant l'année (6 M€).

Ce taux de réalisation s'établira au plus haut depuis la création de l'agglomération, quant au montant des investissements, il sera supérieur de plus de 10 M€ à ceux réalisés en 2020.

A cette projection de réalisation des investissements 2021 est associé une projection des engagements qui seront reportés en 2022, au moment du vote du compte administratif. Ces reports devraient s'établir à 10 M€, contre 14 M€ de report en 2020, illustrant la démarche de rapprochement entre les crédits votés et ceux réellement dépensés, mise en œuvre depuis le début de ce mandat

ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES ET BUDGETS ANNEXES

A. - LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

A.1. - Développement économique et touristique

Développement économique et enseignement supérieur

Orientations 2022

- Suivi du pôle Datasciences - Cybersécurité dans le cadre du CPER et de la politique de l'agglomération en matière d'enseignement supérieur/recherche (rapprochement du monde académique et des entreprises)
- Maintien d'un niveau efficient d'intervention pour l'accompagnement des projets d'entreprises
- Renforcement de l'armature commerciale et poursuite de l'accompagnement des projets commerciaux sur l'ensemble du territoire
- Déploiement des France Services dans le cadre de la démarche Innov'Services
- Développement de l'offre de service en économie circulaire à destination des entreprises dans le cadre du volet « développement économique » du TER

Principaux projets en fonctionnement

- Soutien financier aux structures d'accompagnement de projets économiques
- Aides financières directes à l'installation des jeunes agriculteurs, entreprises aquacoles/ostréicoles et au développement international des entreprises
- Soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la feuille de route Enseignement supérieur/Recherche de l'agglomération
- Soutien financier à la mission locale du Pays de Vannes, appui aux structures de l'emploi et de la formation et aux actions « politique de la ville » (volets développement économique-emploi)

Principaux projets d'investissement

- Travaux d'aménagement de la France Services à Sarzeau
- Achat d'un véhicule pour la France Services itinérante de l'ouest du territoire
- Travaux de renouvellement/requalification de ZA achevées

Prospective

- Finalisation du maillage du territoire en structures France Services
- Poursuite de l'accompagnement au développement et à l'implantation des entreprises (suivi de projets, parcours résidentiel, ingénierie financière, mise en réseau, aide au recrutement ...)
- Aménagement de nouveaux Parcs d'activités et recherche d'optimisation du foncier économique existant (densification) en tenant compte des enjeux de la loi Climat & Résilience et de l'attractivité territoriale
- Renforcement de l'accompagnement des projets économiques agricoles (alimentation et production locale) dans le cadre de la stratégie agricole de l'agglomération et de la labellisation PAT

Développement touristique

Orientations 2022

- Création de la Société Publique Locale « Golfe du Morbihan-Vannes Tourisme », afin de gérer le Parc Exposition du CHORUS et l'Office du Tourisme.
- Augmentation des dépenses liées à OSTREAPOLIS du fait de la préparation de l'ouverture de l'équipement, prévue maintenant pour fin 2022.
- Ouverture du Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIAP) et développement des actions liées au Pays d'Art et d'Histoire et à l'inventaire du patrimoine

Principaux projets en fonctionnement

- Projet mégalithes - Mys'Terre du Golfe
- Les petits passeurs
- Politique évènementielle (station verte, semaine du Golfe, ...)

Principaux projets d'investissement

- Appel à projets « hébergements touristiques » et « mise en accessibilité des locations meublées et chambres d'hôtes », valorisation des patrimoines
- Signalétique des chemins de randonnée
- Schéma de signalisation touristique routière
- Bateau électrique Petits Passeurs
- Travaux OSTREAPOLIS
- Fonds de concours aux communes en matière d'aide à la valorisation/rénovation du patrimoine, et d'aide aux travaux sur les circuits de randonnée
- Dispositif d'aide pour les aires de camping-car
- Mise en place d'éco-compteurs (mesure de la fréquentation touristique)
- Mise en place d'un outil de gestion de l'entretien des vélo routes(destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan)

Prospective

- Actions de développement du tourisme des 4 saisons
- Labellisation Pays d'Art-et d'Histoire
- Elaboration d'un deuxième schéma touristique

A.2. - Logement et habitat**Orientations 2022**

- OPAH-RU/Action Cœur de Ville
- Etude Habitat dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Opération Rénovée
- Organisme Foncier Solidaire
- Etude sur les besoins en logement des étudiants

Principaux projets en fonctionnement

- Maintien des missions (Opération Rénovée énergie et maintien à domicile, OPAH-Renouvellement Urbain ...), subventions diverses et cotisation en habitat et lancement d'une étude Habitat dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage

Principaux projets d'investissement

- Programme Local d'Habitat
- Subventions via la délégation de l'Aide à la pierre
- Travaux : terrains familiaux des gens du voyage de Plescop et Plougoumelen.

Prospective

- Mise en œuvre des actions de l'OPAH de Renouvellement Urbain sur le centre-ville de Vannes dans le cadre du dispositif national « Action Cœur de Ville », dont le durée initiale est de 5 ans.
- Réflexion sur la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Recherche d'un 4^{ème} terrain pérenne pour l'accueil estival des gens du voyage

A.3. - Foncier & Urbanisme**Orientations 2022**

- Evaluation de l'impact de La loi climat et résilience et la dynamique immobilière de notre territoire sur la réflexion de GMVA autour de la consommation foncière.
- Mutualisation de l'accueil de 1er niveau avec la ville de Vannes
- Etude agricole, analyse transversale du territoire en matière de GEMAPI, analyse des friches, mise en œuvre du PCAET...
- La loi prévoit le suivi des indicateurs prévus au SCOT au bout de 3 ans. Nécessité dès 2022 de recueillir les données utiles et de mettre en place un premier observatoire.

Principaux projets en fonctionnement

- Poursuite de la dématérialisation et ouverture réglementaire du portail citoyen en matière ADS et des outils liés à l'urbanisme numérique
- Poursuite du portage foncier pour le compte des communes

- Mise en œuvre du programme « Petite Ville de Demain » qui bénéficie d'un financement ANAH, avec la revitalisation de ces 3 territoires)

A.4. - Environnement

Orientations 2022

- Finalisation de l'étude pour la valorisation énergétique de la biomasse issue du bocage et des forêts
- Audits énergétiques du patrimoine bâti

Principaux projets en fonctionnement

- Mise en œuvre des actions du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)
- Accompagnement des communes par les conseillers en énergie partagés, notamment vis-à-vis des obligations d'optimisation énergétiques des bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m².
- Poursuite de l'accompagnement technique et financier des projets d'énergie thermique renouvelable dans le cadre du fonds chaleur territorialisé, et des projets solaires photovoltaïques.

Principaux projets d'investissement

- Prises de participation dans des projets de production d'énergies renouvelables via la SAS GMVA Energie Positive créée en 2021, notamment éolien et photovoltaïques, et démarrage de la construction de l'unité de méthanisation territoriale à Elven
- Réhabilitation de 3 installations solaires thermiques sur le patrimoine de l'agglomération

Prospective

- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET programmées jusqu'en 2025, animation du réseau des acteurs locaux
- Définition du plan de développement de projets photovoltaïques au sol

A.5. - Politique de l'eau

Orientations 2022

- Consolidation de la démarche qualité à l'échelle des 43 sites de baignade et finalisation des profils conchyliques
- Premiers travaux majeurs sur les milieux aquatiques
- Formalisation d'une stratégie concernant le volet inondation/submersion dû au changement climatique...

Principaux projets en fonctionnement

- Gestion active de la qualité des eaux de baignade
- Actions en milieux aquatiques
- Etudes pour la mise en place du programme d'actions prévention des inondations (PAPI d'intention) financées en partie par des subventions (Fonds Barnier)

Principaux projets d'investissement

- Travaux sur les milieux aquatiques
- Mise en œuvre des travaux du programme Breizh Bocage subventionné à 70 % par les partenaires (Etat, Région, Département...)
- Etudes techniques et premiers travaux majeurs sur les digues de l'agglomération et la stratégie de lutte contre le ruissellement

Prospective

- Suivi opérationnel du schéma directeur intercommunal des eaux pluviales

A.6. - Développement culturel

Orientations 2022

- Mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (DRAC, Éducation Nationale, Ville de Vannes)
- Médiathèques du Golfe, intégration Le Tour du Parc.
- Mise en œuvre d'actions de valorisation et de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

Prospective

- Médiathèques du golfe : politiques documentaires de réseau.

A.7. - Développement sportif

Orientations 2022

- Mise à jour du schéma directeur des équipements sportifs - nouveau règlement de fonds de concours
- Etude sur le devenir de l'étang de la forêt à Brandivy
- 1^{ère} année d'exploitation Aquagolfe Elven

Principaux projets d'investissement

- Fonds de concours équipement sportif aux communes
- Etude et travaux de rénovation énergétique sur Aquagolfe Grand-Champ (Plan de relance)
- Vélodrome de Kermesquel - accueil du Véloce Vannetais

Prospective

- Déploiement du portail de vente en ligne sur les Aquagolfe
- Réflexion sur la Stratégie Nautisme de l'agglomération
- Réflexion sur le mode de gestion d'Aquagolfe Surzur

A.8. - Mobilités du territoire

Orientations 2022

- Finalisation du futur dispositif de location de vélos moyenne et longue durée pour mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} trimestre 2023
- Lancement d'études pour le déploiement de la billettique
- Lancement d'études pour la définition d'un schéma de développement des voiries TCSP

Principaux projets d'investissement

- Aménagement pour la création et renouvellement Plan vélo
- Etudes pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Vannes
- Fonds de concours pistes cyclables
- Acquisition vélos pour dispositif location vélos
- Subventions aux particuliers pour l'achat de VAE
- Travaux aire de covoiturage
- Etudes pour aires de covoiturage
- Achat de trois nouveaux bus

Prospective

Le Pôle d'Echange Multimodal rentre dans une phase d'études avancées, notamment par le concours pour la passerelle sur 2021 et par le lancement du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics. Ces études devraient aboutir au premier semestre 2023. Le projet dans sa globalité représente une enveloppe de plus de 19 millions d'euros dont l'agglomération sera le premier financeur. La mise en œuvre opérationnelle du PEM est prévue à échéance 2025.

A.9. - Solidarités

Orientations 2021

- Mission CESF mutualisée entre plusieurs communes

Principaux projets d'investissement

- Études de maîtrise d'œuvre / bâtiment du Resto du cœur

A.10. - Système d'information et aménagement numérique

Orientations 2021

- Sécurisation du Système d'Information : parcours cybersécurité du Plan France Relance - Mise en œuvre des actions prioritaires,
- Mise en place de la mutualisation des DSI GMVA et Ville de Vannes,
- Mise en place d'un outil de gestion du courrier,
- Mégalis BTHD (Bretagne Très Haut Débit).

Prospective

- Sécurisation du Système d'Information : parcours cybersécurité du Plan France Relance - Etablissement du plan d'actions pluriannuel,
- Etude politique de stockage et de sauvegarde.

B. - LES BUDGETS ANNEXES

B.1. - Le budget annexe Déchets

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit attendu pour 2021 est de 21 200 000 €. Les prévisions 2022 tablent sur une évolution des bases de l'ordre de 0.8 % qui permettrait d'envisager un produit de **21 375 000 €**.

L'agglomération a voté, au Conseil Communautaire de mars 2019, le dispositif du taux unique avec une période de lissage de 5 ans à compter de 2020.

Les 26 taux actuels doivent converger vers un taux cible harmonisé établi à 8,24 % en 2024.

Cependant, ce budget connaît depuis 3 ans une hausse importante de ses charges de fonctionnement. Les excédents cumulés jusqu'en 2020, ont été largement mobilisés pour équilibrer les derniers exercices et ne sont plus suffisants pour garantir l'équilibre budgétaire jusqu'à l'échéance de convergence des taux.

Une étude est donc lancée afin de redéfinir la trajectoire et la cible de cette convergence de taux. Ses conclusions seront soumises aux instances communautaires d'ici le vote du budget.

Orientations 2022

- Finalisation de l'étude de définition du schéma de tri à la source des biodéchets
- Etude des modalités de collecte sur Rhuys pour les secteurs non desservis en conteneurs enterrés

Principaux projets en fonctionnement

- Préparation des extensions de consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Adaptation de l'organisation des collectes au développement du territoire
- Renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries

Principaux projets d'investissement

- Etudes préalables à la création de deux nouvelles déchèteries sur Elven et Rhuys, acquisition de foncier
- Etude préalable à la gestion sur l'île des végétaux de l'île aux Moines
- Renouvellement de véhicules de collecte et poursuite du programme d'implantation des conteneurs enterrés sur Rhuys

Prospective

- Mise en œuvre des actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de 2022 à 2027.
- Mise en œuvre des actions du « Territoire Econome en Ressources » initié en 2021 jusqu'en 2023

B.2. - Le budget annexe Transports

Le versement mobilité (VM)

Le périmètre du VM couvre l'ensemble du territoire communautaire.

En 2020, le taux de cotisation du versement transport a évolué de 1,10 à 1,20 %. Cette hausse a été rendue nécessaire par l'effet de deux facteurs :

- Une offre de service renforcée sur la 2nde couronne et une actualisation de la DSP faisant progresser la dépenses transport en fonctionnement de près de 700 K€ /an sur la période 2019 à 2023
- Une politique d'investissement volontariste évalué à plus de 20 000 000 M€ sur 5 ans

Les recettes de VM retrouvent une très bonne dynamique après avoir subi les conséquences de la crise sanitaire. Elles devraient s'établir à 15 100 000 € en 2022, soit une augmentation de 6% par rapport à 2021.

Le développement et l'adaptation du réseau se poursuivent en 2022 de façon très importante, la contribution d'équilibre issue du budget principal devrait s'établir à près de 3.6 M€ en 2022, contre 2.1 M€ en 2021.

Prospective

Améliorer l'offre de transport collectif implique nécessairement des moyens financiers importants notamment par le développement d'axes en site propre. La période actuelle s'inscrit dans une phase de transition énergétique où coexiste plusieurs modes d'énergie tel que le diesel, le gaz, l'électrique, ou encore l'hydrogène ... avec des modèles économiques différents.

L'encours de la dette de ce budget sera de 296 000 € au 1^{er} janvier 2022.

B.3 - Le budget annexe Très Haut Débit

Le développement de la fibre sur notre territoire demeure un enjeu important.

L'agglomération poursuit ses participations auprès de partenaires comme REV@ et Mégalis BTHD.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne l'agglomération sur le développement de la fibre dont l'essentiel des investissements sont désormais portés sur le budget principal via des subventions d'équipement.

Le budget THD nécessite une contribution d'équilibre du budget principal qui devrait être de 325 k€, équivalente à celle de 2021.

L'encours de la dette de ce budget sera de 442 000 € au 1^{er} janvier 2022.

B.4. - Le budget annexe Aéroport

La concession de l'aéroport a fait l'objet d'un renouvellement en 2021. Le contrat signé avec le nouveau délégataire, prévoit le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal, qui s'établira à 470 k€ en 2022.

Pas d'encours de dette sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2021.

B.5. - Le budget annexe Zones d'Activités

Dans le cadre de la gestion des zones d'activités d'entreprises, l'agglomération a décidé d'acheter sur 2020 et 2021 l'intégralité des stocks de terrains communaux pour les zones en cours de commercialisation.

Des travaux importants sont prévus en 2022 sur différentes zones, pour un montant de 4.75 M€.

A noter que les acquisitions foncières pour 2022 devraient s'établir à 4.09 M€, finalisant la démarche initiée ces dernières années.

L'encours de la dette de ce budget sera de 1 045 409 € au 1^{er} janvier 2021.

B.6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols

Ce budget de fonctionnement de l'ordre de 260 000 €, a pour vocation de facturer la prestation des actes d'urbanisme du service autorisation des droits du sol de notre agglomération aux 2 intercommunalités voisines (Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté).

B.7. - Les 5 budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la **gestion de l'eau et de l'assainissement** est assumée par l'agglomération.

L'exercice de cette compétence se fait par 5 budgets annexes :

- Pour la **compétence eau potable** : 2 budgets annexes distinguant par mode de gestion la Régie et les DSP
- Pour la **compétence assainissement collectif** : 2 budgets annexes distinguant par mode de gestion la Régie et les DSP
- Pour la **compétence assainissement non collectif** : extension du budget annexe existant à l'ensemble du territoire communautaire

La **compétence Eau potable** représente globalement un budget prévisionnel de 18 M€ en fonctionnement et de 12.7 M€ en dépenses d'investissement.

La **compétence Assainissement Collectif** représente globalement un budget prévisionnel de 15.5 M€ en fonctionnement et de 21 M€ en dépenses d'investissement.

Les dépenses relatives à **l'assainissement non collectif** sont plus modestes avec un budget de fonctionnement prévisionnel de 330 k€

L'encours de la dette sur le secteur eau et assainissement est particulièrement important, mais en corrélation avec les capacités budgétaires de ces budgets.

Rapport 2021

sur la situation en matière de
développement durable

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL20-DE

Introduction

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 Juin 2011 précise le contenu attendu de ce nouveau document. Le présent rapport suit la trame proposée par l'Etat.

L'ensemble de l'action de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable s'inscrit, en référence aux documents stratégiques de planification tels que les SCOT, PDU, PLH et PCAET, qui chacun déclinent dans leur thématique, l'ambition générale d'un projet de territoire.

Sommaire

Introduction	1
Sommaire	1
<i>I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable</i>	2
I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable	2
I.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable	29
<i>II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable</i>	31
II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	31
II.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable	36
Conclusion	36

I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable

1.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable

Le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » du Ministère définit le développement durable selon cinq finalités dont Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est inspirée pour définir sa politique. Chacun de ces thèmes est une sous partie à cette première partie du rapport.

Les actions recensées dans cette partie ont vocation à donner une idée de l'ampleur des responsabilités de la collectivité et de ses engagements et font référence à de nombreux documents stratégiques (*Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Energie Territorial, Stratégie de développement culturel...*).

1.1.a - Bilan des actions et politiques en matière de lutte contre le changement climatique

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie, en les nommant « **coordinatrices de la transition énergétique** » pour leur territoire.

Le PCAET est un document de planification territoriale, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation du territoire au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET 2020-2025 a été approuvé au Conseil communautaire le 13 février 2020 avec un programme de 47 actions. A ce titre, les élus de l'agglomération ont fait le choix d'élaborer simultanément le PCAET avec le SCOT, le PLH, le PDU et le DAAC pour s'assurer d'une cohérence globale des politiques.

L'année 2021 aura vu tout particulièrement la mise en œuvre des actions suivantes :

L'agglomération et ses communes mobilisées pour la mise en œuvre du Plan climat (Action n° 46 du PCAET)

Le 22 avril 2021, pour s'assurer d'une mobilisation forte autour de la mise en œuvre des objectifs, le conseil communautaire a décidé de proposer aux communes de s'engager aux côtés de l'agglomération par l'intermédiaire d'une convention d'engagement sur les domaines du climat, de l'air, de l'énergie, et des ressources matière, permettant d'identifier les leviers concrets qu'elles peuvent actionner dans le cadre de leurs compétences, à partir d'une liste de proposition d'actions (non exhaustive) réparties sur 3 engagements :

- ➔ Je m'engage : J'adhère à la démarche.
- ➔ J'agis : Je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation ».
- ➔ Je m'adapte : Je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation ».

En 2021, 12 Communes ont été rencontrées. Une signature groupée des conventions est prévue pour début 2022.



L'agglomération s'engage dans la démarche « Cit'ergie » : ou comment piloter dans une logique d'amélioration continue la politique énergie-climat de GMVA (Action n° 44 du PCAET)

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte en France 223 collectivités engagées et 131 collectivités labellisées. A noter que pour accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, « Cit'ergie » et le label « économie circulaire » sont devenus le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Il est composé du label CLIMAT AIR-ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie) et du label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le processus de labellisation Cit'ergie constitue un atout pour les collectivités qui s'engagent dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Un état des lieux réalisé en 2020 avec le conseiller Cit'ergie mandaté par l'agglomération.

En 2021,

- ✓ Un Comité de pilotage (COFIL) commune PCAET/Cit'ergie a été constitué.
- ✓ Le 1^{er} juin a été présenté au COFIL la mesure (note en %) des engagements de l'agglomération dans les 6 domaines de références de Cit'ergie. Cette mesure s'est avérée suffisante pour proposer de monter un dossier de demande de labellisation
- ✓ Un auditeur externe a été mandaté par le Comité National du Label pour vérifier et modifier le cas échéant les éléments de notation
- ✓ Suite à cet audit un dossier de demande de labellisation au niveau CapCit'ergie (niveau 2 étoiles maintenant) a été constitué et a été proposé au CNL qui doit en délibérer fin 2021.

« GMVA Energie positive » : l'outil juridique et financier de l'agglomération pour investir dans la production d'énergies renouvelables (Action n° 41 du PCAET)

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 a arrêté sa stratégie en matière énergétique et a, notamment, décidé la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) « holding » avec la société d'économie mixte « 56 Energies » afin d'investir conjointement sur les projets d'énergies renouvelables majeurs du territoire. Cette SAS porte la dénomination « GMVA Energie positive ».

Des missions de conseil en énergie pour les entreprises et collectivités

- Mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes d'agir concrètement sur la gestion de leur patrimoine en mettant en place une politique énergétique. Les missions principales des deux CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations de fluides, notamment au travers d'un bilan énergétique annuel (consommations, émissions de CO₂, préconisations d'actions ou de travaux), d'assurer des diagnostics thermiques de bâtiments, et d'accompagner des projets de construction neuve ou de rénovation sur l'aspect énergétique.

Deux communes supplémentaires ont rejoint les communes déjà adhérentes en cours d'année. L'année 2021 a été aussi l'occasion de travailler sur les nouvelles conventions (celles en cours prenant fin au 31 décembre) avec un important travail de rencontres des élus pour encourager les projets de construction et de rénovation vertueux, en plus du développement des ENR sur le territoire.

- Mission de conseil en énergies renouvelables solaire pour les activités économiques et les collectivités

Le « cadastre solaire » a été mis en ligne en septembre 2019, ainsi que le dispositif d'accompagnement via les conseillers énergie du réseau FAIRE pour les particuliers et le recrutement d'un conseiller dédié aux entreprises, dans le cadre de la politique de développement de l'économie circulaire de l'agglomération.

Dans le cadre l'offre de services Economie Circulaire aux entreprises proposé par l'agglomération, le chargé de mission a accompagné les entreprises sur des solutions de production d'énergie renouvelable solaire et a réalisé des notes d'opportunité sur les installations solaires.

En 2021, malgré la pandémie, une vingtaine d'entreprises ont été accompagnés sur leurs projets visant à réduire les consommations et/ou à produire de l'énergie renouvelable.

Des recherches prospectives ont été réalisées afin d'identifier les sites les plus favorables au développement de projets solaires photovoltaïques afin de répondre à l'objectif du PCAET d'une production de 160 GWh à 2030 :

- Pré-localisation et quantification des terres artificialisées pour l'installation de centrales solaire au sol sur le territoire,
- Localisation et quantification de bâtiments communaux pour l'installation de centrales solaire.

Le chargé de mission a participé à des travaux transversaux pour des projets ENR avec divers des partenaires extérieurs (hospitaliers, CD56, PNR,...). Il a participé au groupe d'action et contributions de la région Bretagne en vue d'écrire la feuille de route de déploiement de l'énergie photovoltaïque et au conseil d'administration de l'association ALTANSUN. Il est intervenu lors des états généraux de la chaleur solaire.

- Mission de conseil en énergies renouvelables thermiques pour les activités économiques - et les collectivités

Pour développer la chaleur d'origine renouvelable, la stratégie énergie arrêtée en conseil communautaire de décembre 2019 prévoit de mettre en place un fonds chaleur territorialisé. Cet outil de financement est proposé par l'ADEME et permet de faire émerger les projets au travers de deux leviers :

- Le financement de l'animation territoriale assurée par l'EPCI auprès des différents acteurs locaux : communes, entreprises, bailleurs sociaux, administrations, associations...
- Le soutien à l'investissement par les aides aux études et aux travaux, versé aux porteurs de projets.

Des projets de chaleur ont été identifiés permettant d'atteindre sur 3 ans les niveaux minimums exigés par l'ADEME. Le programme de projets proposé compte 14 installations (8 en bois biomasse et 6 en solaire thermique) pour une production estimée à 11 500 MWh).

Suite à l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2020, le dossier de candidature a été déposé. Le 8 septembre, la Commission Nationale des Aides de l'ADEME a retenu le dossier de l'agglomération. Un chargé de mission développement des énergies renouvelables a été recruté début 2021 pour animer et développer ce fonds chaleur territorialisé.

En 2021, neuf dossiers ont été accompagnés et subventionnés dans le cadre de ce dispositif : 4 installations solaire thermique et 5 installations bois.

L'agglomération s'est également impliquée dans la montée en compétence de la filière solaire thermique avec l'organisation de deux événements :

- Les états généraux de de la chaleur solaire en collaboration avec Enerplan et Atlansun
- Une formation Qualisol SOCOL exploitant à destination des exploitants des installations de chaleur solaire collective.

Un marché de réhabilitation des installations solaires thermiques sur le patrimoine de l'agglomération a été lancé. Un webinaire a également été organisé à destination des entreprises du territoire « La transition énergétique, un levier de croissance pour les entreprises ».

Développer la production d'énergie éolienne (Action n°26 du PCAET)

L'agglomération a participé aux travaux d'un projet de parc sur les communes Locqueltas/Plaudren.

En coopération avec les communes un suivi des initiatives des développeurs éoliens est réalisé.

Animer les réseaux d'acteurs (Action n°43 d PCAET)

Création du "Club climat" avec les élus des communes de GMVA. Il se veut être un lieu d'information, d'échanges et de retours d'expériences sur les actions entreprises sur le territoire sur les axes du PCAET. La fréquence des rencontres est de l'ordre de trois par an.

En 2021, deux réunions du Club climat ont été organisées. La première avait pour thème l'Air et la seconde les énergies solaires.

Des conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements : L'opération RENOVEE, l'une des toutes premières plateformes créée en France

La politique de l'habitat contribue à l'aménagement durable du territoire à travers notamment la construction de 1 700 logements, dont 390 logements sociaux et la lutte contre l'étalement urbain et la recherche de densité (réduction de la taille des parcelles...).



En 2012, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé un guichet unique de la rénovation énergétique des logements : l'Opération Rénovée.

Ce dispositif est soutenu par la Région Bretagne et l'ADEME depuis 2016 et fait l'objet depuis 2020 d'une convention avec la Région pour le déploiement du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique. Les conseillers de l'Opération Rénovée font partie du réseau national FAIRE.

Tous les propriétaires occupants de l'agglomération peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de conseils techniques et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

L'animation de l'Opération Rénovée est réalisé en régie par la Direction Habitat - Logement et le service Environnement Energie Climat.

La formation des entreprises du bâtiment dans le domaine de la rénovation thermique : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à travers ce dispositif y contribue également, notamment via des réunions d'information en partenariat avec la CAPEB.

Une plateforme web dédiée au dispositif : www.operation-renovee.bzh

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Opération Rénovée concerne également les travaux d'adaptation aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps. Les propriétaires souhaitant coupler ces travaux avec des travaux d'économie d'énergie ont désormais un seul interlocuteur.

Au 1^{er} janvier 2021, l'agglomération a revu ses aides financières aux travaux permettant d'encourager davantage la rénovation performante, globale et qualitative. En plus de l'aide définie suivant le gain énergétique (minimum de 25%), l'agglomération peut apporter deux aides complémentaires :

- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale (pour les propriétaires occupants Anah et intermédiaires PO+)
- Une aide au recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants)

Fin novembre 2021, l'agglomération propose une nouvelle organisation pour la réalisation des diagnostics énergie pour les ménages au-dessus des plafonds de l'Anah, avec le choix entre deux prestations possibles suivant le logement concerné et projet envisagé par le ménage : une visite conseil ou un audit énergétique. Cette réorganisation permet de mieux articuler l'intervention de l'agglomération avec les aides nationales (MaPrimeRénov' notamment).

Quelques chiffres :

De janvier à novembre 2021, l'Opération Rénovée, c'est :

- 1 603 ménages renseignés sur le dispositif dont 1 380 spécifiquement sur les travaux et les aides aux économies d'énergie
- 242 diagnostics énergétiques réalisés
- 138 dossiers de travaux d'économie d'énergie déposés
 - Montant des travaux réalisés/en cours : 4,4 millions d'€
 - Coût moyen des projets : 32 135€
 - 74% des projets comportent des travaux d'isolation de toiture
 - Gain énergétique moyen réalisé : 48%
 - 72% de propriétaires très modestes ou modestes (sous les plafonds Anah)
 - 23 dossiers ont été déposés pour l'obtention de la nouvelle aide rénovation globale avec atteinte de l'étiquette BBC rénovation
 - 59 dossiers ont été déposés pour l'obtention de l'aide aux matériaux biosourcés

Le financement de la rénovation thermique de 49 logements locatifs sociaux

Cinq opérations ont été rénovées thermiquement à Plescop, Surzur, Monterblanc, Ploeren et Theix-Noyal. L'agglomération a octroyé une subvention de 49 000 € en totalité pour ces deux opérations.

La prise en compte du surcoût d'acquisition de logements locatifs sociaux bénéficiant du label énergétique RT2012 - 20%

Le prix plafond d'acquisition en VEFA concernant toute opération pouvant justifier d'un label énergétique RT2012 -20% est de 1 700 € HT/m² de SHAB soit supérieur au prix plafond de base. Cette augmentation de plafond permet ainsi de valoriser les opérations plus économes énergétiquement et de prendre en compte le surcoût potentiel.

Les éco gestes sur les aires d'accueil des gens du voyage

Le déploiement de la télégestion sur les aires en 2017-2018 a conduit à une baisse des consommations générales de fluides qui se maintient en 2021, grâce à une responsabilisation des voyageurs.

Quatre nouveaux terrains familiaux vont être livrés sur la commune de Plescop au printemps 2022. En déclinaison du PCAET, il est prévu leur équipement en panneaux solaires pour assurer la production d'eau chaude, des poêles bois pour le chauffage ainsi que des cuves de récupération des eaux de pluie pour le lavage des caravanes. Cela permettra également de contenir le budget des locataires en situation de précarité.

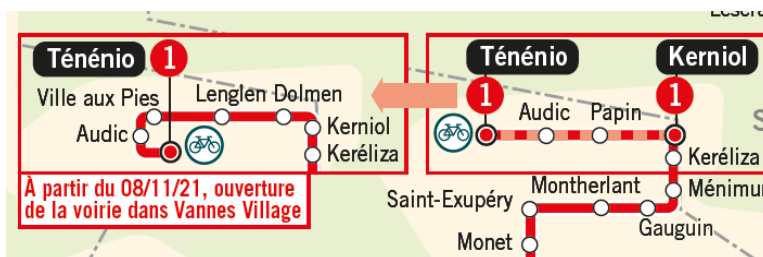
Des interventions partenariales sont effectuées régulièrement sur les aires et terrains familiaux portant sur la gestion des fluides, la prévention des déchets, la bonne utilisation des installations d'évacuation des eaux usées...Elles contribuent à développer une sensibilisation de cette population à l'éco-citoyenneté.

L'agglomération s'engage pour les mobilités douces

Le nouveau réseau de bus 2021

Afin de répondre au développement du territoire et aux attentes des usagers, le réseau de bus a été remodelé à compter de septembre 2021.

1. L'itinéraire de la ligne 1 a évolué au 8 novembre 2021 pour desservir les quartiers de Kerbiquette, Vannes Village et Ténénio. 3 nouveaux arrêts sont d'ores et déjà créés : Dolmen, Lenglen, Ville aux Pies dans l'attente d'un quatrième situé au cœur de Vannes Village. La ligne dessert désormais le secteur toutes les 10 mn.



2. L'itinéraire de la ligne 2 a quant à lui été prolongé de Petit Tohannic jusqu'à Kersec par l'avenue du Général Delestraint pour mieux desservir le quartier de Beaupré-Lalande. Désormais, ce quartier est desservi toutes les 10 mn avec l'association des deux lignes 2 et 6.



3. La ligne 3 dessert maintenant la zone du Prat toute la journée.



4. La desserte de Meucon a été reprise par la ligne 4, prolongée au-delà de Saint-Avé ce qui permet aux Meuconais de bénéficier de :
- 6 allers-retours quotidiens vers Vannes en heures de pointe.
 - Un trajet direct pour Saint-Avé centre, une desserte directe de l'hôpital Chubert et de la Gare.
 - Une desserte directe de République
5. L'itinéraire de la ligne 5 est devenu plus direct en passant par la rue Jean Martin. L'arrêt « Etang de Tohannic » a été créé, permettant de desservir l'étang mais également l'EHPAD. Le terminus a été modifié et s'arrête désormais au Pouffanc.



6. Enfin, une nouvelle ligne a été créée le dimanche, la ligne D3, reliant République à Saint-Avé (depuis Saint-Avé, desserte de l'EPSM, la Gare SNCF, République).



Les évolutions de lignes associées à la refonte du réseau pour la rentrée 2021 (y compris ligne Kicéo 1 desserte Ténénio 2) représentent une évolution globale des charges d'exploitation de 284 801 € HT/an (valeur janvier 2016) hors amortissement des véhicules du sous-traitant Auray Voyages (+94 k€ HT /an)

La sécurité des élèves : opération « port du gilet jaune »

Depuis la rentrée scolaire 2021, le port d'un gilet réfléchissant est obligatoire pour tous les élèves utilisant le réseau Kicéo (abonnement scolaire ou -26) pour se rendre dans leur établissement scolaire. L'objectif est d'améliorer la sécurité des élèves sur leurs trajets du matin et du soir, entre leur domicile et leur point d'arrêt bus. L'agglomération par l'intermédiaire des transporteurs a ainsi distribué plus de 10000 gilets.

Les travaux de sécurisation de la place de la libération à Vannes

Des travaux ont eu lieu début 2021 Place de la Libération pour sécuriser en priorité les circulations piétonnes et les zones d'attentes des bus et cars. Les objectifs de ces travaux à court terme ont été :

- ✓ D'étendre les zones d'attentes des usagers
- ✓ De mettre en accessibilité 7 quais et réaliser 3 quais de dépose rapide
- ✓ De mettre en place des barrières pour empêcher les circulations piétonnes derrière les cars
- ✓ De dédier une voie de circulation aux transports collectifs à l'Ouest de la place pour faciliter leur réinsertion dans le flux de circulation.

S'agissant d'un projet lié à la mobilité des scolaires, GMVA et la Région Bretagne ont été directement concernées par le financement de ces travaux. L'agglomération étant « majoritaire » dans l'usage de la place, elle a financé 70% des coûts d'investissement, soit 84 000 € sur les 120 000 € estimés. La participation de la Région Bretagne, quant à elle, s'établit à hauteur de 30% des coûts d'investissements, soit 36 000 €. Concernant les travaux, leur réalisation a été assurée par la Ville de Vannes, à qui GMVA a délégué sa maîtrise d'ouvrage par voie de convention.

La nouvelle gare routière a été livrée au retour des vacances de février, début mars 2021.

L'expérimentation de la gratuité

Tous les samedis, du 15 mai au 17 juillet 2021, l'ensemble du réseau de bus Kicéo de l'agglomération a été gratuit. L'agglomération a en effet lancé une expérimentation de la gratuité de son réseau de bus pendant 10 samedis consécutifs. L'occasion pour les usagers de tester un mode de déplacement alternatif à la voiture et de découvrir ses avantages. Pour l'agglomération, cette opération a aussi été l'opportunité de mesurer l'intérêt des usagers pour le bus et d'identifier les freins éventuels.



Les déplacements doux

Les actions en faveur des modes doux, comme l'attribution de fonds de concours aux communes en faveur d'aménagements cyclables se sont poursuivies en 2021. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a poursuivi les études portant sur les itinéraires intercommunaux de sa compétence, qu'elle portera financièrement à 100% en sa qualité de maître d'ouvrage.

En 2021, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a également reconduit son dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique en tenant compte des revenus de chaque foyer. Sur la base du quotient familial, une aide de 300 € maximum peut être attribuée. De janvier à novembre 2021, 428 vélos ont été subventionnés pour un montant de 100 000€. 55 vélos cargos ont également été subventionnés entre septembre 2020 et novembre 2021. Les habitants du territoire, qui avaient pris de nouvelles habitudes de déplacement du

fait de la crise sanitaire, ont continué à s'équiper d'un vélo à assistance électrique, ce qui démontre la volonté de nos concitoyens à modifier leurs pratiques de déplacement.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a par ailleurs poursuivi son prêt vélo gratuit auprès des étudiants, et a donc une nouvelle fois attribué les vélos aux étudiants lors de leur rentrée universitaire.

Enfin, le dispositif de Vélos en Libre-Service 100% électrique de Golfe du Morbihan Vannes-agglomération, mis en œuvre en 2018, dispose à ce jour de 12 stations. Partiellement fermé durant l'été 2021 du fait de vandalisme et de circulation frauduleuse de codes alors même que la fréquentation du service continuait de progresser, le service a été rouvert à l'automne et les locations reprennent progressivement, notamment du côté des étudiants.

Opération marquage de vélo

Comme les années précédentes, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est également illustrée dans le marquage de vélo, pour favoriser l'usage du vélo en ville en proposant des opérations de marquage visant à lutter contre le vol. Des opérations ont eu lieu à au sein d'associations et lors de la semaine de la mobilité, et ce dans plusieurs communes du territoire. Au total, l'agglomération a marqué 550 vélos durant l'année 2021. Elle a également prêté la machine de marquage à l'association Vélo Motive qui a elle aussi mené des opérations en faveur du public.

L'intermodalité

La démarche d'étude du pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vannes s'est poursuivie en 2021. GMVA a sélectionné le maître d'œuvre qui l'assistera dans la réalisation de la passerelle, dont l'esquisse a été validée par les élus communautaires en juillet. GMVA a par ailleurs attribué son marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics sur le pourtour de la Gare. Les premières études d'approfondissement ont commencé. La mise en œuvre opérationnelle du PEM devrait être effective en 2024/2025.

En matière de covoiturage, l'agglomération a mené deux opérations de comptages sur ses aires pour mesurer l'appétence des citoyens à ce besoin. La hausse des prix du carburant et la reprise d'une activité présentielle plus importante en septembre 2021 a marqué également la reprise des besoins en covoiturage. L'agglomération a également poursuivi son partenariat avec Ouest Go, plate-forme régionale, bretonne et ligérienne, de mise en relation entre covoitureurs, les trois actions « infrastructures - sensibilisation - mise en relation » étant indissociables pour mener une politique efficace en matière de covoiturage.

L'agglomération encourage également l'intermodalité, en incitant les automobilistes à laisser leur véhicule en entrée de ville pour reporter leur trajet final vers le bus : le parking-relais en entrée Ouest de l'agglomération est à cet égard opérationnel.

Enfin, au regard de la demande en covoiturage, GMVA a finalisé les études pour l'extension de l'aire de covoiturage de Ploeren, très largement plébiscitée.

Le conseil en mobilité

Le Conseil en Mobilité de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a poursuivi ses actions de suivi auprès des entreprises et des administrations. Une vingtaine d'entreprises et d'administrations sont aujourd'hui accompagnées dans l'élaboration de leur plan de déplacements ou leurs démarches en faveur des mobilités alternatives.

I.1.b - Bilan des actions et politiques en matière de la protection de la biodiversité et des ressources

L'agglomération labellisée « Projet Alimentaire territorial »

L'agglomération met en œuvre une stratégie alimentaire, concertée avec ses partenaires (PNR et porteurs de projets prêts à s'engager dans la démarche), intégrant les quatre maillons de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation). A travers des défis « familles à alimentation positive », la mise en place de dispositifs financiers, l'accompagnement de la filière restauration collective, la réalisation de formations et événements, la stratégie de GMVA vise à renforcer les relations locales entre producteurs, transformateurs et consommateurs pour encourager la production d'une alimentation saine et durable. Elle s'attache ainsi à :

- Renforcer l'accompagnement technique en rendant disponible massivement des formations ou outils techniques
- Soutenir les producteurs agricoles et aquacoles
- Mailler la distribution de proximité, permettant de renforcer l'accessibilité à une alimentation saine et durable.
- Eclairer les choix des consommateurs pour faire évoluer les comportements alimentaires en se dotant d'outils.

En 2021, l'agglomération s'est structurée au travers d'un groupe de travail composé des élus référents et s'est engagée à amplifier sa démarche. L'agglomération et ses partenaires ont ainsi proposé 12 nouvelles actions, retenues au titre du plan de relance. Cette démarche a été reconnue en novembre 2021 et obtenue le label Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Mieux connaître les effets du changement climatique et des événements météorologiques

En 2021, un travail de préfiguration dans le cadre du PCAET (Action 45) a été réalisé (Bilan des données produites sur le territoire, définition des ressources nécessaires, définition d'un plan d'action et le mettre en œuvre). Dans ce cadre, un avenant à la convention Clim'actions a été signé pour la réalisation de la phase 1 d'état des lieux.

Mobiliser la ressource « bois énergie » et structurer la filière à 2030

L'étude prévu à l'action 24 du PCAET a été engagée et un comité de pilotage été constitué.

Cette étude d'une durée d'un an comprend les phases suivantes :

- En 2021 : Un état des lieux : Estimation du gisement, analyse des flux et de la demande, évolution de la demande et inventaires des programmes, appels à projets et labels et démarches qualité sur le territoire
- En 2022 Un diagnostic de la filière bois énergie et la structuration d'une filière bois énergie pour répondre aux enjeux du PCAET à 2023 et à 2030 (élaboration de scénarii et approfondissement du scénario retenu)

Réduire les consommations non énergétiques et énergétiques de l'agriculture et développer la résilience des fermes (Action n° 17 et 19 du PCAET)

En 2021 une consultation pour des animations a été lancée pour des :

- Actions collectives sur les systèmes économes en intrants (retenu pour cette prestation : CIVAM)
- Accompagnements individuels de transformateurs et de distributeurs (retenu pour cette prestation : Chambre d'agriculture)
- Accompagnements individuels de transformateurs et de distributeurs (retenu pour cette prestation : GAB56)

Une politique de gestion intégrée de l'eau, patrimoine commun à préserver

2020 marquait l'arrivée à l'agglomération du petit cycle de de l'eau, complétant ainsi les compétences « GEMAPI » en place depuis 2018. L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de cette nouvelle organisation. En matière d'eau et d'assainissement, l'année 2021 a été marquée par la consolidation de l'organisation tout en maintenant un service public de qualité.

Une démarche de sécurisation de l'eau potable en qualité et en quantité

En matière d'eau potable, l'agglomération est dotée depuis le 1^{er} janvier 2020 de tous les outils qui fournissent près de 100% de leur production au territoire de l'agglomération. L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation imposant une limite de qualité pour les des métabolites de pesticides présents dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette limite s'applique depuis le 1^{er} avril 2021, est fixée à 0,1 µg/L pour chaque métabolite, et 0,5 µg/L pour la somme des substances retrouvées. Dans le Morbihan, la métabolite quantifiée est l'ESA-métolachlore. Le territoire de GMVA est néanmoins peu impacté par ces contraintes grâce à une politique historique en matière de lutte contre les pollution diffuses et au suivi étroit de la qualité de l'eau produite. Aucun dépassement n'a été notifié à GMVA en 2021. Ces efforts devront être poursuivis en 2022.

L'autre orientation majeure de l'année 2021 a été la mise en place d'une convention tripartite avec l'EPTB Vilaine et eau du Morbihan afin de sécuriser la distribution de l'eau pour l'ensemble du territoire de l'agglomération. Sur la même thématique, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a participé activement à la préparation de de l'arrêté cadre sécheresse départemental qui devrait être applicable en 2022.

Enfin, l'agglomération en vue de la préservation de la ressource a engagé une étude prospective sur la gestion de la ressource en eau potable. L'objectif est d'assurer au territoire une alimentation en eau potable pérenne et de qualité en intégrant les perspectives liées au changement climatique et à l'augmentation des populations sur le territoire. Elle devrait s'achever en 2022.

Une démarche prospective mais aussi des travaux opérationnels de renouvellement des réseaux d'eau usées

En matière d'assainissement, l'année 2021 a été marquée par une intensification du renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées, notamment sur le secteur du cœur de l'agglomération. Ce programme qui a donné lieu à un soutien exceptionnel de près de 50% (DSIL), tous financements confondus, permet de fiabiliser les systèmes d'assainissement confère un angle opérationnel à la lutte contre le norovirus notamment.

Sur cette thématiques, d'autres projets structurants ont aussi été lancés :

- Renouvellement de l'autorisation de rejet des stations du Prat et de Tohannic à Vannes ;
- Finalisation e l'étude de modernisation de la step de Plescop ;
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la step de Ploeren et de Colpo,
- Mise en œuvre du transfert des boues depuis l'usine du Prat vers l'usine de Tohannic...

Enfin, l'agglomération a engagé la réflexion pour la mise en œuvre d'une schéma directeur des eaux usées, afin de s'attacher les services d'un bureau d'études spécialisé dès début 2022.

Toutes ces actions « Eau et assainissement » ont été réalisées en transversalité avec les autres services de l'agglomération. Plus particulièrement, les services « énergie » et « Eau et Assainissement » ont collaboré dans le cadre d'une étude prospective visant à réduire les consommations énergétiques des ouvrages de la compétence Eau et Assainissement dont le coût annuel est actuellement de 1.3 millions d'euros.

L'engagement du schéma intercommunal des eaux pluviales urbaines

Le 1^{er} janvier 2020, l'agglomération a aussi intégré la compétence « eaux pluviales urbaines ». Les études engagées depuis fin 2018 ont mis en évidence un manque de connaissances techniques et financières. Un système transitoire en partenariat avec les communes a donc été mis en place afin d'accumuler de la donnée et de s'appuyer sur l'expertise des communes via convention de gestion. En parallèle l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines a commencé. Cette étude, qui durera trois ans,

permettra le développement d'une stratégie d'actions afin de répondre aux enjeux d'inondation et de qualité de l'eau.

L'aboutissement du contrat territorial de bassin et la certification Iso 14001 obtenue pour les eaux de baignade

Concernant le Grand cycle de l'eau, des actions opérationnelles sur les bassins versants sont majoritairement gérées en propre par GMVA.

Sur 2021, l'élaboration du contrat territorial des bassins versants du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf a été finalisé. Il s'agit d'un programme d'actions de 6 ans, multithématiques et multi-acteurs, en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques prévu sur la période 2022-2027 pour un montant de près de 22 millions d'€. Les leviers thématiques Bocage et Profils conchylicoles, complémentaires au contrat, sont également mobilisés.

>Contrat territorial de bassin versant :

- Suivi des deux études préalables à un Contrat Territorial volet Milieux aquatiques sur les BV prioritaires du Golfe du Morbihan - Vincin, Bilair, Plessis - & sur les BV Loc'h & Sal. Ces études doivent permettre le diagnostic des cours d'eau afin d'élaborer un programme de travaux de restauration sur 6 ans.
- Elaboration de la stratégie de lutte contre les pollutions diffuses agricoles
- Démarche de protection de l'AAC de Noyal : Diagnostic des pressions, plan d'actions
- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau physico-chimique et pesticides
- Poursuite de l'animation auprès des scolaires sur le Cycle de l'eau - BV du Plessis

>Bocage

- Dispositif Breizh Bocage 2 : Réalisation des campagnes de travaux bocagers sur les BV du Loc'h et du Sal. Travaux 2020-2021 = 14km. Prévisionnel 2021-2022 : 12 km.
- Poursuite de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère de l'agglomération

>Profils conchylicoles

- Poursuite de l'élaboration en cours des profils de vulnérabilité conchylicole à l'échelle des trois grands bassins conchylicoles : Rivière d'Auray - Golfe du Morbihan - Rivière de Pénerf ;
- Poursuite du suivi bactériologique

En parallèle, le suivi de la qualité des eaux de baignade pour 43 sites de baignade localisés sur 12 communes dont 2 îles (île aux Moines et île d'Arz) a été poursuivi. Le classement, à l'issue de la saison 2021, fait état de 41 sites en « qualité excellente » et 2 en « qualité bonne ».

Comme l'exige la Directive 2006/7/CE, en fonction du classement des sites, la révision de certains profils a été menée. Depuis la saison 2021, l'ensemble des 43 sites de baignade ont été labellisés « Démarche Qualité des Eaux de Baignade ». La certification repose sur un référentiel de gestion et surveillance de la qualité des eaux de baignade. Cette certification de type ISO 14001 est **valable pour une durée de 3 ans**, à condition qu'un **audit annuel** soit réalisé par un organisme agréé.

Cette démarche encourage et valorise :

- La mise en place d'un système d'auto surveillance des sources de pollution et de la qualité de l'eau de baignade, en plus de la surveillance réglementaire (avec notamment des prélèvements réguliers pendant toute la saison de baignade)
- L'information du public en temps réel
- L'identification de toutes les sources de pollution potentielles et la mise en place d'indicateurs pour anticiper les pollutions.

Les études engagées pour définir la stratégie du trait de côte et la politique en matière de submersion/inondation

Coté Prévention des Inondations (PI), 2021 a permis de caractériser les premiers systèmes d'endiguement de l'agglomération. Les études de danger correspondantes doivent être déposées auprès des services de l'Etat début 2022.

Coté Submersion marine, inondations et trait de côte, les études techniques et les sensibilisations se poursuivent afin d'aboutir, fin 2022 à une stratégie globale et concertée sur la thématique, en lien avec le changement climatique.

I.1.c - Bilan des actions et politiques en matière de cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Le soutien aux acteurs sociaux de l'économie sociale et solidaire

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération accompagne un certain nombre d'associations dont les objectifs tendent vers l'équité sociale en satisfaisant les besoins essentiels (logement, alimentation, santé et éducation) tout en réduisant les inégalités entre les individus et dans le respect de leurs cultures.

Entraide alimentaire

AMISEP

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire, structure d'aide alimentaire dont la mission est de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation d'exclusion et de précarité. Elle y contribue au moyen d'une aide alimentaire participative de qualité d'une part et par des actions d'accompagnement social d'autre part.

Secours catholique

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire : elle propose des produits de première nécessité, des produits frais et surgelés et des produits d'hygiène. Une participation financière est demandée, entre 10% et 20% selon la nature des achats.

Les Restos du cœur

L'association apporte une aide aux personnes démunies : accueil et aide alimentaire, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour favoriser la réinsertion sociale.

Habitat et hébergement d'urgence

LA TILMA

La Tilma répond à une nécessité d'hébergement temporaire et d'accompagnement social pour les femmes enceintes en situation de solitude et/ou de précarité.

TIMAD

Ce collectif porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité ; il met à disposition des logements temporaires pour personne sans domicile.

Solidarités Meuble

Solidarités Meubles est un collectif de 10 associations morbihannaises dont l'objet est de collecter et distribuer des meubles, et venir en aide aux personnes les plus démunies par la collecte et l'attribution de meubles d'occasion et appareils électroménagers neufs.

Les copains d'abord

Cette association apporte une aide à toute personne faisant face à une situation difficile disposant de faibles revenus par la mise à disposition, le retrait en magasin, le transport ou le montage de meubles ou objets au domicile des bénéficiaires, l'acheminement d'objets vétustes en déchèterie, petits travaux de fixation de petits objets sur les murs, tringles à rideaux, étagères, changement d'ampoules électriques...

Accès aux droits

La maison du Droit

Elle exerce une mission de service public afin de garantir un accès égal aux droits pour tous/toutes. L'association propose aux particuliers une information juridique gratuite et un accompagnement dans leurs démarches ainsi que la possibilité de résoudre leurs litiges par la voie amiable.

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Le CDAD du Morbihan est un groupement d'intérêt public rattaché au Ministère de la Justice et chargé de mettre en œuvre la politique de l'accès au droit sur le département. Cette mission recouvre plusieurs axes : mettre en place des permanences juridiques assurées par les juristes/avocats; organiser des événements (colloques à destination des professionnels, accueil des jeunes aux audiences du Palais de Justice...);

développer des actions en faveur de la jeunesse (festival du film judiciaire, accueil des scolaires; promouvoir les modes de règlements alternatifs des litiges...)

Centre d'Information Du Droit des Femmes et des Familles

L'association œuvre à l'accompagnement global et personnalisé des femmes par la mise à disposition de toutes les informations utiles dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial, et au développement d'une démarche de développement local et de travail en complémentarité et en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs.

Actions sociales/inclusion

SOS Familles Emmaüs Pays de Vannes

L'association réalise des avances remboursables sans frais et sans intérêt aux personnes en difficultés financières momentanées. Les remboursements sont adaptés au budget des bénéficiaires, en général, deux ans. Il ne s'agit pas de micro-crédit, l'association intervient sur ses fonds propres.

Echange et Partage et Deuil

L'association accompagne les adolescents, les enfants et les adultes endeuillés. Elle tente de réduire, prévenir la souffrance psychique et le suicide chez les jeunes et leurs familles suite à la mort d'un proche, tous milieux confondus.

IRIS Cinéma

Ce cinéma propose une offre culturelle de proximité pour les personnes âgées en proposant une programmation adaptée.

Sauvegarde 56

Cette association accompagne des populations étrangères dans leurs droits et leur vie quotidienne

Centre d'études et d'actions sociales du Morbihan

Cette association développe une offre d'apprentissage du français et d'alphabétisation à l'égard des personnes d'origine étrangère.

Atelier coopératif et citoyen

L'objet de cette association est de renforcer la coopération entre tous et contribuer à la vie locale par l'intégration sociale et la participation active de celles et ceux qui en sont exclus. Elle développe des ateliers solidaires, groupes d'expression, débats citoyens, expositions d'artistes du quotidien ou en relation avec des milieux méconnus.

APF

Cette association a pour l'objet la promotion et la défense des droits des personnes en situation de handicap et tenter de rompre leur isolement. Elle participe à la mise en œuvre du dispositif Handi-Droit et développe des actions de formation/sensibilisation auprès de tout public.

La clef de phare

Cette association œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie culturelle du département et plus largement à la sensibilisation du public à la question du handicap. Elle propose des concerts spectacles avec des des comédiens en situation de handicap ; elle aide à les rendre acteurs de leur propre inclusion

Solidarité internationale

SITALA

Cette association propose un programme d'échanges interculturels et d'éducation par la culture entre le France et le Burkina Faso.

Son projet vise au développement d'actions croisées auprès de la jeunesse de ces deux pays. Ces dernières reposent sur une dynamique interculturelle et citoyenne forte au service d'une éducation à la citoyenneté internationale.

1.1.d - Bilan des actions et politiques en matière de d'épanouissement des êtres humains

La culture : un accès facilité aux œuvres et aux pratiques pour les résidents

En matière culturelle, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte une politique dont l'objectif principal vise pour les résidents du territoire l'accès aux œuvres et aux pratiques.

Cette politique se décline par :

- de l'ingénierie culturelle (coordination de réseaux : Médiathèques du Golfe ; écoles de musique du territoire ; diffuseurs du spectacle vivant...),
- la conduite d'actions culturelles de proximité (médiathèques / programme « Déclic Tribu » ; Ecoles de musique / programme « Déclic Tempo » ; milieu scolaire / programme « Déclic Mômes »),
- du soutien aux initiatives associatives (manifestations d'intérêt communautaire) ;
- des aides à la création artistique (soutien aux projets d'artistes),
- la gestion directe ou indirecte d'équipements culturels structurants (L'Hermine - centre ressource pour la danse / L'Echonova - salle de Musiques Actuelles / Réseau des médiathèques de Rhuys).

Interviennent en complément l'organisation d'évènements culturels : le festival « Plages de danse » consacré à la danse contemporaine en milieu naturel ; Les « Hivernales du Jazz » consacrées aux musiques Jazz et qui fait écho à la manifestation estivale de « Jazz en ville ». Enfin, la collectivité s'est engagée dans une démarche de soutien au patrimoine culturel immatériel et aux cultures bretonnes (préserver, transmettre, valoriser...).

La politique culturelle s'attache à une irrigation du territoire par le développement d'une offre de service sur les différents bassins de vie identifiés par le SCoT. Ce schéma tend à privilégier une offre culturelle au plus près de chez soi, sur les communes qui constituent en périphérie de l'agglomération de Vannes des pôles de gravité pour la population (communes d'Elven, Grand-Champ, Sarzeau, Ploeren, Theix-Noyal). Les dynamiques de réseau associent les opérateurs culturels dans un projet commun de territoire.

L'activité directe du service touche environ 17.000 scolaires (enseignement élémentaire), 650 élèves au Conservatoire de Rhuys, 15.000 spectateurs à l'Hermine à Sarzeau, 25.000 lecteurs actifs pour le réseau des médiathèques du Golfe (32 médiathèques en réseau - 450.000 documents en prêt), 19.000 spectateurs à l'Echonova.

A l'instar de l'année précédente, l'année 2021 a été fortement affectée par la pandémie du COVID-19. Le deuxième confinement et les restrictions de jauges ou d'accès des équipements ont marqué des baisses de fréquentations. Les retours des publics fin 2021 dans les équipements restent en deçà de ce qui se faisait avant la crise sanitaire. Pour le spectacle vivant, les niveaux sont inférieurs de 30% à 50% des capacités.

A contrario, que ce soit pour les enseignements artistiques ou le prêt en médiathèque, l'usage des technologies numériques se sont développés. L'enseignement en distanciel est entré dans les habitudes et le prêt numérique via le portail des médiathèques du Golfe - fortement enrichi en ressources en ligne en 2021 - est en nette progression.

Un développement de l'offre sportive et l'amélioration de son accessibilité pour nos concitoyens

Le développement sportif fait l'objet de projets communautaires qui visent au développement de l'offre et à l'amélioration de son accessibilité (information, coût, transports).

Pour 2021, en matière de sport, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est impliquée sur la pratique du nautisme et de la natation scolaire en fonction des différents dispositifs existants.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est intervenue sur la prise en charge des séances et du transport pour les cycles de natation et de nautisme. 95% de classes de CM du territoire ont pu ainsi bénéficier de cette action en 2021, sur 5 sites nautiques du territoire (Vannes pour l'aviron, Baden,

Arradon, Séné pour l'optimist, la planche à voile, le kayak et le catamaran) ; et sur les 5 aquagolfe communautaires.

La politique de sport et de loisirs passe également par le financement de manifestations qui irriguent l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nouveau dossier de demande subvention invite les associations organisatrices à présenter leurs actions en matière de développement durable.

Enfin, en matière de sport l'agglomération a finalisé la construction de deux équipements sportifs structurants pour le territoire : la Aquagolfe Elven et la Base Nautique de Toulindac à Baden. Ces ERP bénéficient des dernières technologies « développement durable » (ombrières photovoltaïques, panneaux solaires, récupération de chaleur et des eaux de lavage de filtres etc...)

Parmi les projets qui verront le jour en 2022, la rénovation énergétique d'Aquagolfe Grand-Champ, les études sur le devenir de l'étang de la forêt à Brandivy, le remplacement des chaudières gaz par des chaudières bois sur Aquagolfe surzur, sont ceux qui auront le plus d'impact positif sur le développement durable.

I.1.e - Bilan des actions et politiques en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une approche intégrée de gestion des ressources : le programme « Territoire Econome en Ressources »

Depuis janvier 2021, l'agglomération a lancé un nouveau programme d'actions, nommé Territoire Econome en Ressources (TER). Ce plan d'actions se substitue au programme Défi Zéro Gaspillage, qui a pris fin en mai 2020.

Les objectifs sont de :

- > Développer des **démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire** ;
- > Renforcer la **cohérence des politiques publiques** ;
- > Développer la **consommation raisonnée des ressources**, en vue de produire moins de déchets sur les territoires, consommer plus local et plus responsable ;
- > Augmenter la **valorisation matière et organique** et la création de **boucles locales** pour renforcer les territoires et leur attractivité ;
- > **Diminuer l'enfouissement des déchets.**

D'une durée de 3 ans, le TER porte sur 3 ressources identifiées comme prioritaires par la Région Bretagne :

- La ressource biomasse : la réduction des végétaux et des déchets organiques en milieu public et privé
- La ressource minérale : la promotion du réemploi des matériaux et la diminution des déchets issus des secteurs du bâtiment et des travaux publics
- La ressource pétrole : la réduction drastique de l'usage du plastique dans les sphères publique et privée.

La communauté d'agglomération s'attache également à poursuivre ses actions auprès des entreprises pour les accompagner dans la transition écologique au travers de la réduction de leurs ressources.

Ce sont au total 28 actions qui seront déployées jusqu'à fin 2023.

L'agglomération a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Econome en Ressources », lancé par l'ADEME. Une convention a été signée pour trois ans (2021 à 2023) pendant lesquelles l'ADEME apporte un soutien financier de l'ordre de 290.000€. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération maintient ainsi les ambitions du territoire pour une gestion optimale des ressources en profitant de la dynamique engagée.

En 2021, les principales actions ci-dessous ont été menées :

L'axe Réemploi

- Des visites de site ont permis de consolider le modèle économique du futur projet à Grand-Champ, actuellement en cours de réflexion.
- Dans le cadre de la construction de 2 nouvelles déchèteries sur le territoire (Elven et Sarzeau), un groupe d'élus et de techniciens s'est constitué en intégrant les compétences des services techniques et de la prévention et gestion des déchets. Au 2^e semestre 2021 2 journées de visites des sites de déchèteries novateurs en termes de réduction des déchets ont été organisées : le Smictom Sud Est 35 avec ses valoparcs, Valcobreizh avec la maison du réemploi et Calitom pour son site de promotion du réemploi nommé Calitorama, à Châteaubernard (16).
- Une convention de partenariat s'est créée avec 2 associations locales (Amisep et Répavélo) pour récupérer les vélos usagés en déchèterie.



L'axe Biomasse

- **Etude sur la définition d'un schéma territorial de gestion des biodéchets**

Démarrée fin juillet 2021, l'étude doit permettre de fixer les dispositifs de tri à la source des biodéchets (*collectes séparatives, gestion de proximité*) qui seront déployés pour permettre à la collectivité de répondre à l'obligation réglementaire en la matière tout en maîtrisant ses coûts. L'étude prendra en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie de clients ou usagers.

Cette étude sera réalisée en trois phases et se déroulera jusqu'en juillet 2022 :

- Phase de diagnostic d'état des lieux
 - Phase d'étude des scénarios possibles
 - Phase d'approfondissement de 2 ou 3 scénarii retenus intégrant la définition d'une zone test et d'un plan d'actions
- **Accompagner les communes vers l'éco-conception des espaces verts**

Dans un contexte d'augmentation du volume de végétaux déposés en déchèterie, GMVA va accompagner les communes de Grand-Champ, Le Hézo et Theix-Noyal, dans la conception et la gestion durable de leurs espaces verts. A compter d'octobre, sur une durée de 4 mois, le prestataire retenu (Terhao) assurera un accompagnement sur les axes suivants :

- La valorisation in situ des végétaux au profit d'une économie circulaire ;
- La réduction des dépôts en déchetterie ;
- La transmission de savoir-faire au grand public ;
- La valorisation du travail effectué par les agents.

Le prestataire sera chargé d'élaborer un diagnostic de l'ensemble des pratiques des services espaces verts, de proposer un plan d'actions adapté et de former les employés municipaux.

- **Projet « de la fourche à l'assiette »**

La seconde édition du projet « de la fourche à l'assiette » a débuté au 1^{er} semestre 2021 pour les restaurations collectives d'Arradon et Sarzeau.

Avant l'été, ces deux communes ont bénéficié d'un diagnostic pour faire l'état des lieux de leur fonctionnement actuel : les équipements et l'organisation en cuisine, le choix d'approvisionnement, etc.

A l'issue de la pesée des repas, un plan d'actions a été élaboré pour réduire le gaspillage alimentaire et intégrer plus de produits bio et locaux. L'accompagnement, porté par GMVA et le Groupement des agriculteurs biologiques du 56 (GAB 56), a donné lieu aux temps forts suivants :

- Une formation du personnel de cuisine,
- Un temps d'information sur l'offre locale,
- Une sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles.

Le projet se poursuivra en 2022 avec un accompagnement pour la mise ne place du tri à la source des biodéchets issus des restaurants scolaires.



© GMVA - FLD

L'axe minéral :

- **Les ateliers « Travaux publics et économie circulaire » et « Bâtiments et économie circulaire »**

Dans le cadre de sa politique Economie circulaire, l'agglomération a organisé 2 ateliers thématiques pour faire le lien avec ce modèle économique : le 24 juin s'est organisé l'atelier pour le secteur des travaux publics et le 5 octobre s'est tenu l'atelier pour le secteur du bâtiment. Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Faire rencontrer les fédérations et les maîtres d'ouvrage publics (communes de GMVA, Département, Région et GMVA)
- Présenter des solutions relatives à l'économie circulaire



Au total, 110 participants, sur les 2 ateliers réunis, ont échangé sur les questions de réemploi et de recyclage de matériaux dans les chantiers de BTP.

- **La visite de la carrière de Grand-Champ**

Le 8 octobre dernier, une visite a été organisée sur la carrière CMGO de Grand-Champ.



Une douzaine de communes de l'agglomération étaient représentées par leurs élus et techniciens ainsi que des partenaires publics et privés qui ont pu découvrir les 5 activités du site, notamment celle sur la production de granulats recyclés. Le recyclage de granulat est réutilisé pour la fabrication de couche de forme : assise de chaussée, trottoirs avant de faire des pistes cyclables, voies piétonnes, etc.

- **La prévention des déchets et la sensibilisation : un axe conforté**

En termes de réduction des déchets, l'agglomération poursuit ses services à l'ensemble des habitants et associations :

La mise à disposition de matériel pour près de 100 manifestations, avec 7 000 gobelets réutilisables loués sur 6 manifestations.

La sensibilisation des scolaires via le bus environnement ou des interventions en classe permet de maintenir cette dynamique pédagogique propre à notre territoire. Une convention a été signée avec l'association Les Cuisiniers Solidaires, puis l'association Clim'actions pour compléter cette offre d'animations autour de la thématique de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 1900 élèves du CE2 au CM2 lors des animations, plus 1000 élèves ont bénéficié de la visite du centre de tri.

L'intérieur du Bus environnement, dont l'exposition datait de 2010 a été réaménagé. La nouvelle exposition conçue en bois présente aujourd'hui différentes thématiques :

- Le gaspillage alimentaire
- Le compostage
- Les ressources premières et le recyclage
- Le tri sélectif
- La mobilité durable
- L'eau
- La ville durable

En termes de réduction à la source des biodéchets, la mise en place de composteurs en pied d'immeuble, la distribution de composteurs individuels et le broyage des végétaux à domicile se poursuivent. Un peu plus de 1000 composteurs individuels ont été distribués en 2021 soit environ 25 000 foyers équipés. 8 nouvelles résidences ou quartiers ont été équipés de composteurs collectifs. L'agglomération a notamment lancé une expérimentation du compostage partagé en centre-ville de Vannes (2 sites) et à l'île d'Arz (2 sites).

Plus de 130 habitants ont bénéficié du service de broyage de végétaux à domicile, pour un volume de plus de 800m³.

- La dotation de bacs cartons et Déchets Industriels Banals (DIB) pour les entreprises

Depuis plus d'un an, ce sont environ 300 entreprises situées dans les Parcs d'activités de Vannes et ses communes limitrophes, qui bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et de DIB, avec plus de 1000 bacs distribués. L'objectif est de limiter :

- L'apport de gros cartons au centre de tri des déchets recyclables, qui perturbent le process
- L'apport de gros volumes de plastiques non valorisables à l'unité de valorisation organique

Après la distribution d'un courrier, de nombreuses entreprises sont revenues vers notre service pour nous faire part de leurs besoins. Les agents de collecte ont également participé en signalant les entreprises qui produisaient ce type de déchets, afin que nos ambassadeurs de tri les rencontrent pour faire évoluer leur dotation en bacs.

Les bacs cartons sont collectés tous les 15 jours, avec une dotation maximale de 4 bacs de 770 litres. Les bacs DIB sont collectés chaque semaine avec une dotation maximale de 4 bacs de 360 litres.



- Concours court-métrage « Regards croisés sur nos déchets »



Pour l'année 2020-2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a proposé un nouveau concours basé sur la création d'un court métrage. Intitulé « regards croisés sur nos déchets », les candidats devaient réaliser par équipe une vidéo sur le thème des déchets. Pour connaître les 2 lauréats, c'est [ICI](#). Au départ 15 groupes s'étaient inscrits pour y participer, les temps de présence ayant été perturbés dans les établissements scolaires durant la crise sanitaire, ce sont au final 7 groupes qui ont pu rendre leur projet.

- L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre de la première année de déploiement de son programme d'actions TER, GMVA s'est engagée auprès de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) à élaborer son PLPDMA pour une durée de 6 ans. Ce document de planification doit permettre de :

- Territorialiser et préciser les objectifs de réduction à la source des déchets
- Formaliser un ensemble d'actions, en complétant et renforçant celles qui sont déjà déployées sur notre territoire
- Concerter les acteurs et partenaires locaux



Durant cette première année d'élaboration, 4 groupes de travail (GT) sont organisés avec la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

- Une première rencontre, le GT 1, organisé le jeudi 27 mai 2021 permet à l'équipe projet de présenter l'enjeu et le déroulement de l'élaboration du PLPDMA. Les membres de la CCES peuvent se rencontrer une première fois, faire part de leurs attentes et échanger lors d'un atelier afin de soumettre de premières propositions d'actions.

- Le GT 2 organisé le jeudi 8 juillet 2021 permet de revenir sur les suggestions de la CCES (émises lors du GT1 et à la suite de celui-ci), en précisant si celles-ci correspondent ou non aux objectifs du programme et aux compétences de la collectivité. Les membres de la CCES réalisent ensuite un premier classement par ordre de priorité de ces actions.
Une enquête sur les comportements des usagers en terme d'habitudes de consommation est diffusée en juillet et août 2021, afin de mieux cibler les actions par rapport aux besoins et attentes des habitants.
- Le GT 3, organisé le jeudi 23 septembre, permet de présenter les résultats de l'enquête sur les comportements et le programme d'action à la CCES pour avis.
- Le projet de PLPDMA fait l'objet d'une consultation publique du 25 octobre au 15 novembre 2021. Sur cette période, 26 commentaires ont été émis.
- La dernière rencontre avec la CCES, organisée le jeudi 25 novembre permet à l'équipe projet de présenter les remarques remontées par les habitants, ainsi que les fiches actions.

Le PLPDMA sera présenté au conseil communautaire du 16 décembre 2021, puis transmis en préfecture et à l'ADEME avant d'être publié officiellement.

- Collectes : une démarche d'amélioration continue

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la **compétence collecte des déchets ménagers et assimilés**, le traitement étant délégué au SYSEM.

Les actions d'optimisation du service se poursuivent avec l'implantation sur le territoire de la presqu'île de Rhuys de conteneurs enterrés dédiés aux ordures ménagères résiduelles, au verre et aux emballages et papiers. 161 conteneurs supplémentaires ont été mis en place durant l'année 2021.

Ces équipements permettent de rationaliser le service, tout en offrant une meilleure intégration paysagère que les bacs collectifs. Ils permettent également de sécuriser les collectes.



Suite à l'étude d'harmonisation du service et de son financement mené en 2018 et à la validation d'un schéma de collecte révisé, les actions suivantes ont été réalisées en 2021 :

- Déploiement du système de géoguidage sur les bennes de collecte de la Presqu'île de Rhuys
- Mise en place du géoguidage et du logiciel d'aide à la création des circuits de vidage des PAV,
- Réorganisation et optimisation des tournées BOM et grues en parallèle de la mise en place des 161 nouveaux enterrés et de la suppression d'environ 1000 bacs collectifs.
- Réflexion sur l'harmonisation du schéma de collecte de Rhuys (mise en place de bacs individuels pour remplacer les bacs collectifs)



Développement du parc de véhicules roulant au bio-GNV : en 2021, 2 BOM supplémentaires fonctionnant au GNV sont venues s'ajouter aux 3 BOM déjà en fonctionnement.

- Déchèteries : Réaménagement et sécurisation des installations

Les déchèteries constituent pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération un réseau majeur devant permettre d'atteindre les performances de valorisation fixées par la loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015.

Les améliorations se sont poursuivies :

- Bonus/malus pour prestataires et suivi en régie des performances de tri :
Ce système d'incitation financière pour les prestataires et d'émulation pour les agents d'accueil en régie permet chaque année de détourner de l'enfouissement environ 1000 tonnes de déchets non-valorisables. La part de non-valorisable par rapport aux flux recyclables de chaque site est suivie finement et des ratios minimums et maximums sont définis. Ce système mobilise les opérateurs pour orienter au mieux l'utilisateur vers les flux recyclables.

- La montée en puissance du recyclage des certains plastiques, avec un cahier des charges strict sur le type de plastique et les objets pouvant être recyclé a été permise uniquement grâce à la présence de valoristes.
- Poursuite des travaux d'adaptation des déchèteries : la déchèterie de Saint Gildas va faire l'objet de travaux fin 2021 début 2022 afin de bénéficier d'un quai supplémentaire. Cette benne supplémentaire permettra d'accueillir les déchets verts et de fluidifier la circulation des véhicules aux abords de la déchèterie notamment en période estivale.
- L'étude concernant l'aménagements des futurs sites se poursuit avec la visite de plusieurs sites en Bretagne et en Charente permettant une réflexion sur les installations à mettre en place pour optimiser le tri et limiter au maximum l'enfouissement des déchets apportés en déchèteries.

L'agglomération engagée en faveur d'une économie responsable

Les domaines d'actions considérés en matière d'« économie responsable » ont été les suivants :

- Mise en œuvre des actions de la **Stratégie Communautaire de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SCDEII)** de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération qui s'articule autour **de 5 ambitions** :
 - Renforcer l'attractivité du territoire
 - Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification
 - Contribuer à la construction d'un territoire innovant
 - Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales
 - Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique

Et de 19 actions cadres dont certaines en lien direct avec le développement durable, telles que :

- Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale
- Maintenir une offre commerciale « équilibrée »
- Soutenir l'activité et le développement de l'ESS
- Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire
- **Accompagnement des entreprises**
 - Travail sur la densification des parcs d'activités par l'acquisition et la restructuration de parcelles. Instauration de seuils minimum de densité en construction de bâtiments à vocation économique sur les PA du territoire.
 - Sensibilisation sur les enjeux et mise en œuvre de cahiers des charges de Parc d'Activités incluant des objectifs élevés au niveau environnemental et énergétique comme sur le PA du Poteau Nord à Saint-Avé.
 - Préparation de la mise en place de relais info services numériques sur les PA en remplacement des panneaux et totems existants.
 - Organisation de démarches interclubs d'entreprises pour faciliter les synergies locales et appui à la mise en place de nouveaux réseaux.
 - Poursuite du dispositif financier **PASS COMMERCE ET ARTISANAT** permettant le renforcement des activités en centre-bourg.
 - Diagnostic de l'offre et de la demande en espaces collaboratifs professionnels sur le territoire. Identification de secteurs ruraux en déficit d'offre pour créer un équilibre et limiter les flux de déplacements individuels.
 - Elaboration d'un plan d'actions sur l'accueil des travailleurs saisonniers en lien avec les clubs d'entreprises du territoire pour faciliter la recherche de solutions (notamment d'hébergement) et faciliter les recrutements.
- **Accompagnement des activités agricoles**
 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs sur des activités de production alimentaire.
 - Lancement de la démarche d'accompagnement des transformateurs et distributeurs en partenariat avec le GAB56. Aide technique à la mise en place d'une stratégie durable d'approvisionnement. 3 projets accompagnés en 2021.
 - Suivi du projet « mobiliser les salariés des entreprises privées dans les transitions agricoles et alimentaires »

- **L'offre de services économie circulaire**

Lancé en septembre 2019 par la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, [ce dispositif](#) permet d'accompagner les entreprises dans la transition écologique en s'articulant sur trois volets : l'optimisation des déchets, l'énergie et la mobilité.

Depuis le lancement, ce sont 142 entreprises qui ont bénéficié d'un premier échange avec la Direction au sujet de l'économie circulaire. Les thématiques principales sont :

- 89 demandes sur l'optimisation des ressources (diagnostic en entreprises) ;
- 43 entreprises ont bénéficié de conseils auprès du service énergie pour développer notamment l'énergie solaire au sein de leurs bâtiments ;
- 10 entreprises ont demandé des conseils auprès de la Direction Mobilités pour être accompagnés par exemple dans la construction d'un plan de déplacements.

- **L'expérimentation Entreprises durables**

Lancée en septembre 2020, le concept était d'organiser, sur 2 parcs d'activités (PA), 3 rencontres pour développer l'écologie industrielle et territoriale (*échanges de matières, mutualisation de matériel entre les entreprises concernées*). Les 2 réunions de lancement, sur les PA de Kerboulard à Saint-Nolff et Keravel à Locqueltas, ont permis de rassembler 16 entreprises. Une bourse d'échanges a été réalisée lors de chacune des réunions. Au total, ce sont 80 besoins ou propositions qui ont été exprimés.



- **Les webinaires Economie circulaire**

Fort du constat que les principes et intérêts économiques de l'économie circulaire ne sont pas forcément connus par toutes les entreprises, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a déployé des webinaires d'information et de sensibilisation sur cette thématique à destination des entreprises du territoire.

Le premier intitulé « L'économie circulaire, un levier de croissance pour les entreprises » a eu lieu le 29/06/2021. L'objectif était de faire connaître des solutions existantes et faciles d'accès pour toute typologie d'entreprise. Avec l'aide d'intervenants comme la DREAL, l'ADEME, la CMA et les agents de la Direction déchets de GMVA, un rappel sur la réglementation et la présentation des solutions existantes relatives à la gestion des déchets a été réalisé. Au total, 49 entreprises étaient inscrites pour suivre ce webinaire en direct qui est depuis [disponible en visionnage](#) depuis la [page dédiée à l'économie circulaire](#), 184 vues sont aujourd'hui décomptées.

Le second webinaire a eu lieu le 15/11/2021 sur la thématique de l'énergie. Le même principe de présentation a été proposé avec des intervenants qualifiés sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie, la production d'énergie renouvelable et de chaleur renouvelable. 54 entreprises et organisations se sont inscrites à ce webinaire. Ce webinaire est également [disponible en visionnage](#) depuis la [page dédiée à l'économie circulaire](#), 90 vues sont aujourd'hui décomptées.

- **Etude sur l'alternative aux emballages en polystyrène**



GMVA, Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI) mènent une étude commune sur la problématique de la réduction des déchets polystyrènes issus de la commercialisation des produits de la mer sur le territoire.

Il s'agit pour les 3 intercommunalités d'objectiver des données sur le flux des déchets polystyrène et d'autre part d'étudier les opportunités des différentes solutions alternatives au jetable proposées aujourd'hui par les prestataires du lavable, compostable et recyclable. Ce rapport sera attendu au 1er trimestre 2022, il proposera des scénarios d'organisation pour mettre en place les solutions détectées.

- **Etude filière sur les déchets coquillés - CIRCLE**

GMVA est partenaire du projet [INTERREG CIRCLE](#) pour l'expérimentation du béton coquillier sur le parvis de son futur site d'interprétation de l'huître : Ostreapolis.

Parallèlement, une étude filière sur les opportunités d'utilisation des déchets coquilliers sur le territoire de GMVA a été lancée. Un partenariat a été monté avec le CRC Bretagne Sud pour les données chiffrées et les relations avec les professionnels.

L'étude a été lancée le 22 octobre 2021, ses conclusions seront livrées en mars 2022.



CIRCLE
BÉTONS PERMÉABLES
conclusions

- **Communication - sensibilisation sur l'économie circulaire**

Pour faire connaître l'offre de services économie circulaire et sensibiliser les entreprises au développement durable et aux concepts de l'économie circulaire, des prises de paroles devant les publics professionnels du territoire sont privilégiées.

Une intervention a eu lieu devant les membres du Club Rhuys Réseau Entreprises en juin 2021. Une intervention d'une ½ journée a également eu lieu devant la promotion 3 d'Incub'activ, l'incubateur de projets d'entreprises de l'agglomération, afin de travailler sur l'axe environnemental des différents projets.

Enfin GMVA a accueilli, en septembre 2021 au siège, une journée de formation sur l'économie de fonctionnalité. 15 participants ont suivi cette formation.

- **Eco-Défis**



L'action [Eco-défi](#), réalisée en partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'artisanat, a permis de valoriser les entreprises ayant mis en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Au total 13 artisans ont été labellisés et 145 défis validés.

- **Démarche Innov'Services :**

Maillage du territoire en services de proximité à destination des citoyens, entreprises et acteurs locaux en cours de déploiement : Le Loch Info services à Grand-Champ, Argoët Info services à Elven à partir de janvier 2022, et deux projets (Sarzeau et un dispositif itinérant sur le secteur Ouest de Vannes et les Iles).

Ces services proposent un accompagnement aux démarches administratives et numériques (Label France services), un appui aux recherches d'emploi ou de compétences (Point Accueil Emploi), des permanences de partenaires et des actions collectives. Des bureaux, salles de réunion, matériels informatiques (visio-conférence, ordinateurs, scan, imprimante) sont mis à disposition des entreprises ou salariés permettant ainsi de faciliter le télétravail et de limiter les déplacements vers Vannes et sa périphérie.

- **Soutien au Pôle E2S**

GMVA soutient financièrement le Pôle E2S, acteur du territoire au cœur des transitions écologiques et solidaires, dont l'ambition est de structurer, promouvoir et développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Pays de Vannes et d'animer un réseau d'acteurs de l'ESS.

- **Appel à projet « Innov'Campus »**

Dans le cadre de sa démarche de promotion de l'enseignement supérieur auprès du milieu économique « [INNOV'CAMPUS](#) » menée en collaboration avec les établissements, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé en 2021 son 4^{ème} appel à projets à destination des étudiants et des enseignants des établissements de son territoire.

Trois thématiques sont mises en avant dans ce nouvel appel à projet :

- Un volet « citoyen » : le projet comportera une dimension environnementale, sociétale, culturelle et/ou d'accessibilité,
- Un volet « économique » : à ce titre, le projet impliquera à minima une entreprise du territoire,
- Un volet « solidaire » : des projets à destination des étudiants mis en place en écho à la crise sanitaire COVID pourront être mis en avant à condition qu'ils se poursuivent sur l'année scolaire 2021-2022.

Bilan des actions et politiques en matière de tourisme responsable

Les domaines d'actions considérés en matière de « tourisme responsable » ont été les suivants :

• Le schéma de développement touristique

En 2021, l'agglomération a mené des actions en terme d'aménagement et de développement touristique contribuant visant à avoir un tourisme respectueux de l'environnement, accessible à tous et permettant des retombées économiques sur le territoire. Une évaluation du schéma a été réalisée et une réflexion va être lancée en 2022 pour élaborer un 2^{ème} schéma touristique.

- Mobilités touristiques

En 2021, les deux liaisons maritimes estivales « les Petits Passeurs » entre St Armel et Séné, et Vannes et Séné ont ouvert d'avril à septembre 2021 avec un taux de fréquentation en forte augmentation : 49 000 voyages (contre 31 432 en 2020 et 33 443 en 2019). Le partenariat avec le réseau de Bus Kicéo pour vendre des tickets combinés bus+bateau a été réévalué afin de développer l'intermodalité. Une nouvelle expertise pour la construction de bateaux électriques pour assurer les liaisons maritimes estivales a été lancée. L'agglomération a pris la décision de lancer un marché pour la construction d'un bateau électrique et la mise en place de pontons dédiés.



Par ailleurs, la direction tourisme a poursuivi son accompagnement auprès des communes pour le développement de circuits de randonnée afin de faciliter l'itinérance sur le territoire, et a travaillé sur la mise en place de circuits labellisés « Tourisme handicap », notamment un circuit autour de la base de loisirs de Brandivy.

- Valorisation des patrimoines

Dans le cadre de la candidature Pays d'Art et d'Histoire, l'inventaire participatif patrimoine s'est poursuivi en partenariat avec la Région Bretagne. Environ 150 bénévoles sont inscrits dans la démarche et ont pu bénéficier de formations. En parallèle le comité scientifique et culturel a travaillé sur la définition des enjeux de la candidature au label.

5 Enjeux ont été proposés par le comité et validés par les instances :

- Valoriser l'ensemble du territoire pour rééquilibrer l'attention.
- Capitaliser sur toutes les entités pour révéler l'identité du territoire.
- Répondre à la complexité du territoire en intégrant les enjeux actuels.
- Diversifier les approches, multiplier les regards et innover.
- Transmettre la curiosité aux jeunes générations sans figer une identité, une représentation du patrimoine





Le projet de parcours des mégalithes de Lanvaux financés par la Région Bretagne a été lancé : les panneaux ont été rédigés et seront implantés en début d'année 2023.

Le jeu d'enquêtes autour des patrimoines, MYS'TERRE du Golfe, a été lancé en 2020 sur 6 communes des landes de

Lanvaux : voyages dans les landes de Lanvaux. Ce jeu se joue avec un livret distribué gratuitement. Il permet d'irriguer les flux touristiques sur l'ensemble du territoire et de découvrir de façon ludique les richesses du territoire. En 2021 l'aventure 2, le secret des eaux ensorcelées, a été lancé. Le jeu a rencontré un vif succès avec 5 400 livrets distribués.



- Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan :

Dans le cadre de la Destination comprenant 7 EPCI, les actions suivantes ont été mises en place :

- un marché pour la signalétique des véloroutes a été lancé.

- Un dispositif d'aide à l'équipement des entreprises du nautisme et des conchyliculteurs a été mis en place afin de favoriser leur mise en tourisme.



• OSTREAPOLIS :



Cet équipement a pour objectif de valoriser une filière économique importante sur le territoire et de sensibiliser les visiteurs au métier, au produit et à son environnement.

En 2021 l'appel d'offres pour la construction de l'équipement a été lancé et les lots attribués. Les travaux commenceront

dès janvier 2023.

L'agglomération a été retenue dans le cadre d'un projet INTERREG avec l'université de Caen pour une expérimentation d'un béton à base de coquilles d'huîtres sur le parvis d'OSTREAPOLIS : plusieurs réunions ont eu lieu et l'agglomération a lancé une consultation pour retenir un prestataire pour la réalisation d'une étude sur les filières possibles en terme de valorisation des coproduits. Une prestation pour la mise en place de la boutique et le positionnement marketing ont été lancées.



- Appel à projet « hébergement touristique »

L'agglomération a lancé en 2020 l'appel à projet « hébergement touristique ». Les premiers projets ont été instruits en matière de services à l'itinérance, d'innovation et de démarches éco-responsables. 8 projets ont été soutenus depuis le lancement dont 50% portés par des privés. 272 059 € d'aides ont été attribués. 40% des projets présentés étaient sur le volet éco-responsable. En parallèle des réflexions ont été menées pour mettre en place un dispositif d'aides visant à la mise en accessibilité (label tourisme handicap) des locations meublées et chambres d'hôtes labellisées/classées. Ce dispositif a été validé en fin d'année et sera opérationnel en 2022.

- **Eco-compteurs** : plusieurs éco-compteurs ont été mis en place sur le territoire afin de mesurer les flux touristiques et détecter l'hyper-fréquentation de certains sites.
- **Aire de camping-car** : une réflexion a été menée pour mettre en place un dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation ou la création d'aires de camping-car.

- **Stations vertes** : 6 communes du territoire ont été labellisées Station Verte (1^{er} label éco tourisme). Les 6 communes avec l'appui de l'agglomération ont organisé la première fête du terroir en septembre-octobre 2021, qui a rencontré un vif succès.
- **Signalisation touristique** : un marché a été lancé pour la mise en place de la signalisation touristique routière.
- **Une étude sur le logement des saisonniers** a été lancée en 2020 et finalisée en 2021. Un plan d'actions a été validé dont une 1^{ère} action à lancer : la mise en place d'un guichet unique pour les saisonniers.
- **La SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme** a été validée. Elle aura pour actionnaire la ville de Vannes et GMVa et pour objet : la gestion du parc d'exposition Le Chorus et l'office de tourisme communautaire.



L'agglomération, centre de ressources pour un « urbanisme durable »

En matière d'aménagement durable du territoire, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération œuvre principalement à travers, l'élaboration du SCOT, l'urbanisme réglementaire, le conseil aux particuliers et aménageurs, l'assistance aux communes pour la révision des PLU et les études environnementales annexes.

La réflexion conduite par la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, en matière d'aménagement du territoire, contribue - dans chacune de ses actions - à l'aménagement durable du territoire.

SCOT

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre son Schéma de cohérence territoriale approuvé le 13/02/2020. Véritable projet de territoire, ce document vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'énergie et de climat.

Le SCoT fixe ainsi les orientations et objectifs d'aménagement du territoire en visant :

1° / Une gestion économe et la sobriété foncière

Le SCoT dans son DOO se fixe des objectifs ambitieux en termes de consommation du foncier. Ces objectifs sont déclinés en densité de logements à produire, enveloppes foncières et principes d'aménagement favorisant les centralités en vue d'une limitation des déplacements. Il est prévu également une optimisation du foncier économique. Ainsi le SCoT conduit à diviser par 2 la consommation foncière pour les 15 prochaines années.

2° / Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales

Le projet vise à accélérer la transition environnementale et prend la mesure du changement climatique. Il entend accélérer la stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux défis environnementaux en en faisant une opportunité pour repenser l'aménagement du territoire : développement du potentiel énergétique du territoire, développement des énergies renouvelables, réduction des consommations par la poursuite des démarches de rénovation énergétique du bâti existant, valorisation des ressources du territoire ...

Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs du SCoT, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a mis en place une note d'enjeux conjointe au PDU, PCAET et PLH afin d'accompagner les communes dans la traduction des orientations et objectifs à l'échelle communale, notamment les objectifs liés au développement durable. C'est ainsi qu'en 2021, huit communes ont été accompagnées de la sorte.

Par ailleurs, une synthèse pédagogique du SCoT a été réalisée pour permettre une meilleure appropriation des enjeux du SCoT par les élus notamment en matière de développement durable.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a également engagé une réflexion sur la mise en place des indicateurs de suivi et d'évaluation dans le cadre de l'évaluation environnementale en continu de son SCoT.

Conseils en Aménagement et planification

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération apporte une ingénierie aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration et les évolutions de leurs documents d'urbanisme.

Les services de GMVA ont par ailleurs, accompagné des communes dans leurs projets d'opérations d'aménagement qu'ils soient communaux ou portés par des initiatives privées.

Ils ont travaillé notamment sur des projets de lotissements en veillant à assurer une certaine densité afin de préserver le foncier, tout en favorisant une insertion optimale des lots dans leur environnement et en préservant l'intimité des constructions les unes par rapport aux autres.



De la même façon, le service a soutenu les démarches communales visant à préserver les centralités des bourgs et des villes. Ainsi, le service accompagne plusieurs communes :

- dans des études prospectives visant à définir une stratégie de dynamisation de leur centralité (Plougoumelen, Ploeren, St Nolff)
- dans des projets plus opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie définie au préalable avec des opérations immobilière ou d'aménagement (Grand-Champ, Theix-Noyal, St Nolff, Elven, Monterblanc)

Par ailleurs, le service aménagement et planification a participé aux études d'aménagement de Zones d'activités économiques communautaires. Le projet d'aménagement de ces futures ZAE devra impérativement intégrer les orientations définies par le SCOT et le PCAET visant à intégrer les questions environnementales dans la conception des aménagements et des projets d'implantation. Il s'agira notamment de poser des exigences en matière de densification de la zone, de gestion des eaux pluviales, de qualité d'insertion architecturale et paysagère et de performance énergétique des bâtiments permettant de traduire concrètement les orientations des documents de planification communautaire.

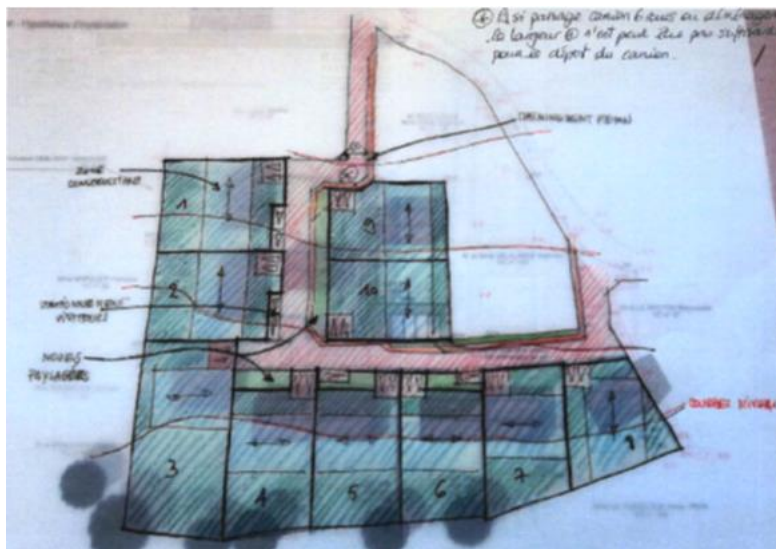
L'appel à projet de l'agglomération : « InnoVe la ville »

Le service, en collaboration avec les architectes conseil du service ADS et en partenariat avec la commune de Plescop poursuit l'accompagnement du projet Arbenn, issu du premier Appel à Projet *InnoVe la Ville - Habitons l'anthropocène* visant à produire une opération d'aménagement exemplaire sur l'agglomération.

Avis techniques sur les avant-projets d'aménagement.

Par ailleurs, les équipes du Pôle Aménagement & Territoires élaborent pour le compte des communes des avis techniques et propositions d'amélioration en incluant une approche d'urbanisme durable sur les avant-projets d'opérations d'aménagement ou dossiers déposés en instruction.

Ces avis, pouvant comprendre une esquisse illustrant les propositions, sont destinés aux élus pour les aider dans le dialogue avec les promoteurs et aménageurs.



Esquisse illustrant les propositions de l'avis PA

Programme « Petites villes de Demain » (PVD)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Sur GMVA, les 3 pôles d'équilibre identifiés dans le SCOT ont candidaté au programme et ont été retenus. Il s'agit des communes de ELVEN, GRAND-CHAMP et SARZEAU.

La convention d'adhésion a été signée le 5 octobre 2021 pour un programme d'une durée de 6 ans.

L'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes

Le service ADS instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 34 communes de l'agglomération, ainsi que pour les communes dépendant de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, soit 59 communes au total.

Afin d'anticiper les obligations réglementaires, GMVA s'est inscrit dès 2018 avec les communes un vaste chantier sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec comme objectifs une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Le service ADS de GMVA a engagé un processus de changement des pratiques visant à permettre une instruction dématérialisée de l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

La transmission des dossiers se fait de façon dématérialisée soit directement via le portail de dépôt mis en place par GMVA soit entre les communes et le service instructeur. Les dossiers numérisés sont enregistrés dans le logiciel pour une instruction sans papier.

La quasi-totalité des consultations des services extérieurs se fait via un portail « services » qui permet à nos interlocuteurs (ABF, concessionnaires réseau, services de l'Etat...) de consulter le dossier numérique et d'émettre un avis directement sur le logiciel.

Environ 70 % des certificats d'urbanisme (soit environ 7000 dossiers en 2021) sont déposés électroniquement sur le portail de dépôt pour les professionnels. Près de 500 autorisations d'urbanisme (PC, DP, PA) ont également été déposés numériquement.

Les dossiers papiers sont numérisés par les mairies via un outil de découpe automatique de pièces numériques PDF.

GMVA est raccordé à Plat'AU (plateforme développée par l'Etat) depuis le 21 octobre 2021. Les tests ont démarré avec 6 communes pilotes.

L'année 2022 constituera un temps de finalisation du projet au cours duquel :

- le portail sera ouvert aux particuliers avec des actions de communication prévues par GMVA et une refonte du site internet
- la signature électronique des actes d'urbanisme sera déployée et proposée aux élus
- les communes se raccorderont progressivement à Plat'AU permettant ainsi une transmission automatisée des dossiers numériques au contrôle de légalité, à la DDTM fiscalité et au pôle statistiques sytadel
- une convention actant ces nouveaux flux numériques sera proposée à toutes les mairies

Se préparer au BIM et au PLU 3D

En lien avec la dématérialisation des actes ADS et pour anticiper la numérisation des métiers de l'urbanisme (BIM...), l'agglomération s'est dotée des outils nécessaires à une « approche 3D » des documents d'urbanisme comme des opérations d'aménagement.

Les modélisations 3D permettent en effet une meilleure réflexion et prise en compte des notions liées à l'orientation du bâti, à la mitoyenneté, à la densité/intimité, aux règles de hauteur, aux formes urbaines, à l'ensoleillement/ombre portée, ... notions essentielles pour concevoir un urbanisme et des aménagements de qualité et durable pour nos concitoyens.

I.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable

Les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions citées précédemment, diffèrent d'un projet à l'autre et d'un service à l'autre. Pour autant, plusieurs pratiques sont communes et répondent directement aux « éléments déterminants » définis dans le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie.

I.2.a - L'organisation du pilotage des actions et des politiques publiques

Toute action ou politique publique de la communauté d'agglomération provient d'une délibération votée en Conseil Communautaire. Elles émergent et sont étudiées au sein des **commissions permanentes** (*Finances, Aménagement Urbanisme Environnement, Déchets, Déplacements, Habitat/Logement, Affaires économiques, Culture et Sport*) puis du **Bureau Communautaire** qui rassemble tous les mois, tous les vice-présidents et les maires.

Les projets (*Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Energie Territorial, Programme Local de Prévention Déchets, PAPI, Stratégie de gestion locale du trait de côte...*) donnent lieu à la création d'un comité de pilotage spécifique, souvent aidé d'un comité technique composé d'agents et de partenaires de la communauté d'agglomération.

I.2.b - La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et des politiques publiques

En 2021, l'agglomération a défini une nouvelle stratégie de communication qui s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Préservation de l'environnement,
- Esprit d'équipe
- Innovation.

Diverses actions vont être mises en place pour développer l'information de tous les publics et améliorer la notoriété de la communauté d'agglomération auprès de ses habitants. Par ailleurs, une attention est portée pour optimiser les supports et volumes imprimés et favoriser le développement de la communication numérique et des réseaux sociaux.

I.2.c - La transversalité des actions et des politiques publiques

La présentation et la discussion de la plupart des projets et actions en Bureau communautaire, donc en présence de l'ensemble des vice-présidents et des maires, assurent une forte transversalité dans leur pilotage politique.

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelles de ces actions, les services recherchent au quotidien le travail en transversalité, aisé à la naissance de la structure, mais plus difficile aujourd'hui avec sa montée en puissance (*augmentation du nombre de services, d'agents...*). Une formation au « mode projet » a été dispensée à l'encadrement de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le « carnet de liaison » (*faisant état des projets en cours et distribué régulièrement aux élus et agents*) et la « réunion de coordination » (*réunissant régulièrement l'ensemble des cadres*) sont également des initiatives qui permettent aux agents d'être informés des réflexions et des projets de la structure, et de pouvoir y participer.

I.2.d - L'évaluation partagée des actions et des politiques publiques et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue

La montée en puissance de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'effectue actuellement dans un élan mobilisateur sur des projets de développement très variés. Elus et services sont donc pleinement engagés à porter ces démarches novatrices. Depuis quelques années, les projets stratégiques majeurs (SCoT, PLH, PDU...) ont donné lieu à la définition d'indicateurs qui permettent d'évaluer leur impact. En la matière, l'Agenda 21 dont le plan d'actions et les indicateurs de suivi et d'évaluation sont mis en œuvre, apporteront une plus-value notamment en terme de vision transversale.

II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable

II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

II.1.a - L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Actions en faveur d'une évolution des comportements individuels et collectifs

Depuis quelques années déjà, le personnel de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est sensibilisé aux économies d'énergie et de la ressource :

Le siège administratif dont la collectivité a été maître d'ouvrage et dans lequel les services ont emménagé en 2008, est de **Haute Qualité Environnementale**.

Le tri sélectif est instauré dans l'ensemble des bureaux et incite les agents à isoler leur papier et leur carton du reste de leurs déchets. Comme chaque année, une visite du centre de tri des déchets recyclables du SYSEM est organisée pour les nouveaux collaborateurs de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) interne mis en œuvre depuis 2010 a permis de développer plusieurs alternatives à la voiture individuelle. Les mesures visent à encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs, mais aussi à éviter certains déplacements, grâce au télétravail ou la visioconférence. Les actions mises en œuvre concernent les trajets domicile travail : aide au covoiturage, prise en charge des abonnements, révision des vélos, ainsi que certains trajets professionnels : mise à disposition de vélos à assistance électrique et de tickets de bus. Sa révision interviendra en 2022 et un sondage a été adressé à l'ensemble des agents en cette fin d'année 2021 pour connaître leurs pratiques, parfois nouvelles depuis la crise sanitaire.

Fibre optique : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération délègue la gestion du réseau fibre optique REV@ à Vannes Agglo Numérique depuis 2013. Ce réseau Très Haut Débit, déployé sur les 34 communes de l'agglomération, a comme première priorité le développement économique et l'e-administration. Cette année, on recense près de 620 entreprises et commerces connectés en fibre, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2020. La connexion via la fibre optique leur permet d'utiliser en très haut débit les services innovants et de limiter les déplacements, le papier..., grâce notamment à la visioconférence, le cloud computing, les échanges dématérialisés, le télétravail, ...

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération elle-même, est lancée dans une démarche de dématérialisation qui lui a permis de réduire d'une part la consommation de papier liée à certaines procédures administratives en échange avec la trésorerie principale, la préfecture et les marchés publics avec les entreprises, d'une autre les déplacements avec la visioconférence et le télétravail. Avec REV@, près de 465 sites publics sont maintenant raccordés en fibre optique et peuvent mettre en place ces services.

Enfin, afin de dynamiser l'arrivée de la fibre pour les administrés, le délégataire a mis en place, entre 2015 et 2017, sur les communes d'Arradon, Baden, Elven, Ile-Aux-Moines, Ile-d-Arz, La Trinité-Surzur, Larmor-Baden, Le Hézo, Meucon, Ploeren, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Trédion et Tréfléan, 11 900 prises FTTH (Fiber To The Home). Ce réseau a été complété en 2021 pour atteindre le nombre de 12585 prises et être en parfaite complémentarité avec les déploiements de l'opérateur Orange sur les communes pré-citées ainsi que Le Bono, Monterblanc, Plescop, Plougoumen et Vannes. De nombreux opérateurs proposent leurs offres « Fibre pour le particulier » via le réseau REV@: Bouygues Telecom, CIC Mobile, Coriolis, Crédit Mutuelle Mobile, Free, iBloo, K-Net, NordNet, Orange, Ozone, SFR et Vidéofutur.

Pour les autres communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (Arzon, Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Le Tour-du-Parc, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-

Rhuys, Sarzeau), l'agglomération participe aux déploiements réalisés par M... qui ont pour objectif d'apporter le FttH à tous les particuliers avant 2026. Les premières prises seront disponibles début 2022.

Renseignements sur www.reva-numerique.fr, <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>, https://www.megalix.bzh/jcms/dmw_5567/le-projet-ambition-et-principes et https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalix/apps/fibre/suivi_adresse.xml#

- **Outils numériques** : l'agglomération met à disposition des élus et associations son équipement de visioconférence. Depuis le début de la crise sanitaire, l'agglomération a également développé l'usage des visioconférences en interne et privilégié le télétravail.

Pour réduire les impressions papiers, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a mis en place un outil de gestion des imprimantes et photocopieurs et limite le nombre d'imprimantes individuelles.

Actions dans la gestion des ressources humaines

En matière de gestion des Ressources Humaines, des efforts sont faits vers une dématérialisation de plus en plus systématique : paies, actes administratifs (transmis en Préfecture par voie électronique), systématisation des réponses aux candidatures par mail (élargi aux candidatures spontanées et demandes de stages), numérisation des courriers et mise en place de tableaux de bord en lieu et place de copies pour assurer le suivi des dossiers, scans des courriers expédiés. La Direction des Ressources Humaines a aussi débuté une phase de dématérialisation des entretiens professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'acquisition du nouveau logiciel Etemptation proposé par la société Horoquartz permet à tous les agents de poser des congés, des RTT et autres absences de façon dématérialisée, il n'y a plus de demande « papier ».

En matière de déplacements, il est fait application du PDE. Des primes de covoiturage ou le versement d'une participation aux frais de transports des agents sont également proposés dans le cadre du PDE (21 agents en 2021 ont bénéficié d'une participation de la collectivité aux frais de transports). Les déplacements domicile-travail se réduisent puisque 118 agents bénéficient du télétravail en 2021.

Au niveau de la formation, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'inscrit dans la démarche de dématérialisation opérée par le CNFPT (organisme de formation des agents territoriaux) via une plateforme pour les inscriptions et convocations en formation (dont préparation aux concours), ainsi que dans le relais de la politique de déplacements en formation (incitation au covoiturage, utilisation de transports en commun, mobistages...). Sur le plan de la formation, le CNFPT tend également à développer les formations à distance. Ainsi sur 2021, la plupart des formations suivie par les agents de la collectivité se fait en partie en distanciel.

La direction RH s'efforce également de maintenir du lien entre les agents par des entretiens systématiques d'accueil par les agents de la direction RH, et par la mise en place d'un extranet régulièrement mis à jour. Cet extranet est un outil de collaboration entre le personnel permettant de fédérer les agents et d'avoir accès à des informations professionnelles sur le fonctionnement de la collectivité, sur les outils de la collectivité (projets de GMVa, documents structurants, délibérations, revue de presse...). Sur les informations RH, il permet d'avoir accès aux offres d'emplois, au règlement du temps de travail, au règlement d'attribution des frais de déplacement, ordres de mission, etc.

Dans le domaine de l'action sociale, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération cotise au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) dans le but d'offrir à ses agents une offre unique et complète de prestations principalement matérielles (aides financières, avantages loisirs, prêts...). La collectivité a également mis en place une participation employeur à la protection sociale complémentaire en santé et/ou en prévoyance pour ses agents par le biais d'un dispositif laissant une souplesse de choix pour les agents. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose aussi (sous certaines conditions), des titres restaurants dématérialisés financés à 50 % par l'employeur.

La collectivité œuvre également pour l'amélioration des conditions de travail de ses agents par la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels pour une mise à jour du document unique suite à la nomination d'un conseiller de prévention et de 8 assistants de prévention.

Enfin, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a accueilli 46 stagiaires, cadre des stages de découvertes du milieu professionnel (4^{ème}-3^{ème}). Un recrutement a été effectué dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à la Direction de l'Environnement, au service prévention et gestion des déchets.

II.1.b - L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique et dans la gestion des finances publiques.

L'intégration de critères de développement durable dans la commande publique est en cours au sein de la communauté d'agglomération. Dans le cadre de l'action n°38.2 de l'Agenda 21, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagé à réaliser des achats durables. Pour se faire, la collectivité est devenue adhérente du Réseau Grand Ouest (RGO) qui a pour objectif d'aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique.

Deux agents référents ont été formés aux achats durables. Ainsi le service acheteur de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est en mesure de trouver de l'information spécifique à son domaine d'achat afin d'effectuer des achats responsables et durable (soit via le réseau RGO, soit auprès des deux agents référents).

- **Critères de sélection des offres** : mise en œuvre d'un critère développement durable (performance en matière de protection de l'environnement) :

Exemples de critères

Marché « acquisition de véhicules » : consommation de carburant en milieu mixte pour 100 kms - taux d'émission de CO2 en gramme par km parcouru -taux d'émission de composés d'azote et d'oxygène - taux d'émission de composés hydrocarbonés non méthaniques

Marché de travaux : gestion des déchets et des nuisances

Acquisition de bus :

Thème	Éléments attendus
Impact sur l'environnement	Emission des bruits : Le candidat indiquera les mesures de bruit intérieur et extérieur de ces autobus avec les équipements retenus (normes UTAC) et fournira des PV d'essais
	Emission de polluants : Le candidat indiquera les valeurs obtenues, avec le fumimètre MKB agréé par l'UTAC et fournira un état des émissions de polluants au ralenti et à pleine charge : <ul style="list-style-type: none"> • Oxyde de carbone CO - CO2 • Hydrocarbures • Particules • Oxyde d'azote
	Les candidats décriront les systèmes mis en œuvre pour atteindre les objectifs de niveaux de rejets. Ils préciseront la périodicité de remplacement des parties consommables ainsi que les opérations de maintenance qui seront nécessaires pour atteindre cette périodicité.
	Autonomie : Le candidat devra proposer un ensemble cinématique permettant de diminuer au maximum les consommations. Il présentera les consommations moyennes du véhicule proposé, constatées sur des réseaux de configuration équivalent à celui de Vannes, et par des test homologués (essais SORT 1 et 2).

➤ **Application des articles L.2113-12, L.2113-13, R.2113-7 et R.2113-8 à partir du 1^{er} avril 2018, date de mise en application du Code de la commande publique**

« Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés ».

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération applique ces articles sur les marchés suivants :

- Abris voyageurs de type « scolaire » en bois, petit modèle : marché réservé
- Prestation de broyage des végétaux : marché réservé
- Fabrication de bacs de structurant et suivi/entretien des aires de compostage : marché réservé.
- Entretien des espaces verts et naturels : lot(s) réservé(s)

➤ **Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre la clause sociale.**

Suivant les principes du développement durable, le pouvoir adjudicateur s'est engagé dans une politique d'achats responsables comportant notamment une dimension sociale. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité associer à cette démarche les entreprises candidates à ses marchés publics.

L'entreprise attributaire du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

La clause sociale étant une condition d'exécution du marché, toute offre ne répondant pas à cette exigence est considérée comme irrégulière.

La collectivité est accompagnée par la Fédération des entreprises d'insertion Bretagne, représentée par M. COQUELLE, responsable clauses sociales.

Cet accompagnement consiste à :

- choisir le marché adéquat dans lequel la collectivité mettra en œuvre une clause sociale.
- déterminer le nombre d'heures d'insertion. L'action d'insertion sociale se traduit, par exemple, par la réservation d'heures de travail au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessus.
- appuyer l'entreprise dans l'élaboration de l'offre et dans la mise en œuvre de la clause sociale. Elle peut notamment l'aider à identifier les structures pouvant proposer des personnes relevant des publics cibles (en cas d'emploi direct) ou à la mettre en relation avec les organismes susceptibles d'y répondre en cotraitance ou sous-traitance, ou pouvant leur proposer du personnel intérimaire.
- contrôler la mise en œuvre de la clause sociale.

Sont été concernés par la mise en œuvre de clauses sociales.

Il s'agit des marchés suivants :

- fourniture et entretien des tenues de travail des agents des services techniques
- accueil et transport en déchèteries
- travaux de remplacement de réseaux durs - Secteur de Kérino - Ville de Vannes

II.1.c - La gestion durable du patrimoine

Le patrimoine de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération comporte environ 45 sites bâtis. Sur les opérations de construction et de réhabilitation, la collectivité a soigné la qualité environnementale des bâtiments dont elle a été le maître d'ouvrage. Depuis quatre ans, les opérations prennent en compte la partie globale d'une gestion durable en associant entre autre la Direction de l'Environnement de notre collectivité. A la fois sur la phase réalisation mais aussi sur sa partie entretien. Analyse des contraintes lors de la phase étude, suivi lors de la phase travaux et surtout assistance lors du transfert du bien en gestion au service patrimoine.

Pour la partie Conduite d'opération :

Lors de cette année 2021, la cellule conduite d'opération a travaillé à la fois sur des phases d'études avec des équipes de Maîtrise d'œuvre mais aussi sur des phases de travaux.

Certaines de ces études ont été confirmées et les appels d'offres travaux lancés. Le détail ci-après précise l'avancé de chaque dossier intégrant une gestion durable des ressources :

- Construction d'un musée autour de l'activité ostréicole : lancement des travaux fin 2021
 - ➔ Objectif de bâtiment Passif
 - ➔ Réemploi de matière première (coquilles d'huitre, éléments de déconstruction...)
 - ➔ Protocole de gestion des déchets de chantier
- Construction d'un site d'accueil des gens du voyage : début des travaux 2 ème semestre 2021
 - ➔ Isolation des bâtiments d'accueil, panneaux photovoltaïques ...
- Réhabilitation et Amélioration des équipements de chauffage et de ventilation de l'Hermine à Sarzeau : travaux réalisés en 2021 pour début de la saison de chauffe
 - ➔ Passage d'une chaufferie fioul en chaufferie bois
- Réhabilitation et Adaptation du centre de secours de l'Ile d'Arz : marchés de travaux validés
 - ➔ Amélioration de l'isolation - optimisation des utilisations
- Construction piscine sur la commune Elven : mise en service automne 2021
 - ➔ Chaufferie bois ; production ECS solaire ; panneaux photovoltaïques ...
- Construction d'une base nautique à Baden : mise en service été 2021
 - ➔ Matériaux bio-sourcés ; gestion raisonnable et adaptée des fluides ...
- Réhabilitation du clos/couvert de l'école d'ingénieur sur Vannes : fin des travaux dernier trimestre 2021
 - ➔ Isolation renforcée en matériaux bio-sourcés ; panneaux photovoltaïques ; remplacement des menuiseries extérieures avec amélioration thermique ...
- Mise en Œuvre de Bornes de recharge électriques pour bus du réseau de transport KICEO sur le site de Vannes

GMVA procède à une approche environnementale de tous les nouveaux projets: Charte de chantier propre, charte de chantier faibles nuisances, approche PCAET, approche HQE,...

Pour la partie Patrimoine :

- Gestion différenciée des espaces naturels : limiter les fauchages, fauches tardives, non utilisation des produits phytosanitaires ; approche globale des espaces naturels
- Gestion des bâtiments : mise en place de fiche d'intervention et de suivi
- Gestion des consommables : diminution significative des consommables type fournitures de bureau et papier par la mise en place d'outils de suivi et de gestion
- ...

II.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

II.2.a - Elaboration et mise en oeuvre des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité.

Comme pour l'ensemble des projets de la collectivité, les actions qui touchent à la gestion du patrimoine (*extension du siège administratif, renouvellement de la flotte de véhicules...*) font l'objet de discussions en Bureau des maires, en Conseil Communautaire ou encore en Commission d'Appel d'Offres lorsqu'il y a commande publique.

La gestion du patrimoine et le suivi des activités internes de la collectivité « au quotidien » sont, eux, assurés par les services fonctionnels de la collectivité qui composent le « Pôle Ressources » et sont directement pilotés par la Direction Générale.

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) interne mis en oeuvre depuis 2010 a permis de développer plusieurs alternatives à la voiture individuelle. Les mesures visent à encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs, mais aussi à éviter certains déplacements, grâce au télétravail ou la visioconférence. Les actions mises en oeuvre concernent les trajets domicile travail : aide au covoiturage, prise en charge des abonnements, révision des vélos, ainsi que certains trajets professionnels : mise à disposition de vélos à assistance électrique et de tickets de bus.

II.2.b - Evaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité, et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue.

De nombreuses données sont quotidiennement récoltées par les services concernant la gestion du patrimoine (*consommations d'énergie, de carburant, de papier...*) et les activités internes de la collectivité (*heures de formation en lien avec le développement durable*). Ces données sont exploitées dans le cadre des actions sur le patrimoine du Plan Climat Energie Territorial.

Conclusion

Les démarches de développement durable sont pleinement engagées au sein des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Elles permettent à la collectivité de poursuivre sa dynamique mais aussi d'investir pleinement le champ d'actions de l'évaluation et de l'amélioration continue de son action.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL20-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL20-DE

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
PIBS II - 30 rue Alfred Kastler - 56006 Vannes cedex
02 97 68 14 24
golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL20-DE



**RAPPORT
SUR LA
SITUATION
EN MATIERE
D'EGALITE
FEMMES HOMMES**

PREAMBULE

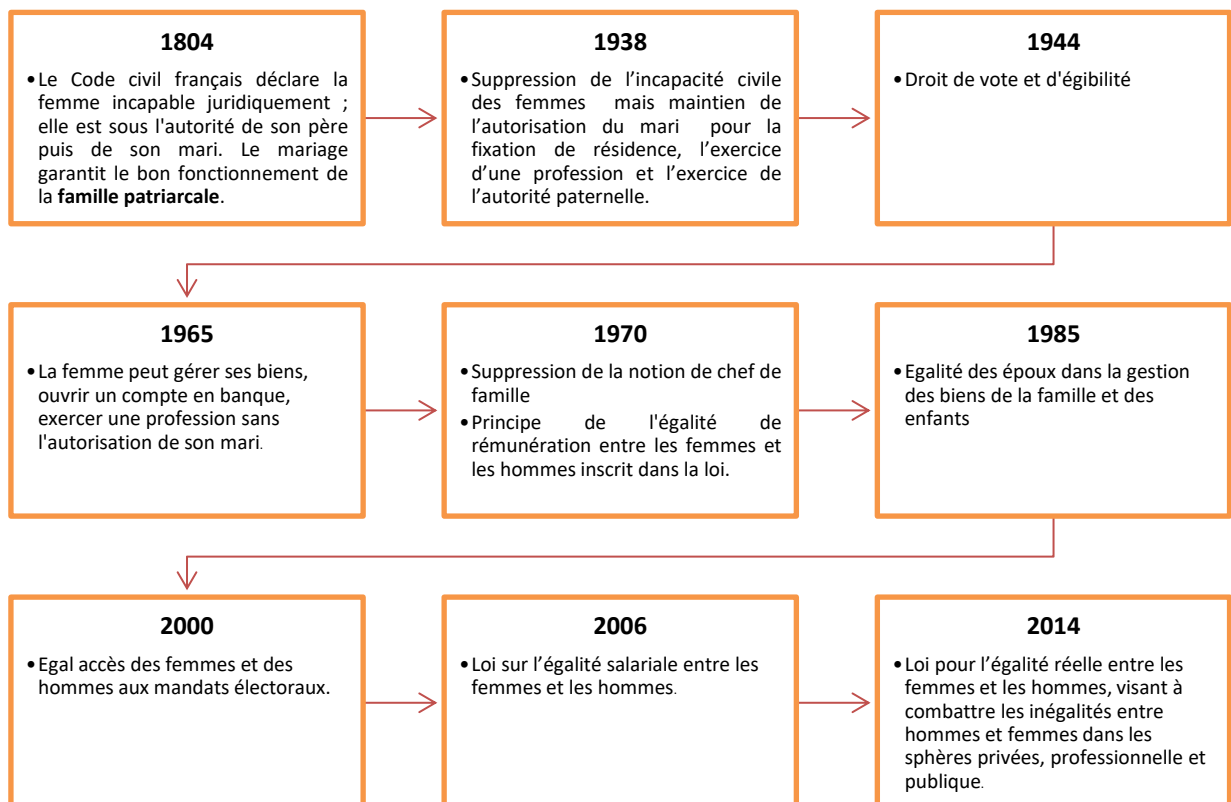
Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Première loi globale, et texte de mobilisation de toute la société, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective.

Son article 61 prévoit que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus 20 000 habitant(e)s présente dorénavant, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

L'approche intégrée devient la règle dans la conduite des politiques publiques locales. L'article 1er de la loi dispose que « *l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions* ».

Quelques repères chronologiques



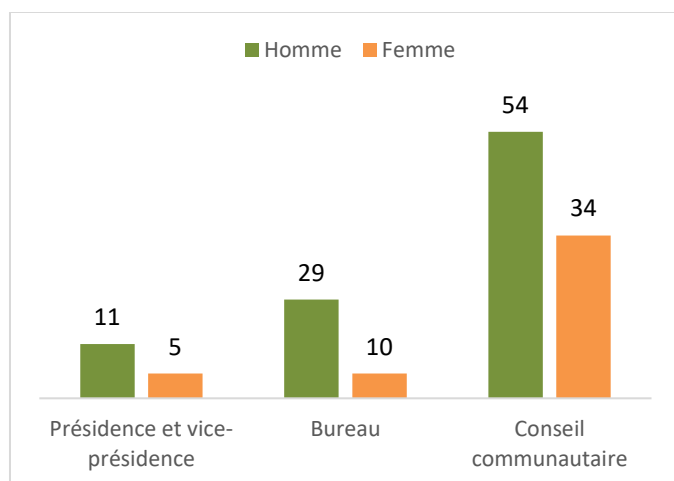
1. L'EGALITE FEMME-HOMME DANS LA COLLECTIVITE

L'EGALITE FEMME-HOMME DANS LES FONCTIONS POLITIQUES

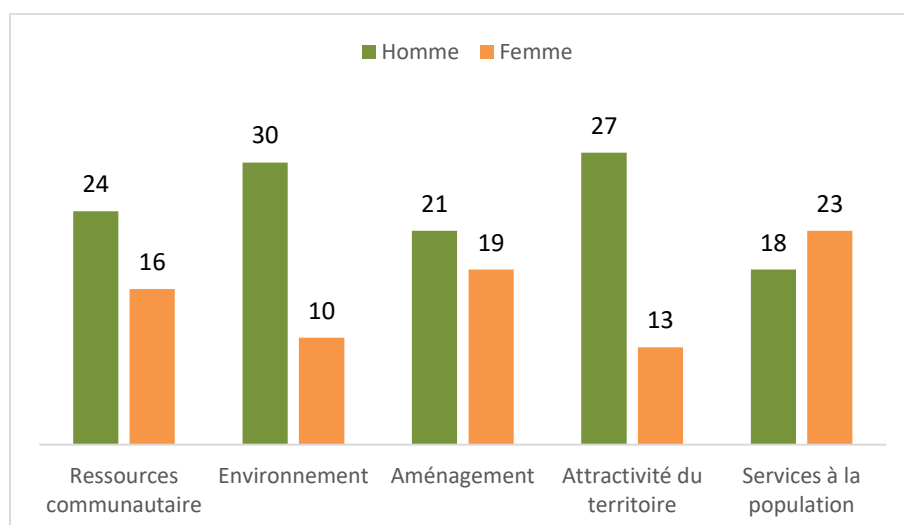
La loi du 6 juin 2000 a instauré l'obligation de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste, et instauré un système de retenue financière pour les partis politiques qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives.

La loi du 17 mai 2013 l'a complété avec l'instauration du scrutin binominal - une femme et un homme - pour les élections départementales et la modification du scrutin pour les élections municipales et intercommunales visant à favoriser la parité. L'alternance stricte femme-homme est désormais appliquée aux communes de 1 000 habitant(e)s et plus, et la liste des candidat(e)s au conseil communautaire doit également respecter cette alternance.

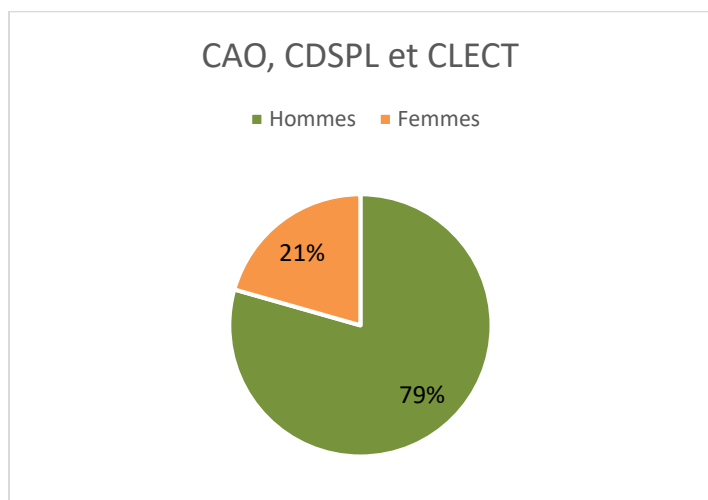
REPRESENTATION DANS LES INSTANCES (Exécutif et organe délibérant)



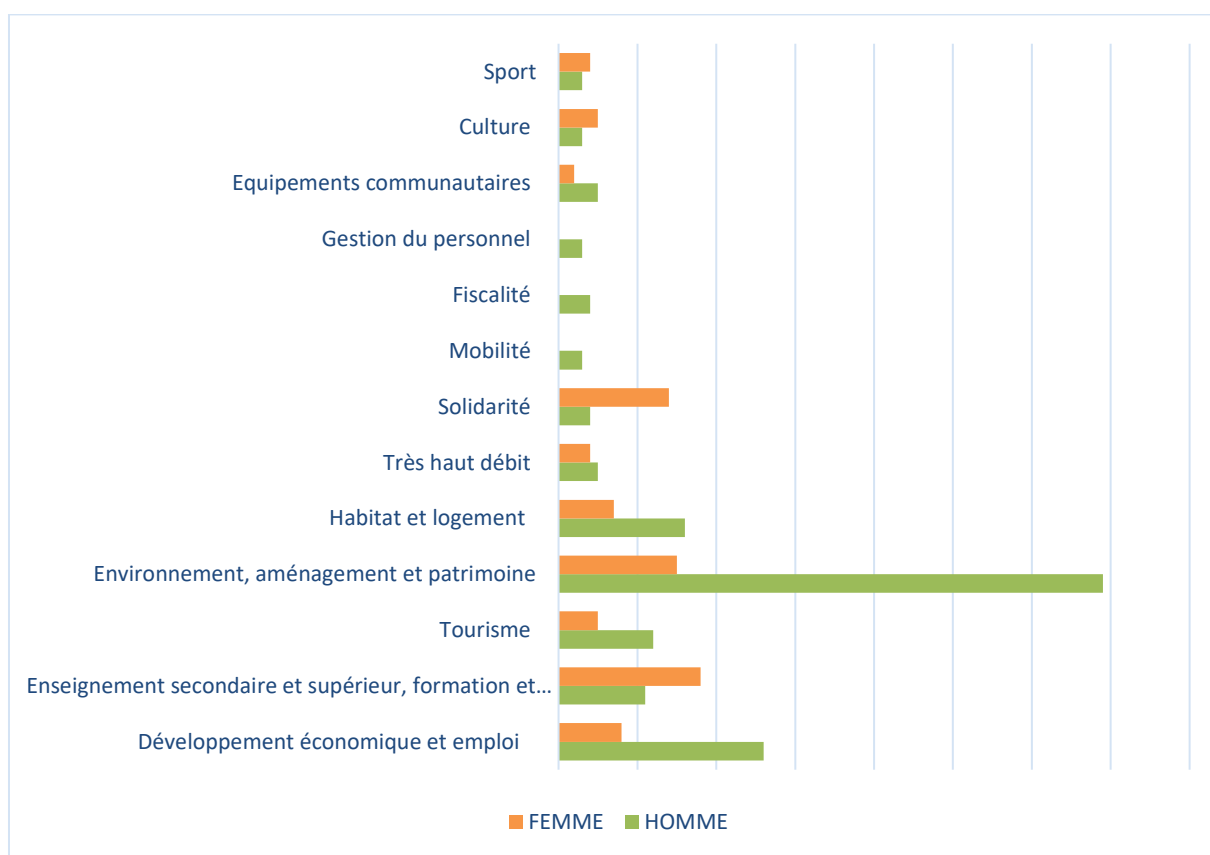
REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES



REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES



REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS



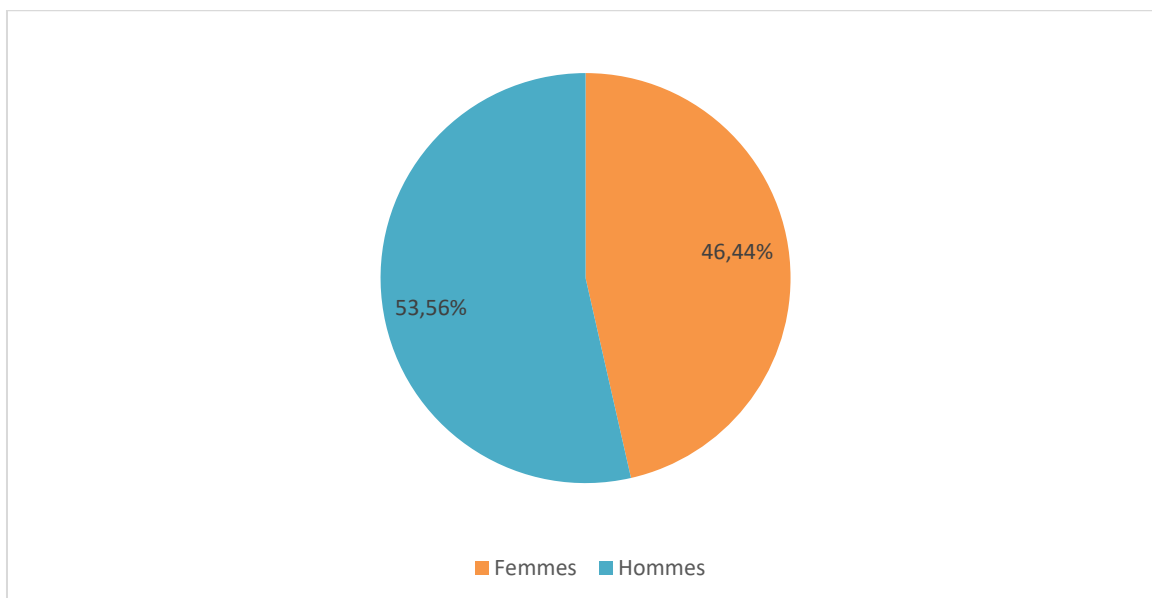
Les représentations sont conformes à un schéma plutôt traditionnel de répartition des délégations de fonction.

L'EGALITE FEMME-HOMME DANS LES SERVICES AU 31 OCTOBRE 2021

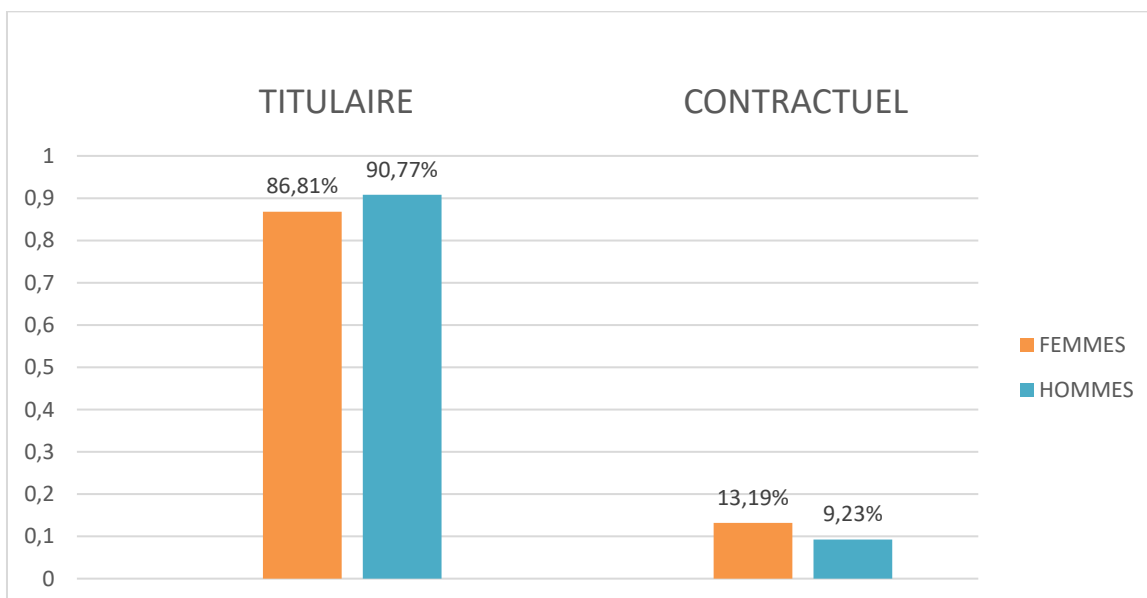
506 agents travaillent pour GMVa. Cet effectif se décompose ainsi :

- 450 agents titulaires et stagiaires
- 56 contractuels

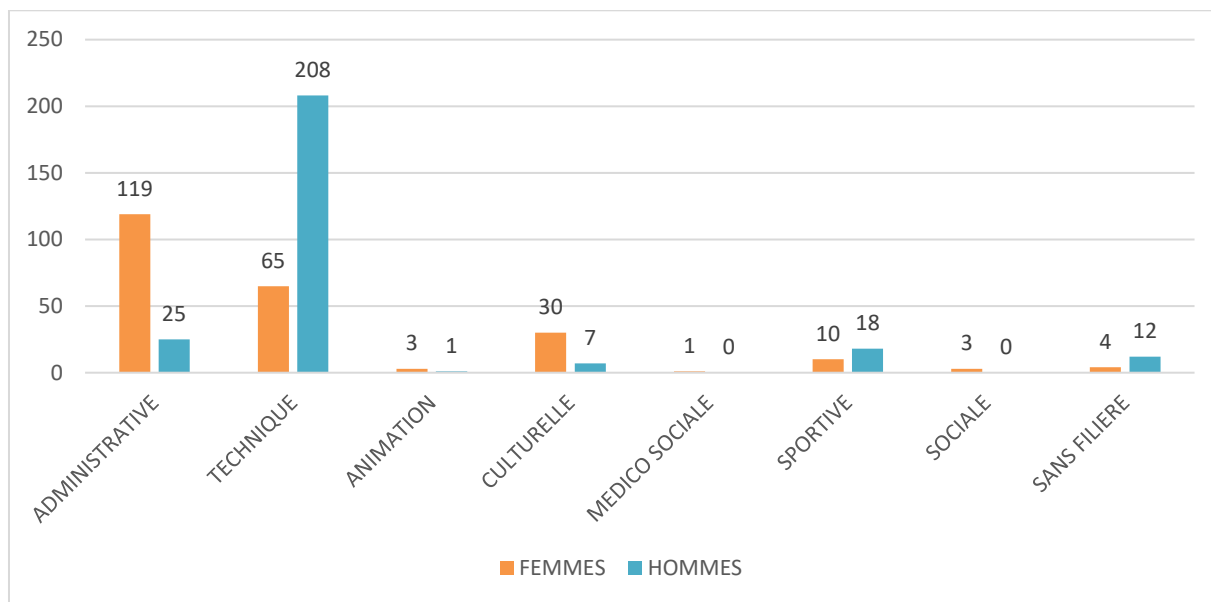
REPARTITION PAR SEXE DE L'EFFECTIF GLOBAL



REPARTITION PAR SEXE SELON LES CONDITIONS D'EMPLOI

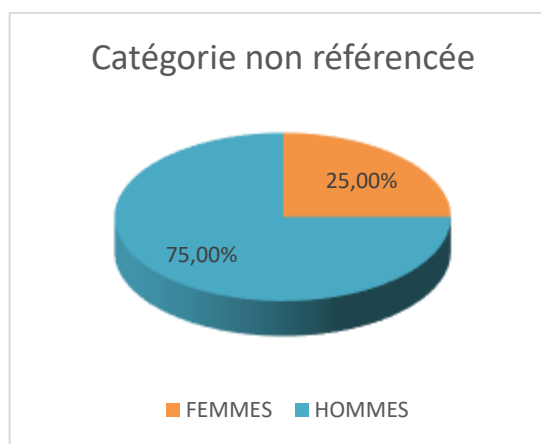
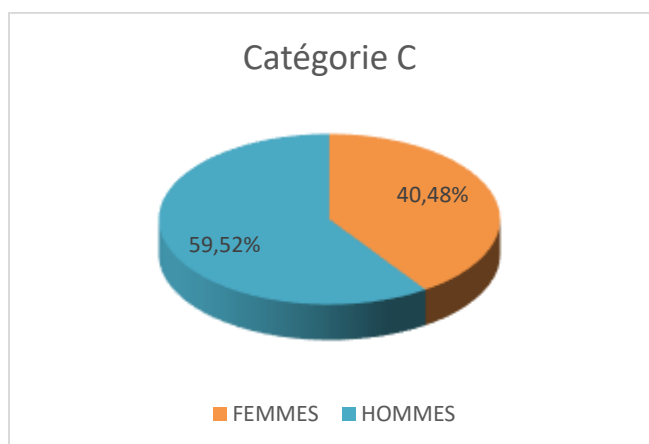
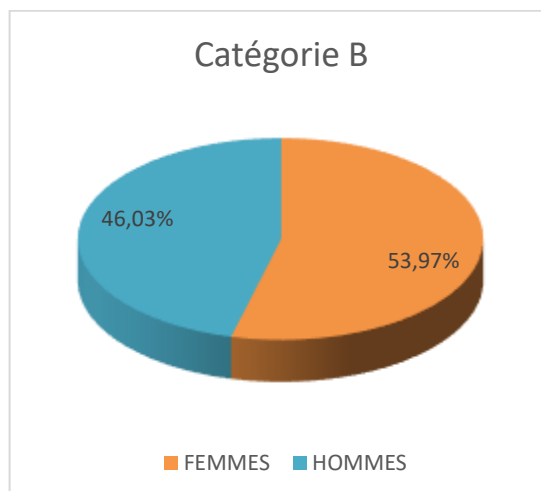
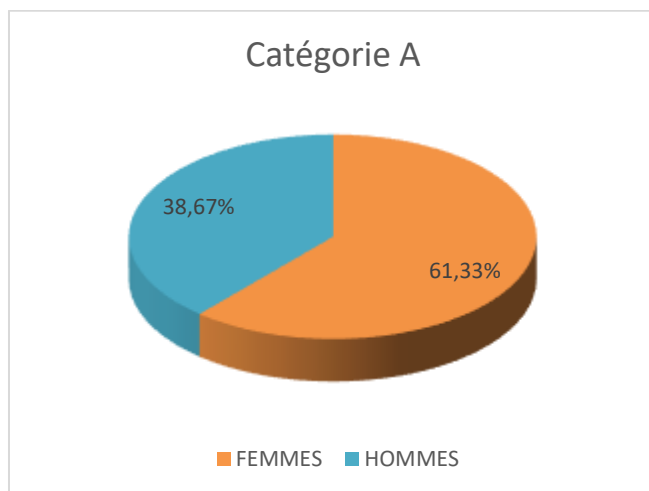


REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE



Les femmes sont minoritaires dans la filière technique, ceci est dû en partie aux compétences « eau » et « collecte des déchets » de l'agglomération concentrant un grand nombre d'agents techniques, métier principalement masculin.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE



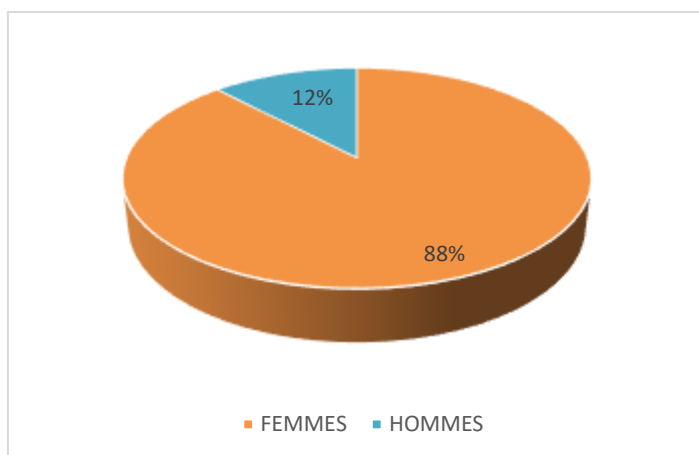
Les femmes sont largement majoritaires sur les postes de catégories A et B. Elles occupent respectivement 61.3% et 53,97% de ces postes.

La politique de structuration du tableau des emplois a été conçue de façon neutre, sans distinction de sexe ni d'âge.

Ce sont sur les poste de catégories C que les femmes sont minoritaires (40.48%). Ceci s'explique par la présence importante d'agents de sexe masculin au sein des services de l'eau et de la collecte, où les métiers sont encore peu féminisés.

Concernant les postes « sans catégories », ils concernent uniquement des agents exerçant à la régie de l'eau, donc majoritairement masculins.

REPARTITION PAR SEXE DU TEMPS PARTIEL



Au sein de GMVA, les actions menées en RH veillent à ne pas créer de situations discriminatoires, qui ne se limitent d'ailleurs pas aux seuls champs de l'égalité hommes - femmes.

La place des femmes dans l'organigramme reflète l'effort constant réalisé par la collectivité. Les femmes sont largement majoritaires dans les catégories les plus élevées et occupent une part importante des emplois de direction.

La mise en œuvre du RIFSEEP au 1er février 2018, régime indemnitaire permettant une cotation des postes, contribue à garantir ainsi une égalité entre les sexes.

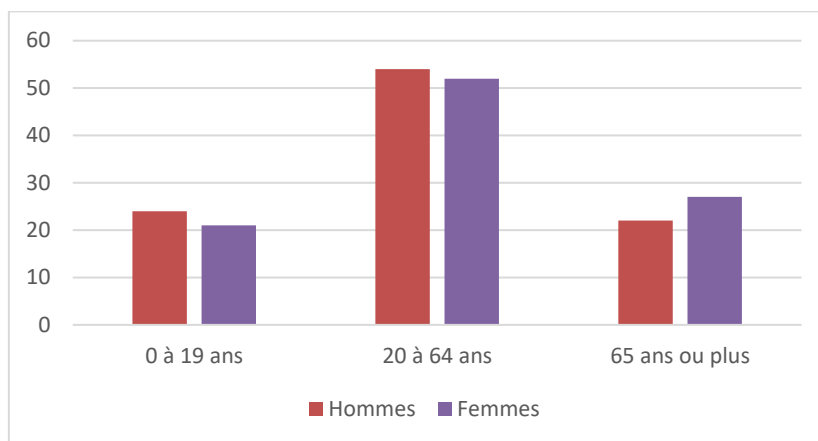
L'égalité dans l'accès aux formations et aux préparations concours est bien évidemment garantie au sein de GMVA, ainsi que l'égalité dans le déroulement de carrière dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle politique de promotion et de mobilité.

2. L'EGALITE FEMME HOMME SUR LE TERRITOIRE

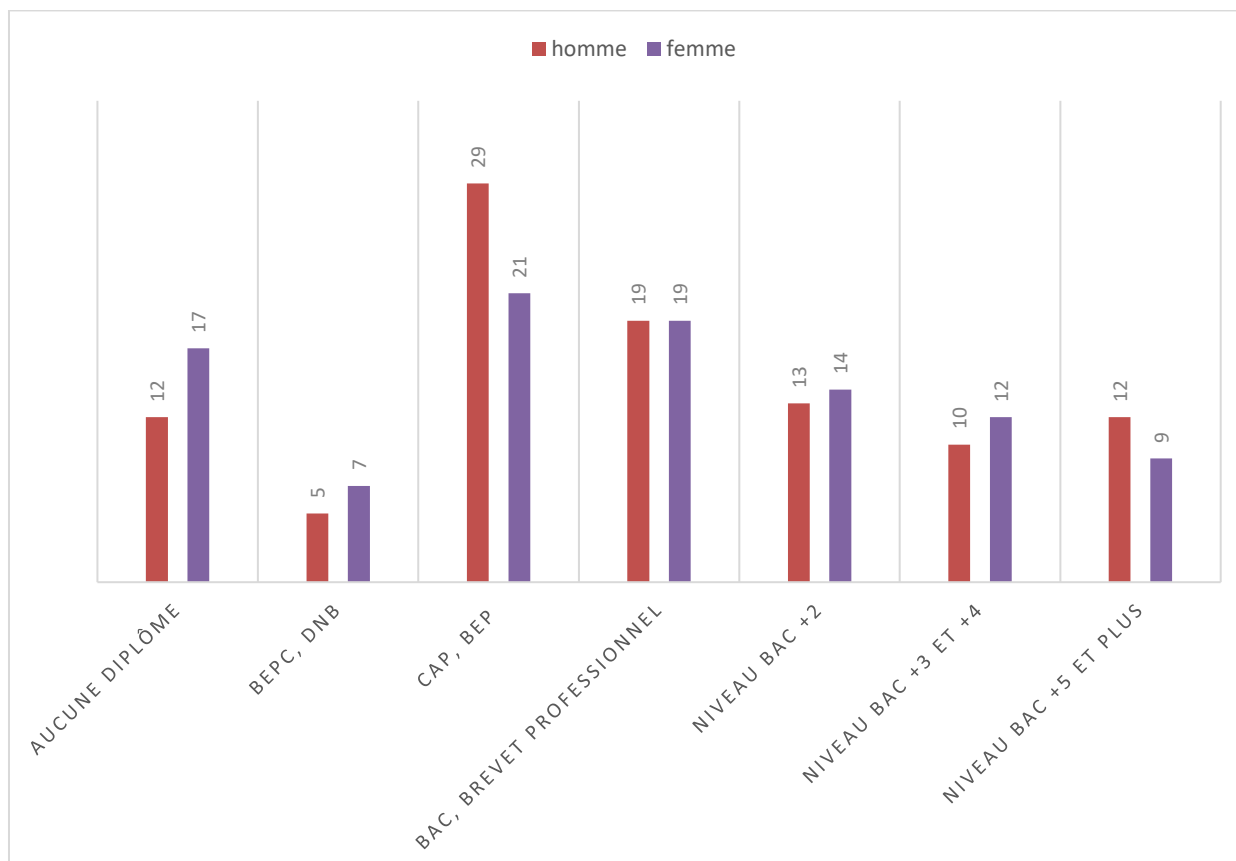
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

⇒ 88 082 femmes et 80 269 hommes

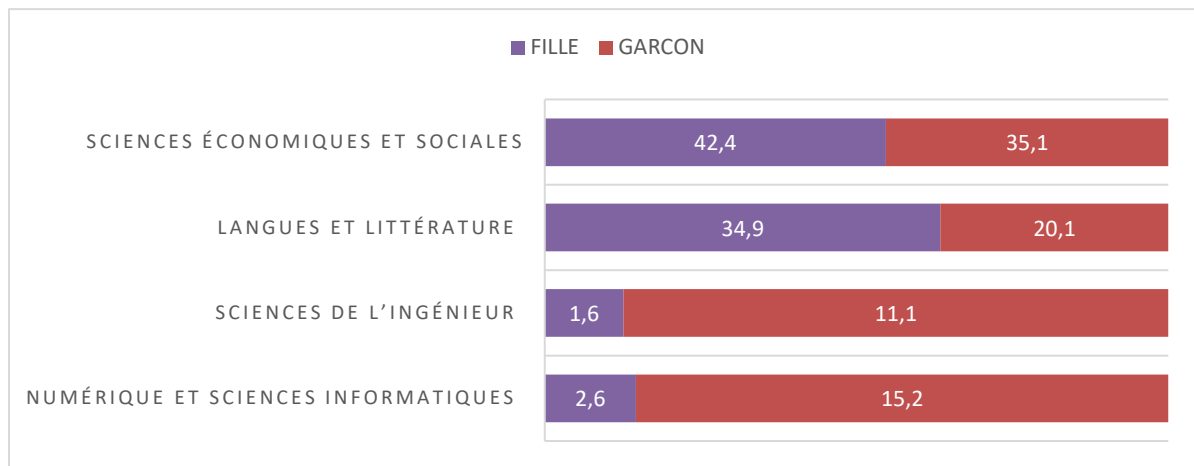
REPARTITION PAR AGE



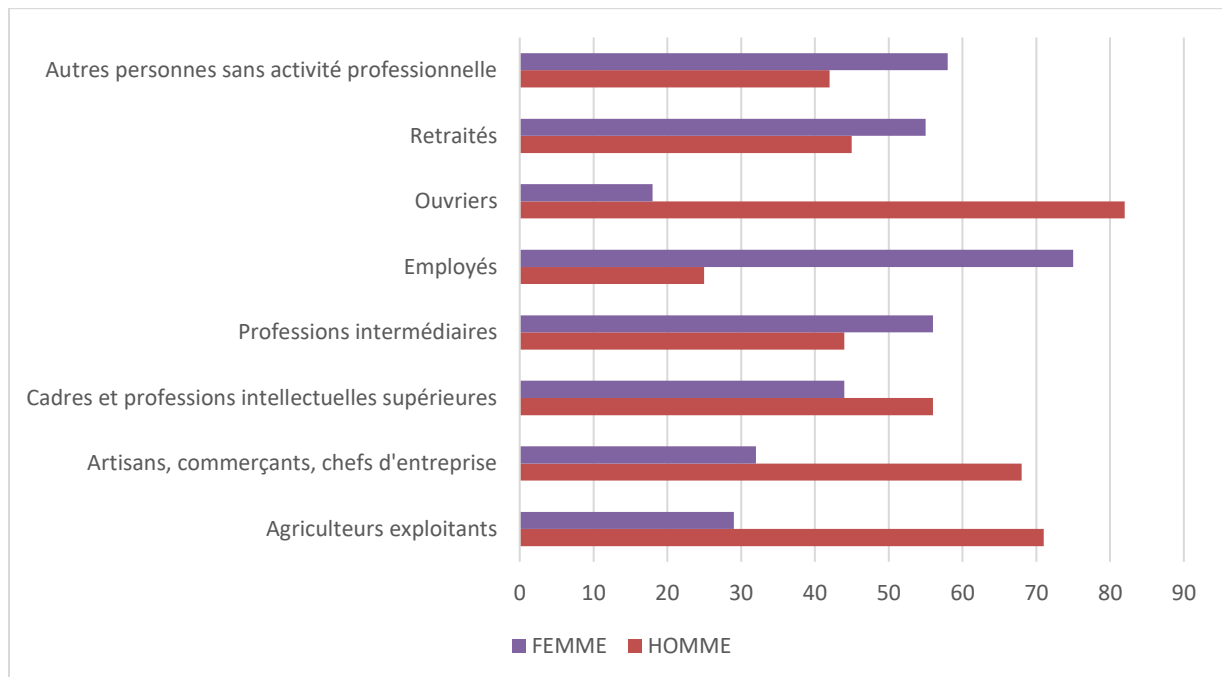
REPARTITION PAR DIPLOME



⇒ Des inégalités d'orientation dans le milieu scolaire - Rentrée France 2019



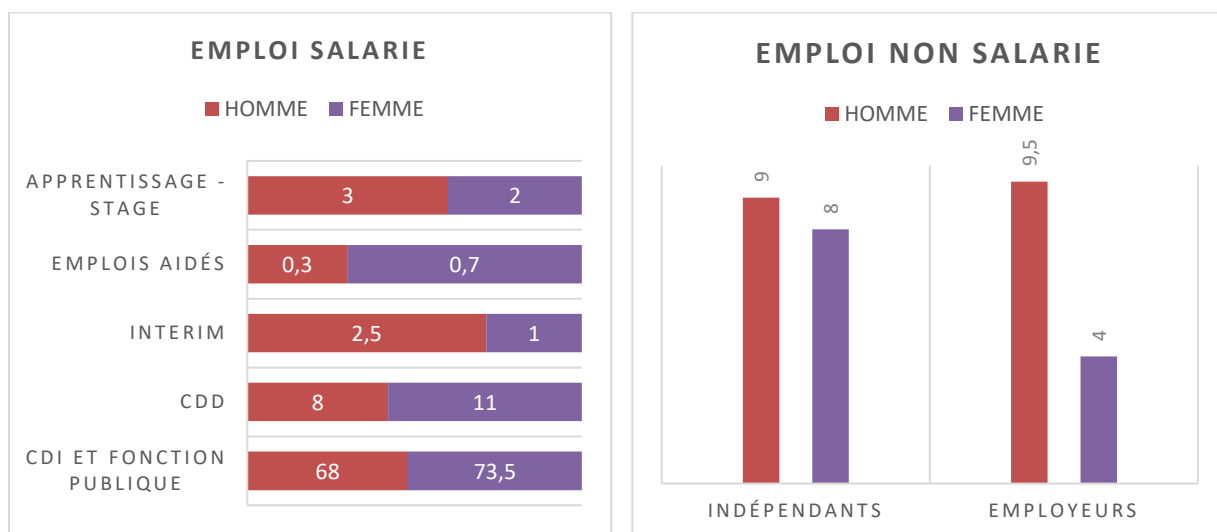
REPARTITION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



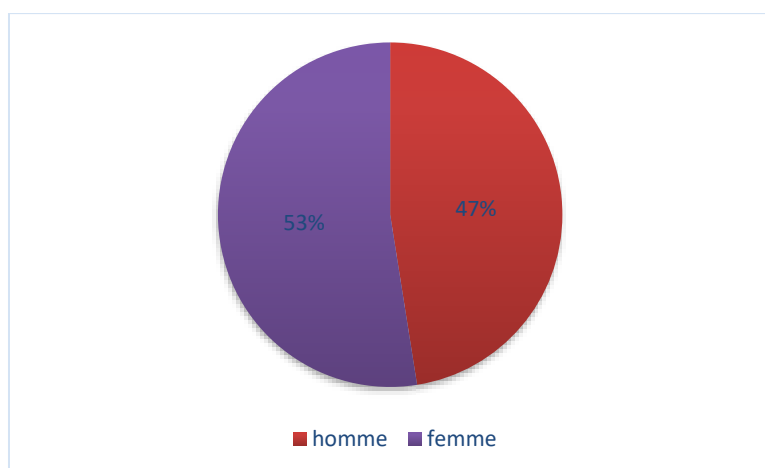
TAUX DE FEMINISATION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE



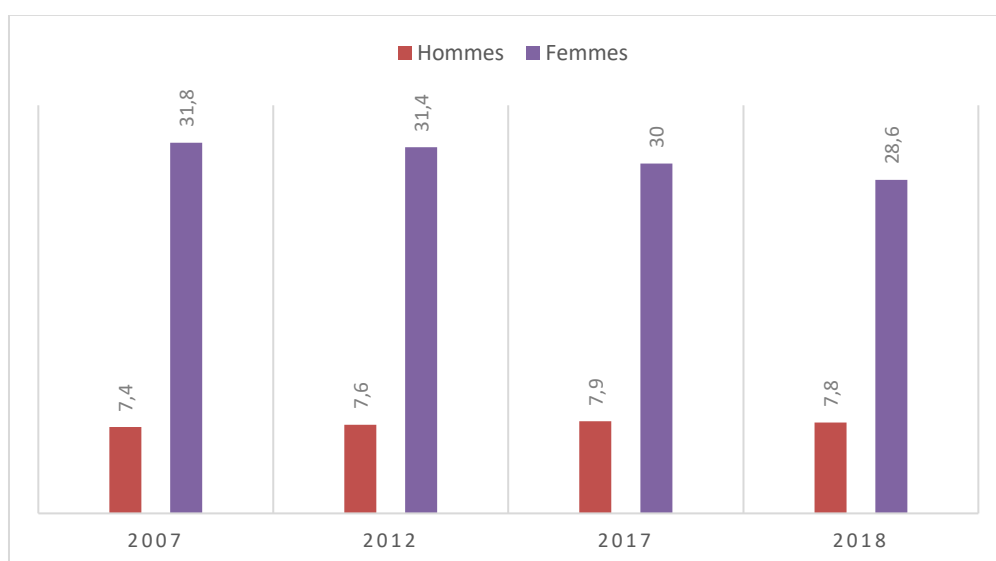
STATUT ET CONDITIONS D'EMPLOI SELON LE SEXE



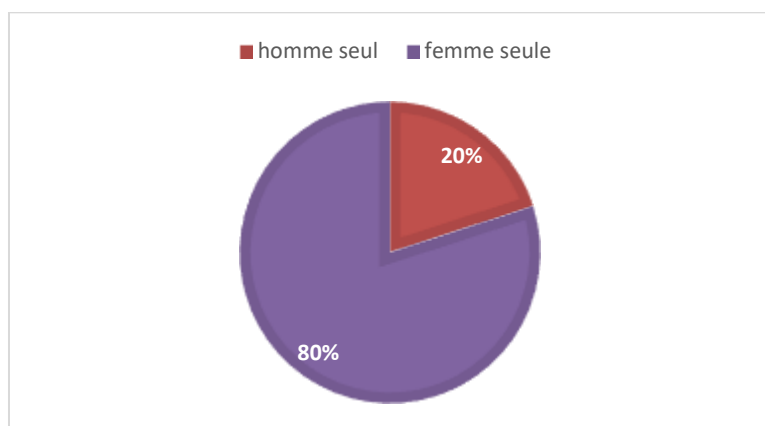
REPARTITION DES HOMMES ET FEMMES AU CHOMAGE



EVOLUTION DE LA REPARTITION DU SALARIAT A TEMPS PARTIEL EN 10 ANS

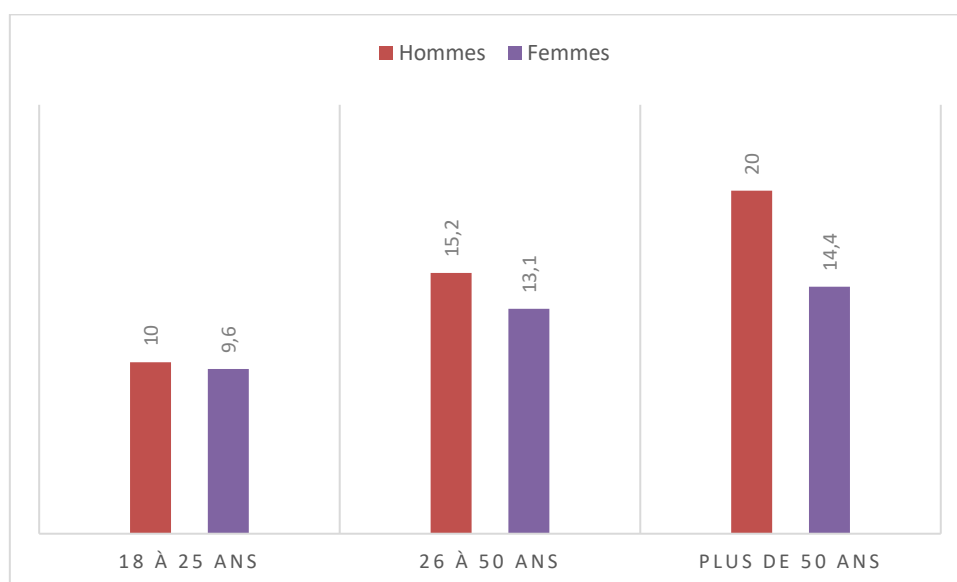


⇒ Répartition des familles monoparentales sur le territoire

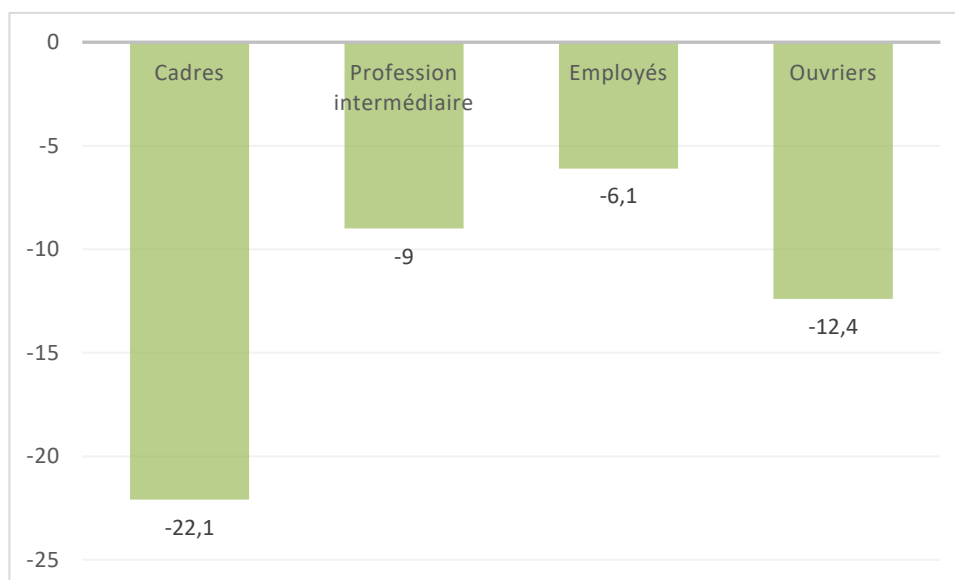


SALAIRES

Salaires net horaire moyen en euros

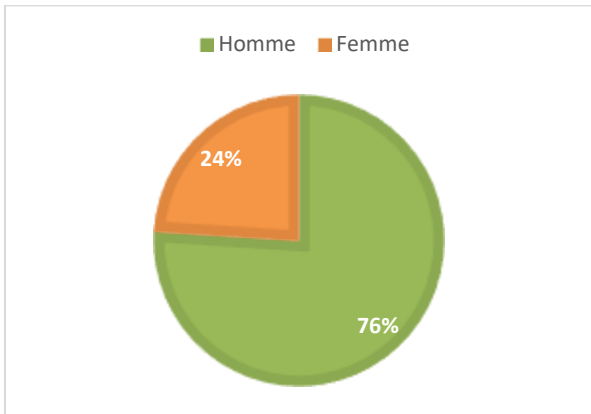


Ecart de salaire net horaire moyen selon la catégorie socio-professionnelle

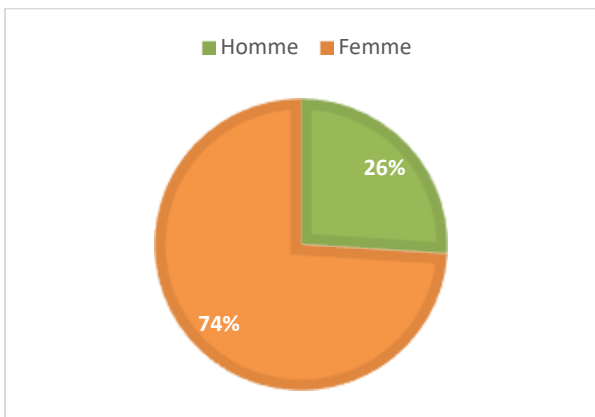


3. L'EGALITE FEMME HOMME DANS LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES à partir des équipements culturels communautaires

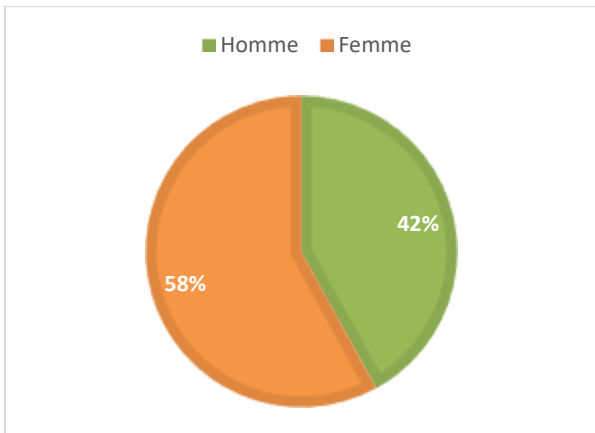
ECHONOVA - statistiques ne prenant pas en compte les billetteries de spectacles.



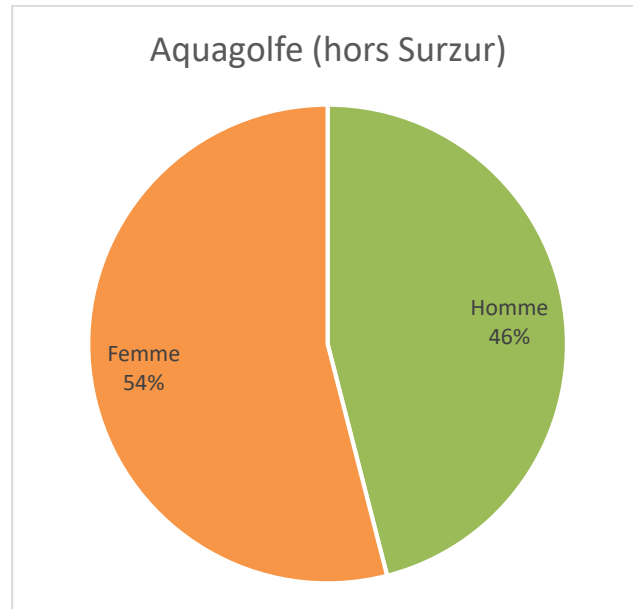
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL



MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE



Pour les équipements sportifs communautaires



Données relatives aux abonnements : Cartes Baignades, Cartes Cours, Cartes Activités et Cartes Salle.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211221-211216_DEL21-DE

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

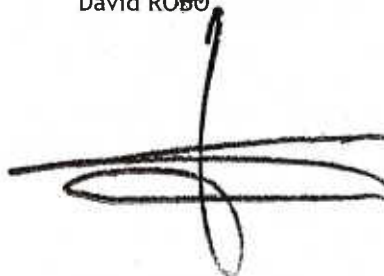
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-21-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES MISSIONS DE COORDINATION
ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) POUR LE SUIVI DES CHANTIERS
LIES A LA COMPETENCE EAU SUR LE SECTEUR EST
DU TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins du secteur Est du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour des missions de coordination et protection de la santé (SPS) pour le suivi des chantiers (canalisations et ouvrages) liés à la compétence EAU sur le secteur Est du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 de ce même code.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le montant maximum des commandes est fixé à 200 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

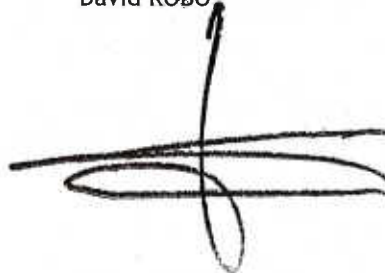
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-22-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES MISSIONS D'ETUDE
TOPOGRAPHIQUE ET DE BORNAGE
POUR LES CHANTIERS LIES A LA COMPETENCE EAU
SUR LE TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins de la direction de l'eau sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour la réalisation de missions d'étude préalable topographique (charte qualité assainissement) et de bornage pour les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la création d'ouvrages.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 de ce même code.

Cet accord-cadre à marchés subséquents sera conclu pour une durée de quatre ans.

Le montant maximum des commandes est fixé à 360 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

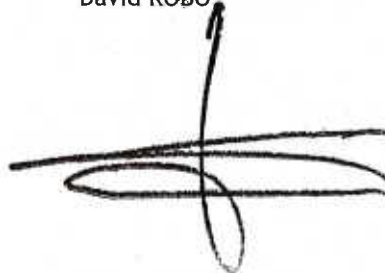
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES MISSIONS D'ETUDE
GEOTECHNIQUE POUR LES CHANTIERS LIES A LA COMPETENCE EAU
SUR LE TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins de la direction de l'eau sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour la réalisation de missions d'étude géotechnique (charte qualité assainissement) préalables aux travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux ou d'ouvrages.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 de ce même code.

Cet accord-cadre à marchés subséquents sera conclu pour une durée de quatre ans.

Le montant maximum des commandes est fixé à 800 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

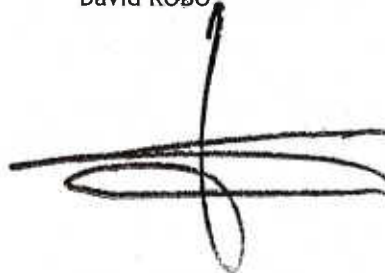
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS PORTANT SUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR INSPECTION TELEVISEE SECTEUR URBAIN ET PERIURBAIN DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour des prestations portant sur la réalisation de diagnostics de réseaux d'assainissement par inspection télévisée sur le secteur urbain et périurbain du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, impose aux maîtres d'ouvrage de réaliser périodiquement des diagnostics du système d'assainissement des eaux usées afin d'identifier les dysfonctionnements éventuels.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible quatre fois un an, pour les montants suivants :

- Seuil minimum annuel : 20 000 € HT
- Seuil maximum annuel : 200 000 € HT

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

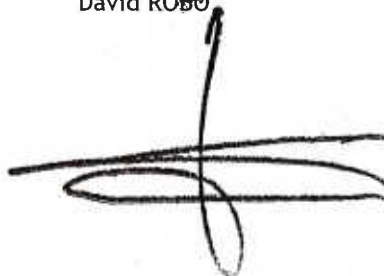
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
SECTEUR URBAIN ET PERIURBAIN
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur le secteur urbain et périurbain de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 261 000 € HT pour un montant de travaux de 3 600 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure adaptée conformément au Code de la commande publique pour cette mission de maîtrise d'œuvre ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de cette prestation.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL26-DE

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

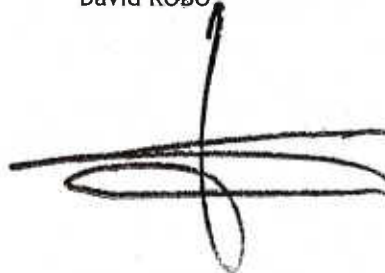
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-26-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE DE KEROLLAIRE
SUR LA COMMUNE DE SARZEAU**

LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation des travaux de requalification de la zone de Kerollaire sur la commune de Sarzeau.

Ces travaux consistent en :

- la création d'une façade végétalisée le long de la RD 780
- la requalification du chemin du Motten
- la réalisation d'un bassin d'eau pluviale pour Kerollaire Sud
- la requalification des rues Stibiden et Gavrinis
- la requalification de la rue Godec
- l'aménagement d'un nouveau lotissement d'entreprises.

Le montant des travaux arrêté en phase AVP est estimé à 1 935 810,80 € HT (valeur novembre 2021).

Vu l'avis favorable du Bureau du 6 mars 2020, il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure adaptée conformément au Code de la commande publique, pour les travaux de requalification de la zone de Kerollaire sur la commune de SARZEAU ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 novembre 2021 et par courriel en date du 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 Décembre 2021, à 18h, dans les locaux du Palais des Arts et Congrès, Place de Bretagne à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER (départ à 20h15)
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (départ à 20h40)
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO
 SULNIAC : Marylène CONAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Laetitia DUMAS - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT au Président David ROBO
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU a donné pouvoir à Philippe LE BERIGOT
 MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Miche GUERNEVE à partir de 20h15
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT

SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: François ARS a donné pouvoir à Maxime HUGÉ
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
: Monique JEAN a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Michel GILLET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
: Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à Laetitia DUMAS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

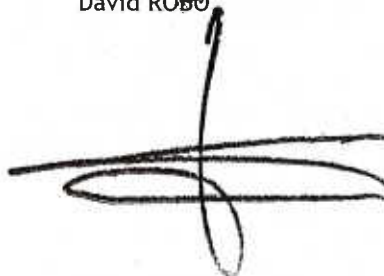
Ont été excusés:

ARRADON : Jean-Philippe PERIES
PLOEREN : Nadine FREMONT

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO



-27-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE D'ELVEN

PROLONGATION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

La commune d'Elven a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à SAUR, en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP), signé le 21 décembre 2011 et reçu en Préfecture du Morbihan le 21 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de 10 ans et a été modifié par trois avenants. Ce contrat arrive donc à échéance le 31 décembre 2021.

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence assainissement en application de la loi NOTRe. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est donc titulaire du contrat en lieu et place de la commune d'Elven depuis le 1er janvier 2020.

Par ailleurs, d'autres contrats d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du secteur est de la direction de l'eau de GMVA arriveront à échéance le 31 décembre 2022 : DSP eau potable de l'ex-SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, DSP assainissement collectif de l'ex-SIAEP de la Presqu'île de Rhuys et de Trédion, DSP distribution d'eau potable de l'ex-SIAEP de la région d'Elven, marché de prestation de service pour l'exploitation de la production d'eau potable incluant l'ex-SIAEP de la région d'Elven.

Au vu de l'échéance du contrat d'exploitation du service d'assainissement collectif d'Elven et compte-tenu de l'objectif de rationaliser les contrats d'exploitation à l'échelle du secteur est de la direction de l'eau de l'agglomération, il est proposé, par voie d'avenant, de prolonger d'un an le contrat d'exploitation du service d'assainissement collectif d'Elven. Il est également proposé d'inclure l'exploitation des réseaux d'assainissement de la zone d'activité de Gohélis dans le périmètre délégué, de mettre à jour le programme prévisionnel de renouvellement, de clarifier les dispositions techniques et financières concernant le traitement des boues pour 2022.

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 10 décembre 2021, il vous est ainsi proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à ce contrat, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Affiché le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211216-211216_DEL27-DE

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

AVENANT N°4

**Au contrat
de délégation par affermage du service public d'assainissement
collectif
de la commune d'Elven**

ENTRE

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, représenté par son Président, Monsieur David ROBO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire, en date du 7 septembre 2020,

Désigné dans le texte qui suit sous l'appellation « **LA COLLECTIVITE** »,

Et :

La société **SAUR** – Société par Actions simplifiée au capital de 101.529.000 d'euros, inscrite au registre du Commerce de VERSAILLES, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est 11 chemin de Bretagne, 92 130 ISSY LES MOULINEAUX, représentée par Monsieur Emmanuel DURAND, Directeur délégué Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Directeur Général,

Désignée dans le texte qui suit sous l'appellation "**LE DELEGATAIRE**",

PREAMBULE :

La commune d'Elven a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif au Déléataire, en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP), signé le 21 décembre 2011 et reçu en Préfecture du MORBIHAN le 21 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 10 ans et a été modifié par trois avenants.

L'avenant n°1, signé en 2015, a pour objet une évolution de la rémunération du déléataire. L'avenant n°2, signé en 2020, vient modifier le régime fiscal lié à la TVA, permettre une meilleure information permanente de la collectivité, et modifier les modalités de réalisation des contrôles de branchements. L'avenant n°3, signé en 2020, est relatif à la gestion des boues issues du traitement des eaux usées pendant la période de Covid-19.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement en application de la loi NOTRe. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est donc titulaire du contrat en lieu et place de la commune d'Elven depuis le 1^{er} janvier 2020.

Au vu de l'échéance du contrat d'exploitation le 31 décembre 2021 et compte-tenu de l'objectif d'optimisation les contrats d'exploitation à l'échelle de l'agglomération,

Le présent avenant a pour objet de :

- ❖ Prolonger de 1 an le contrat initial, ce qui représente 1/10^{ème} de la durée initiale ;
- ❖ Inclure l'exploitation les deux postes de relevages est et ouest de la zone d'activité économique de Gohélis dans le périmètre du service délégué ;
- ❖ Mettre à jour le Programme Prévisionnel de Renouvellement ;
- ❖ Clarifier les dispositions techniques et financières concernant le traitement des boues pour 2022.

Les parties se sont rencontrées afin de définir les conditions de prise en charge de ces modifications conformément à l'article 15.9 du contrat d'affermage.

EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DUREE DE LA DELEGATION

L'article 1.4 du contrat de délégation de service public est abrogé et remplacé par le nouvel article suivant :

1.4 – Durée de la délégation

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2022, sauf résiliation anticipée.

ARTICLE 2 – PERIMETRE DE LA DELEGATION

Les Postes de Relevage de GOHELIS EST et GOHELIS OUEST seront intégrés au périmètre de délégation.

Leur exploitation, leur entretien et leur inventaire sera intégré au présent au présent contrat.

ARTICLE 3 – PLAN PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT

Les équipements suivants sont intégrés au Programme prévisionnel de renouvellement pour l'année 2022.

- SKID pressurisation pour remise en service du traitement tertiaire (15 830 €) ;
- Préleveur sortie (3 470 €) ;
- Centrale polymère déshydratation des boues (9 310 €) ;
- Tuyauterie chlorure ferrique (2 520 €).

Les montants indiqués correspondent à la valeur de renouvellement en euros hors taxes (valeur 2022).

La dotation annuelle pour le renouvellement programmé est de 31 130 € HT ;

Chacune de ces opérations de renouvellement programmées feront l'objet d'un ordre de service de LA COLLECTIVITE avant leur réalisation.

Si ces opérations ne sont pas réalisées en 2022, LE DELEGATAIRE reversera les montants correspondants à LA COLLECTIVITE dans le mois qui suit la fin du contrat.

ARTICLE 4 – GESTION DES BOUES

L'avenant n°3 signé le 22 décembre 2020 définit les conditions techniques et financières concernant le traitement des boues d'épuration produites depuis le 15 mars 2020. Les termes de cet avenant restent en vigueur pour l'année 2022.

La collectivité s'engage ainsi à verser pour l'année 2022 au DELEGATAIRE une rémunération au titre du traitement complémentaire des boues effectué dans les conditions répondants aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2022 au niveau de la station d'épuration de Kerloré à Elven.

Le montant du surcoût total de l'année 2022 est estimée à 10 091,18 €HT. Ce montant correspond à la valeur 2021, basé sur les quantités définies par le devis n°2020 5616B-01-2021. Ce montant sera actualisé en 2022.

La collectivité émettra un ordre de service ou un bon de commande permettant l'engagement de ces prestations qui seront réglés après réception par la COLLECTIVITE au DELEGATAIRE, au prorata des quantités réellement traitées, dans les 30 jours suivant la présentation des factures et établies sur la base du bordereau des prix unitaires annexé à l'avenant n°3.

Les parties conviennent de revoir les modalités financières et techniques si la réglementation évolue de nouveau en matière de gestion des boues.

ARTICLE 5 - DATE D'EFFET

Le présent avenant, soumis au contrôle de la légalité, prend effet au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 6 – CLAUSES NON CONTRAIRES

Toutes les clauses et conditions du contrat de base, non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Vannes, le

POUR LA COLLECTIVITE
LE PRESIDENT

POUR LE DÉLÉGATAIRE,
LE DIRECTEUR DELEGUE OUEST